

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT



DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DES ETUDES ET DE LA DOCUMENTATION

BP V 200 ABIDJAN Téléphone : (+225) 27 20 21 19 81

www.famille.gouv.ci

ANNUAIRE STATISTIQUE DU MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT



Mai 2022

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT

DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE L'EVALUATION ET DE LA DOCUMENTATION

ANNUAIRE STATISTIQUE 2021

Tableau 1 : Les personnes ci-après sont membres du comité de rédaction de cet annuaire :

Nom et Prénoms	Fonction	Services/Organisation
Losseny SYLLA	Directeur de la Planification, des Etudes et de la Documentation	DPED /MFFE
Denis Bernard ADOU	Informaticien, chargé des statistiques, Administrateur du SIPE / GBVIMS	DPED /MFFE
Dieman Landry TAHA	Chargé d'étude et de la planification	DPED /MFFE
Kogochou Lacina CAMARA	Chargé de Suivi-Evaluation	CNLVFE /MFFE
Gnondé Cédric GUEI	Administrateur Protection Enfant	UNICEF
Abiba Lofougongnon OUATTARA	Chargée de programme VBG	UNFPA
Guy Roland KOUAKOU	Chargé de Planification, Suivi et Rapportage	ONUFEMMES
Pacôme YEFFEY	Sous-Directeur de la protection et de la promotion des personnes âgées	DAS /MEPS
KOUADIO Doris-Tania Bohoussou Epse OUATTARA	chargé de l'accompagnement des structures publiques	DAS /MEPS
ZEREBE Toh	Médecin, promoteur de capacités VBG	PNSME /MSHP-CMU
Habib Éric N'GUESSAN	Chargé de Suivi-Evaluation	DPE /MFFE
N'Guessan SEMON	Démographe	INS
Yaya SAMAKE	Chargé de Suivi-Evaluation	PNOEV /MFFE
Konan Ahoussou Epse BROU	Chargée de Suivi-Evaluation	PPEAV /MFFE
Koffi Bini Serge KOUABENAN	Sous-Directeur	DSI /MFFE
Amidou OUATTARA	Chargé de collecte et traitement de données	DCESB /MFFE

Sous l'autorité de :



Avec le concours de :



Ministère de l'Emploi et
de la Protection Sociale



TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	vii
LISTE DES TABLEAUX.....	ix
LISTE DES FIGURES	x
PREFACE	xii
AVANT-PROPOS	xiii
AVERTISSEMENT.....	xiv
RESUME EXECUTIF.....	xv
INTRODUCTION.....	1
– Contexte et justification	1
– Définition des concepts clés	2
I. METHODOLOGIE DE PRODUCTION DE L'ANNUAIRE	5
1. Aperçu du SIPE et du GBVIMS	6
2. Sources, contrôle et validation des données 2021	7
3. Rédaction et validation de l'annuaire	8
II. VBG ET PROTECTION DE L'ENFANT	9
1. Activités de promotion des droits de l'enfant et de prévention des VBG.....	10
1.1. Sensibilisation sur les VBG et la protection de l'enfant	10
1.2. Caractéristiques des personnes sensibilisées	11
1.3. Surveillance des violences et des négligences.....	12
1.3.1. Installation des mécanismes de prévention et gestion des alertes.....	12
1.3.2. Répartition des mécanismes de prévention et des alertes par milieu	13
1.3.3. Alertes reçues sur les lignes vertes 1308 (Alerte VBG) et 116 (Assistance aux enfants en détresse)	14
1.4. Plateformes de lutte contre les VBG installées et les structures sociales étatiques	15
2. Incidents de violence et de négligence déclarés.....	16
2.1. Les violences basées sur le genre, et les négligences subies par les enfants	16
2.2. Répartition des violences et des négligences par région	18
2.2.1. Répartition des six types de VBG par région.....	18
2.2.2. Répartition des incidents dont les victimes sont des enfants par région	21
2.3. Quelques Catégories de VBG	24
2.4. Lieux et milieux de perpétration des incidents	25

2.4.1 Milieux de perpétration des incidents.....	25
2.4.2 Lieux de perpétration des incidents	26
2.5. Moments de perpétration des incidents.....	27
2.6. Profil des personnes prises en charge.....	27
2.6.1. Répartition des incidents déclarés selon l'âge et le sexe de la personne prise en charge	27
2.6.2. Situation de handicap des personnes prises en charge	31
2.6.3. Personnes prises en charge selon le niveau d'instruction, le statut scolaire et le type d'incident subi.....	32
2.6.4. Statut OEV des enfants victimes	34
2.7. Auteurs présumés des violences et des négligences	34
2.7.1. Présumés auteurs des incidents selon leur âge et leur sexe	34
2.7.2. Répartition des VBG selon le nombre des présumés auteurs.....	35
2.7.3. Liens entre les auteurs présumés et les personnes survivantes de VBG	36
2.7.4. Professions des auteurs présumés de VBG	37
2.8. Services offerts.....	37
2.8.1. Célérité dans la déclaration des cas de VBG à une structure de prise en charge psychosociale	37
2.8.2. Délai de prise en charge des VBG.....	38
2.8.3. Couverture des VBG par les services de PEC.....	39
2.8.4. Accessibilité au système juridique et/ou judiciaire des personnes survivantes de VBG	39
2.8.5. Services offerts aux enfants victimes	40
III. GENRE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME.....	41
1. Activités des institutions de formation et d'Education Féminine (IFEFF)	42
1.1. Répartition nationale des IFEFF	42
1.2. Les effectifs dans les IFEFF	43
1.3. Organisation des examens dans les IFEFF	44
1.4. Actions menées par les IFEFF en animation communautaire en 2021	44
2. Actions menées pour l'intégration du genre en Côte d'Ivoire.....	45
3. Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement.....	45
IV. AUTRES STATISTIQUES	46
1. Prise en charge des Orphelins et Enfants rendus Vulnérables du fait du VIH/SIDA	47

1.1. OEV et adultes identifiés et servis par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles, affectés par le VIH sida	47
1.2. Nombre d'adultes ayant bénéficié de renforcement économique	47
1.3. Indicateurs relatifs à l'alimentation et à la nutrition.....	48
1.4. Indicateurs relatifs à la scolarisation et aux services	48
2. Evolution des principaux indicateurs sur les structures d'encadrement de la petite enfance	49
3. Indicateurs sur les enfants et adolescents vulnérables.....	50
4. Promotion de la famille	50
5. Ressources humaines.....	51
5.1. Répartition des fonctionnaires et agents de l'Etat selon le sexe, le statut, la catégorie et le grade	51
5.2. Répartition des effectifs du personnel du MFFE par emploi.....	52
5.3. Répartition des effectifs du personnel du MFFE par direction régionale.....	53
CONCLUSION.....	54
RECOMMANDATIONS.....	55
ANNEXES	xvi

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

SIGLES ET ABREVIATIONS	SIGNIFICATION
AFJCI	Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire
AP	Agression Physique
APVDH	Actions Pour la Vie et la Dignité Humaine
AS	Agression Sexuelle
ASAPSU	Association de Soutien à l'Auto-Promotion Sanitaire Urbaine
CNLVFE	Comité National de lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Enfants
CNLTEE	Comité National de Lutte contre la Traite et l'Exploitation des Enfants
CPPE	Centre de Protection de la Petite Enfance
CS	Centre Social
CSE	Complexe Socio-Educatif
D.A.	District Autonome
DAS	Direction de l'Action Sociale
DDE-CI	Dignité & Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire
DGDDL	Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local
DGE	Direction du Genre et de l'Equité
DPE	Direction de la Protection de l'Enfant
DPED	Direction de la Planification, des Etudes et de la Documentation
DR	Direction Régionale
DROS	Déni de Ressources, d'Opportunités ou de Services
F	Sexe Féminin
GBVIMS-CI	Gender-Based Violence Information Management System - Système de Gestion de l'Information sur les Violences Basées sur le Genre en Côte d'Ivoire
GTT	Groupe Technique de Travail sur les données VBG et Protection Enfant
IFEF	Institution de Formation et d'Education Féminine
INS	Institut National de la Statistique
IRC	International Rescue Committee
JIF	Journée Internationale de la Femme
M	Sexe Masculin
MEPS	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
MESAD	Mouvement pour l'Education, la Santé et le Développement
MF	Mariage Forcé
MFFE	Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
MGF	Mutilation Génitale Féminine
MJDH	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
MSHP	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
OEV	Orphelin et Enfant rendu Vulnérable du fait du VIH/SIDA (personne de 0 à 21 ans)
OIS AFRIQUE	Organisation pour les droits et la Solidarité en AFRIQUE
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des chances et l'autonomisation des femmes
PE	Protection de l'Enfant
PEC	Prise En Charge

PEPFAR	Plan d'urgence du Président Américain pour la lutte contre le sida
PF VBG	PlateForme de lutte contre les Violences Basées sur le Genre
PFS	Point Focal Statistique
PGNFNFD	Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement
PNOEV	Programme National de prise en charge des Orphelins et autres enfants rendus vulnérables du fait du VIH SIDA
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPEAV	Programme de Prise en charge des Enfants et Adolescents Vulnérables
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
RSB	Renaissance Santé Bouaké
SCI	Save the Children International
SIPE	Système d'Information sur la Protection de l'Enfant
SNLVBG	Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG
SODEFOR	SOciété de DEveloppement des FORêts
SOS VS	SOS Violences Sexuelles
SOSTECI	Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire
TSL	Travailleur Social Local
TSR	Travailleur Social Régional
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
V	Viol
VBG	Violence Basée sur le Genre
VPE	Violence Psychologique ou Emotionnelle
VS	Violence Sexuelle
VSC	Violence Sexuelle liée au Conflit

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Personnes membres du comité de rédaction de l'annuaire statistiques du MFFE 2021	ii
Tableau 2	Répartition des enfants victimes selon le lieu de perpétration de l'incident	26
Tableau 3	Répartition des VBG selon le moment de perpétration de l'incident	27
Tableau 4	Sexe des auteurs présumés de VBG	35
Tableau 5	Sexe des auteurs présumés de violence et de négligence sur les enfants	35
Tableau 6	Répartition des VBG selon le nombre des présumés auteurs	35
Tableau 7	Lien entre les auteurs présumés et les survivant(e)s de VBG	36
Tableau 8	Répartition des violences et négligences selon le lien entre les auteurs présumés et les enfants victimes	36
Tableau 9	Profession des auteurs présumés de VBG	37
Tableau 10	Temps écoulé entre l'incident et sa déclaration	37
Tableau 11	Proportion de personnes survivantes par type de services offerts selon la nature des VBG	39
Tableau 12	Nombre d'enfants survivants de VBG selon les soutiens offerts	40
Tableau 13	Répartition des IFEF par zone et par milieu de résidence	43
Tableau 14	Ratio d'encadrement des auditrices des IFEF	44
Tableau 15	Récapitulatif des actions menées par les IFEF en animation communautaire	44
Tableau 16	Prêts octroyés en 2020 par secteur d'activité	45
Tableau 17	Groupements AVEC/GEC fonctionnels	47
Tableau 18	Indicateurs relatifs à la scolarisation et aux services	48
Annexe 1	Taux de transmission de données par les structures sociales étatiques	xvii
Annexe 2	Répartition des personnes sensibilisées sur les VBG par sexe, tranche d'âge et milieu	xix
Annexe 3	Répartition des personnes sensibilisées sur la protection de l'enfant par sexe, tranche d'âge et milieu	xix
Annexe 4	Evolution des types d'appels reçus en 2021 sur la ligne verte 1308	xix
Annexe 5	Répartition des appels répondus en 2021 sur la ligne verte 1308 par type de VBG	xx
Annexe 6	Identification des appels reçus en 2021 sur la ligne verte 116	xx
Annexe 7	Statistiques chiffrées des VBG par région et par district administratif	xxi
Annexe 9	Répartition des personnes survivantes des VBG par tranche d'âge et par sexe	xxii
Annexe 9 bis	Répartition des personnes survivantes des VBG par tranche d'âge et par sexe (suite)	xxii
Annexe 10	Cas d'enfants victimes selon l'âge, le sexe, et le type de violence et de négligence	xxiii
Annexe 11	Tranche d'âge des auteurs présumés de VBG	xxiii
Annexe 12	Tranche d'âge des présumés auteurs des incidents sur les enfants	xxiv
Annexe 13	Lien entre les auteurs présumés et les survivant(e)s	xxiv
Annexe 14	Répartition des violences et négligences selon le lien entre les auteurs présumés et les enfants	xxv
Annexe 15	Personnes survivantes de VBG ayant accédé à la PEC juridique et/ou judiciaire	xxvi
Annexe 16	VBG par lieu de perpétration de l'incident	xxvii
Annexe 17	Evolution des statistiques sur les VBG de 2010 à 2021	xxvii
Annexe 18	Répartition du nombre d'enfants PEC par région administrative et selon le type de violence ou de négligence	xxviii
Annexe 19	Personnes affectées par le VIH Sida identifiées par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles	xxx
Annexe 20	Bénéficiaires actifs servis par les programmes OEV	xxx
Annexe 21	Récapitulatif du résultat des examens IFEF 2021	xxxi
Annexe 22	Effectifs du personnel du MFFE de l'année 2021 répartis par emploi	xxxi
Annexe 23	Liste des personnes ressources à l'atelier de validation des données statistiques 2021 sur les VBG et la Protection de l'Enfant du 23 au 24 février 2022 à Yamoussoukro	xxxiv

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Rôle des différents acteurs du circuit de transmission	6
Figure 2	Séances de sensibilisation contre les VBG	10
Figure 3	Séances de sensibilisation sur la protection de l'enfant	10
Figure 4	Répartition des sensibilisations sur les VBG par milieu d'intervention	10
Figure 5	Répartition des sensibilisations la protection de l'enfant par milieu d'intervention	10
Figure 6	Répartition des types de sensibilisation sur les VBG par milieu d'intervention	11
Figure 7	Répartition des types de sensibilisation sur la protection de l'enfant par milieu d'intervention	11
Figure 8	Répartition des personnes sensibilisées sur les VBG par milieu, sexe et tranche d'âge	11
Figure 9	Répartition des personnes sensibilisées sur la protection de l'enfant par milieu, sexe et tranche d'âge	11
Figure 10	Qualité des personnes sensibilisées contre les VBG	12
Figure 11	Répartition des mécanismes de prévention installés	12
Figure 12	Gestion des alertes reçues	12
Figure 13	Répartition des mécanismes de prévention par milieu	13
Figure 14	Gestion des alertes reçues par milieu de provenance	13
Figure 15	Répartition des signalements et dénonciations reçus sur la 1308 par type de VBG	14
Figure 16	Description des appels reçus en 2021 sur la ligne verte 116	14
Figure 17	Carte de répartition nationale des plateformes VBG	15
Figure 18	Carte de répartition nationale des centres sociaux et complexes socio-éducatifs	16
Figure 19	Répartition des VBG rapportés en 2021 par type	16
Figure 20	Evolution des différents types de VBG entre 2020 et 2021	17
Figure 21	Violences et négligences subies par les enfants	17
Figure 22	Carte de répartition des VBG déclarées en 2021 par région administrative	18
Figure 23	Répartition du nombre de viol par région	19
Figure 24	Répartition du nombre d'agression sexuelle par région	19
Figure 25	Répartition du nombre de MGF par région	19
Figure 26	Répartition du nombre d'agression physique par région	20
Figure 27	Répartition du nombre de mariage forcé par région	20
Figure 28	Répartition du nombre de DROS par région	20
Figure 29	Répartition du nombre de VPE par région	21
Figure 30	Carte de répartition par région des violences subies par les enfants	21
Figure 31	Carte de répartition par région des exploitations et négligences subies par les enfants	22
Figure 32	Répartition des pires formes de travail des enfants par région	22
Figure 33	Répartition des exploitations économiques des enfants par région	23
Figure 34	Répartition des cas d'abandon d'enfant par région	23
Figure 35	Répartition par région des cas de défaut de déclaration des enfants à l'Etat civil	23
Figure 36	Répartition par région des cas d'enfants privés de soins	24
Figure 37	Répartition par région des cas d'enfant disparu	24
Figure 38	Catégories de VBG	24
Figure 39	VBG selon le milieu de perpétration de l'incident	25
Figure 40	Cas d'enfants victimes selon le milieu de perpétration de l'incident	25
Figure 41	Lieu de perpétration des incidents de VBG	26
Figure 42	Répartition des VBG déclarées selon le sexe de la personne survivante	27
Figure 43	Répartition des VBG déclarées selon l'âge de la personne survivante	28
Figure 44	Répartition des VBG par catégorie de personne prise en charge	28
Figure 45	Répartition des négligences et autres types de violence par milieu de résidence et sexe de l'enfant	29
Figure 46	Répartition des négligences et autres types de violence par tranche d'âge de l'enfant victime	30

Figure 47	Enfants victimes de traite, d'exploitation pris en charge en 2021 par le CNLTEE répartis par pays de provenance	30
Figure 48	Répartition des VBG selon le sexe de la situation de handicap de la personne survivante	31
Figure 49	Répartition des types de VBG selon la situation de handicap de la personne survivante	31
Figure 50	Cas d'enfants victimes en situation de handicap	32
Figure 51	Niveau d'instruction des personnes survivantes des VBG	32
Figure 52	Statut scolaire des personnes survivantes des VBG	33
Figure 53	Répartition des incidents sur les enfants selon le niveau d'instruction de l'enfant	33
Figure 54	Cas d'enfants victimes selon le statut OEV	34
Figure 55	Délais de la prise en charge médicale des cas de viol	38
Figure 56	Proportion de personnes survivantes de VBG ayant accès au système juridique et/ou judiciaire	40
Figure 57	Carte de répartition des IFEF au plan national	42
Figure 58	Evolution des IFEF de 2016 à 2021	43
Figure 59	Evolution des effectifs IFEF de 2018 à 2021 selon la spécialité	43
Figure 60	Statistiques relatives à l'organisation des examens 2021 dans les IFEF	44
Figure 61	OEV et adultes identifiés et servis par les programmes OEV	47
Figure 62	Adultes ayant bénéficié de renforcement économique pour satisfaire aux besoins de leurs ménages OEV	47
Figure 63	OEV et PVVIH membres de ménage diagnostiqués malnutris	48
Figure 64	OEV et adultes ayant reçu un appui alimentaire	48
Figure 65	OEV et adultes ayant reçu des services de nutrition	48
Figure 66	Evolution des effectifs des élèves des structures d'encadrement de la petite enfance	49
Figure 67	Evolution des effectifs des structures d'encadrement de la petite enfance	49
Figure 68	Evolution des établissements de protection de remplacement	49
Figure 69	Enfants et adolescents en rupture sociale identifiés en 2021	50
Figure 70	Répartition des fonctionnaires et agents de l'Etat selon le sexe et le statut	51
Figure 71	Répartition de l'effectif du personnel du MFFE par sexe et par catégorie	51
Figure 72	Répartition de l'effectif du personnel du MFFE par sexe et par grade	52
Figure 73	Répartition de l'effectif du personnel du MFFE par emploi de base	52
Figure 74	Répartition de l'effectif du personnel du MFFE par direction régionale	53
Annexe 8	Répartition des catégories de VBG par sexe	xxii

PREFACE

La Protection et l'amélioration des conditions de vie des femmes, des familles et des enfants constituent l'un des principaux enjeux des actions de l'Etat de Côte d'Ivoire. Dans cette optique, le Gouvernement a ratifié les textes internationaux sur les droits de la femme et de l'enfant, tels que la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) et la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE). Cela s'est traduit par la place prépondérante accordée au bien-être de ces personnes vulnérables dans les projets et programmes du gouvernement tels que le Plan National de Développement (PND), le Programme Social du Gouvernement (PS-Gouv), le Plan d'actions Prioritaires (PAP) et les Projets d'Investissements Publics (PIP).

A cet effet, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) ne ménage aucun effort pour permettre à chaque femme et à chaque enfant vivant en Côte d'Ivoire de s'épanouir pleinement. Ainsi, depuis 2014, la Politique Nationale de Protection de l'Enfant (PNPE) et la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNLVBG) ont été adoptées et mises en œuvre en vue de produire des résultats concrets.

Ces résultats se traduisent entre autres, par la production de statistiques relatives aux indicateurs de violences sur les enfants et de violences basées sur le genre, consignées dans un annuaire. L'élaboration et la mise à disposition de ce second annuaire, après le tout premier sur la violence faite à l'Enfant et les Violences Basées sur le Genre (VBG), témoigne de notre engagement constant à construire un système national efficace de protection de la femme et de l'enfant.

C'est le lieu de remercier le système des Nations Unies à travers le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), qui nous accompagnent depuis plusieurs années en nous apportant un appui technique et financier pour la mise en place d'un système efficace de collecte de données de qualité.

L'annuaire statistique 2021 du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant vient mettre en lumière et orienter les actions en faveur de la protection de ces couches vulnérables de notre société, afin de les rendre plus efficaces et plus efficientes. J'invite donc l'ensemble des décideurs, des parties prenantes et des intervenants dans ce domaine à en faire un bon usage.



Ministre de la Femme, de la Famille
et de l'Enfant

Madame Nasseneba TOURE

La lutte contre les violences et négligences faites aux enfants et les violences basées sur le genre est une préoccupation majeure du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, relativement à ses missions. Ce troisième annuaire statistique (2021), à l'instar des deux premiers (2019 et 2020), met un accent sur ces différentes violences et négligences, en intégrant des statistiques relatives aux thématiques sur la promotion de la famille, l'état des Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEFF) et les ressources humaines du MFFE. Il est le résultat de la collaboration entre les directions du MFFE et les autres ministères intervenant dans la prise en charge des femmes, des enfants et de toutes les autres personnes vulnérables.

Cet annuaire vise à servir de référence statistique à toute analyse, initiative et action allant dans le sens de la protection de ces personnes vulnérables. Il présente majoritairement les données sur les violences et les négligences subies par les enfants et les violences basées sur le genre, issues respectivement du Système d'Information sur la Protection de l'Enfant (SIPE) et du Système de Gestion de l'Information sur les Violences Basées sur le Genre (connu sous l'acronyme anglais GBVIMS : Gender Based Violence Information Management System).

A ce stade de notre propos, nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs de la chaîne de collecte et de transmission des données, notamment les travailleurs sociaux locaux et les Points Focaux Statistiques des différentes Directions Régionales du MFFE et du MEPS, pour leur collaboration. Nos remerciements vont également à l'endroit des responsables des directions, programmes et services centraux en charge de la protection de la femme et de l'enfant du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) et des différents ministères, pour leur disponibilité. Enfin, nous adressons notre profonde gratitude aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF), qui ne cessent de nous accompagner dans cette marche vers un système d'information intégrée sur la protection des personnes vulnérables.

**Directeur de la Planification, des
Etudes et de la Documentation**



Monsieur SYLLA Losseny

AVERTISSEMENT

Les données présentées dans cet annuaire sont majoritairement issues des services sociaux du MFFE (les CSE) et du MEPS (les CS), et de quelques ONG, au titre de leurs activités de prévention et de prise en charge de l'année 2021. Elles ont été collectées auprès des usagers sur la base des incidents subis et déclarés. De ce fait, elles ne peuvent, à elles seules, démontrer de la prévalence des violences et négligences subies par les enfants ou celles des VBG en Côte d'Ivoire.

Le SIPE et le GBVIMS n'ont pas pour vocation de remplacer les systèmes de gestion de cas car ils ne permettent pas un suivi dans le temps d'une même personne survivante. Les données ci-dessous présentées ne peuvent donc rendre compte de la gestion des cas.

Aussi, l'annuaire statistique de l'année 2021 ne présente que des statistiques portant sur la protection de l'enfant et jeune, des VBG, la famille, les IFEF et les effectifs du personnel du Ministère.

RESUME EXECUTIF

En 2021, plusieurs activités ont été menées dans le cadre de la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) et de la Protection de l'enfant par les structures sociales à savoir, les centres sociaux sous tutelle du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, les complexes socio-éducatifs sous tutelle de Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant et des Organisations Non Gouvernementales.

En matière de protection de l'enfant, ces structures ont permis d'organiser 2 162 sensibilisations de masse (1 101 en milieu urbain contre 1 061 en milieu rural) et 3 131 sensibilisations de proximité (2 566 en milieu urbain contre 565 en milieu rural). Ces sensibilisations ont touché 199 590 personnes et elles ont été majoritairement adressées aux personnes vivant en milieu urbain (60,90 %), de sexe féminin (58,40 %) ou âgées de plus de 18 ans (68,89 %).

4 586 enfants victimes ont été pris en charge, dont 1 700 cas de violence, 2 441 cas de négligence, 310 cas d'exploitation, et 135 cas de pratique traditionnelle néfaste. Au titre des violences, 741 viols, 219 agressions sexuelles hors MGF, 477 maltraitements physiques, 263 maltraitements psychologiques ou émotionnelles ont été enregistrés. Au titre des négligences, 346 enfants non déclarés à l'état civil, 577 enfants privés de soins (enfants malnutris, enfants non vaccinés ou enfants privés d'autres soins...), 571 enfants victimes de déni de ressources, 243 enfants abandonnés ont été enregistrés.

En matière de Violence Basée sur le Genre, 1 094 séances de sensibilisations de masse et 1 734 séances de sensibilisations de proximité ont été menées. Ces sensibilisations ont été faites dans 1 777 localités, dont 1 151 en milieu urbain. Aussi, ont-elles vu la participation de 71 277 femmes (57,67 % des participants) et 52 320 hommes (42,33 % des participants). Parmi les personnes sensibilisées, figuraient 1 979 prestataires de services, 4 034 leaders communautaires, 335 élus, 70 politiques et 1 105 autres agents de l'administration publique.

6 040 cas de VBG ont été pris en charge dont 954 viols, 286 agressions sexuelles hors MGF, 26 mutilations génitales féminines, 1 391 agressions physiques, 142 mariages forcés, 2 189 dénis de ressources, d'opportunités ou de services et 1 052 violences psychologiques ou émotionnelles. Sur ces cas déclarés, plus de 96 % des violences sexuelles et des mariages forcés sont commis sur les personnes de sexe féminin, et spécifiquement sur les enfants.

Outre les données sur les violences et les négligences dont ont été victimes les enfants et les violences basées sur le genre, les programmes OEV de soutien aux enfants et leurs familles affectés par le VIH Sida ont identifié 271 115 bénéficiaires dont 54,74% de sexe féminin et 45,26% de sexe masculin. Ces bénéficiaires sont 191 953 OEV (0 à 21 ans), soit 70,80 %, et 79 162 adultes (plus de 21 ans) membres des ménages, soit 29,20 %. Parmi eux, 220 809 actifs ont été servis soit un taux de bénéficiaires servis de 81,44 %. Ces bénéficiaires servis se répartissent en 161 780 OEV, soit 73,27 %, et 59 029 adultes membres des ménages OEV, soit 26,73 %.

Les structures d'encadrement de la petite enfance, au nombre de 246, dont 101 Centres de Protection de la Petite Enfance et 145 Centres d'Action Communautaire pour l'Enfance (CACE), ont enregistré, 18 423 enfants dont 9 396 filles (51,00 %) et 9 027 garçons (49,00 %).

Quant à l'autonomisation des femmes, au sein des Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEFF), au nombre de 130, dont 122 établissements publics contre 08 confessionnels, 4 937 auditeurs/auditrices ont été encadrés par 426 enseignantes, soit un ratio de 12 auditrices par enseignante. La répartition des auditeurs/auditrices selon les branches de profession se présente comme suit : Alphabétisation (1 648), Couture (1 506), Pâtisserie (1 783).

Plusieurs fonds, dont un montant de 136 000 000 FCFA, ont été mis à disposition des femmes en vue de favoriser leur autonomisation.

Relativement à la promotion de la famille, 2000 familles dans le district d'Abidjan ont été sensibilisées sur les mesures de protection contre la COVID-19 et 2000 autres, à Adiaké, ont été sensibilisées pour la promotion des valeurs morales ; 250 couples des 10 communes du district d'Abidjan ont vu leurs capacités renforcées sur la loi sur le mariage et les compétences de vie familiales, 200 ménages ont été formés à la gestion des ressources familiales à Odienné et à Korhogo, et 100 familles vulnérables ont reçu des kits en vivres et non vivres.

Par ailleurs, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant dispose de 3 077 fonctionnaires et agents de l'Etat, dont 2 135 femmes (69,39 %) et 942 hommes (30,61 %).

INTRODUCTION

– Contexte et justification

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, dans le cadre de sa mission de protection de la femme et de l'enfant, a mis en place un système intégré de collecte, de stockage et d'analyse de données sur les populations vulnérables, particulièrement sur la femme et l'enfant. Les différents outils de ce système ont permis l'identification d'un circuit optimal de rapportage qui a conduit à la production et la diffusion des annuaires statistiques 2019 et 2020. Les composantes de ce système telles que le Système de Gestion de l'Information sur les Violences Basées sur le Genre (GBVIMS) et le Système d'Information sur la Protection de l'Enfant (SIPE), développées avec l'aide des partenaires au développement, tels que l'UNFPA pour le GBVIMS, et l'UNICEF pour le SIPE, ont permis d'aboutir à ces résultats probants.

L'exercice 2021 a permis de consolider les deux systèmes précédemment cités, de couvrir la grande majorité des services sociaux à travers des ateliers de formation, de contrôler rigoureusement les données collectées et de produire ce présent annuaire statistique du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant. Il vise à servir de référence statistique à toute analyse, initiative et action allant dans le sens de la protection de ces personnes vulnérables.

Ces statistiques, portant sur la protection de l'enfant, les VBG, la famille, l'autonomisation de la femme et les ressources humaines sont d'une importance capitale. Relativement aux violences et négligences, elles informent non seulement sur le profil des victimes, mais aussi sur le profil des auteurs présumés. Elles ne donnent pas que le type de l'incident subi, mais également le moment et le lieu de l'incident. Elles font noter, par exemple, que la majorité des personnes victimes de viol en 2021 sont des enfants, âgés de 10 à 17 ans, vivant en milieu urbain, et ayant un niveau d'instruction primaire ou secondaire premier cycle. Elles font noter aussi que ces cas de viol sont pour la plupart commis au domicile de l'agresseur, entre le coucher et le lever du soleil, par des auteurs de sexe masculin, majoritairement âgés de plus de 18 ans et qui ont plus ou moins un lien avec la victime.

De telles statistiques, soumises régulièrement à temps opportun, aux décideurs et intervenants sociaux, peuvent contribuer à mieux cibler les actions en faveur des femmes et des enfants afin de mieux les protéger.

– Définition des concepts clés

Abandon d'enfant : Référence Art 363 CP : « Quiconque expose ou fait exposer, délaisse ou fait délaisser, en un lieu solitaire un enfant, incapable de se protéger elle-même en raison de son état physique ou mental »

Agression physique : Toute violence physique n'étant pas de nature sexuelle. Entre autres exemples : coups, gifles, strangulation, coupures, bousculades, brûlures, tirs ou usage d'armes, quelles qu'elles soient, attaques à l'acide ou tout autre acte occasionnant des douleurs, une gêne, des blessures voire la mort.

Agression sexuelle : Toute forme de contact sexuel sans consentement ne débouchant pas ou ne reposant pas sur un acte de pénétration. Entre autres exemples : les tentatives de viol, les baisers, les caresses et les attouchements non désirés aux parties génitales ou aux fesses.

Les MGF/Excisions sont un acte de violence qui lèse les organes sexuels ; elles doivent donc être classées dans la catégorie des agressions sexuelles.

Auteur/agresseur : Ce terme désigne « une personne, un groupe ou une institution qui inflige directement ou qui appuie la violence sous une forme quelconque. C'est celui qui inflige la violence sur une personne.

Cas incidents : C'est l'ensemble des cas commis, documentés et pris en charge pendant une même période donnée. Leur analyse permet d'apprécier l'incidence d'un phénomène d'une période à une autre.

Cas non incidents : C'est l'ensemble des cas commis antérieurement à une période donnée, documentés et pris en charge pendant cette période. La prise en compte des cas non incidents permet d'apprécier l'ampleur du phénomène dans une localité.

Cas rapportés : C'est l'ensemble des cas documentés et pris en charge pendant une période donnée. Les cas rapportés peuvent être commis ou pas, sur tout le long de la période considérée. C'est la somme des cas incidents et des cas non incidents.

Défaut de déclaration à l'Etat civil : La non-déclaration de la naissance de l'enfant auprès des services de l'état civil dans le délai prévu par la loi.

Déni de Ressources, d'Opportunité ou de Service : Déni de l'accès légitime à des ressources/actifs économiques ou à des opportunités de subsistance, et à des services éducatifs, sanitaires ou autres services sociaux. On parle de déni de ressources, d'opportunités et de services, par exemple, lorsqu'on empêche une femme de recevoir une parcelle de terre en héritage, les revenus d'une personne sont confisqués par son compagnon intime ou un membre de sa famille, lorsqu'une femme se voit interdire l'usage des moyens de contraception, lorsqu'on empêche une fille d'aller à l'école, etc.

Enfant : Toute personne âgée de moins de 18 ans.

Enfant privé de soins : Référence Art 4 loi 70-483 du 03 Août 1970. C'est un enfant dont les parents ou tuteurs/toute personne ayant en charge cet enfant ne pourvoit pas à son entretien, son instruction, son éducation et à sa surveillance.

Exploitation sexuelle / sexe transactionnel : Ils sont définis par la relation de pouvoir économique entre la victime et son agresseur, ainsi que par les circonstances de l'incident (et non par l'acte de violence en lui-même, à savoir le viol ou l'agression sexuelle). Le formulaire d'admission et d'évaluation contient la question suivante : « de l'argent, des biens, des avantages et/ou des services ont-ils été échangés dans le contexte de l'incident déclaré ? », la réponse « oui » peut permettre de savoir que les violences sexuelles rapportées relèvent de l'exploitation sexuelle.

Genre : Selon le document de Politique Nationale sur l'Egalité des Chances, l'Equité et le Genre, « le Genre fait référence aux chances, aux opportunités, aux droits et aux devoirs qu'on accorde à un individu (homme ou femme) au sein d'une société. Autrement dit, le Genre est ce qui différencie les hommes et les femmes dans leurs relations sociales ».

Majeur(e) : Toute personne âgée de 18 ans ou plus.

Mariage forcé : Mariage arrangé contre le gré de la personne. Ce type d'incident englobe les mariages précoces/mariages d'enfants.

Mariage précoce / Mariage d'enfant : mariage contracté avec une personne qui n'en a pas l'âge légal: en Côte d'Ivoire, la majorité est fixée à 18 ans pour les filles et les garçons.

Mutilation Génitale Féminine : Selon la loi n°98-757 du 23 Décembre 1998, est qualifiée de Mutilation Génitale Féminine, l'atteinte à l'intégrité de l'organe génital externe de la femme, par ablation totale ou partielle, infibulation, insensibilisation ou par tout autre procédé.

Pratiques traditionnelles préjudiciables/néfastes : Elles sont définies par les valeurs sociales, culturelles et religieuses locales observées là où a eu lieu l'incident. Elles sont adaptées au contexte local, ce qui permet de les définir en plusieurs formes de pratiques traditionnelles préjudiciables telles que les mariages précoces, les MGF/excision, les enlèvements de fiancées, le rejet d'enfants selon les coutumes.

Survivant(e)/victime : Ce terme désigne une « Personne ayant subi une VBG. Les termes « victime » et « survivant(e) » sont interchangeables. « Victime » est un terme souvent utilisé dans les domaines juridique et médical. « Survivant(e) » est le terme généralement utilisé dans les secteurs d'appui psychosocial, car il est porteur d'espoir pour la personne violentée ».

Viol : Tout acte de pénétration vaginale, anale ou buccale sans consentement (même superficielle) et à but sexuel, à l'aide du pénis ou d'une autre partie du corps. Cela s'applique également à l'insertion d'un objet dans le vagin ou l'anus. En outre, la définition dans le présent paragraphe prend en compte les dispositions du code pénal ivoirien qui considère également comme viol les rapports sexuels avec un mineur de moins de 15 ans, la notion de consentement au rapport sexuel n'étant valable pour les enfants de moins de 15 ans.

Violences basées sur le genre : Selon la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG : « Ce sont des violences perpétrées sur la base des stéréotypes. Elles concernent tout acte dirigé contre un homme ou une femme du fait des rapports sociaux inégalitaires régissant la communauté et défavorisant un groupe.

La Violence Basée sur le Genre est un terme générique pour désigner tout acte nuisible/préjudiciable perpétré contre le gré d'autrui, et qui est basé sur des différences socialement prescrites entre hommes et femmes/filles et garçons ».

Violence psychologique ou émotionnelle : Infliction de douleurs ou de blessures mentales ou émotionnelles. Entre autres exemples : menaces de violence physique ou sexuelle, intimidation, humiliation, isolement forcé, poursuite, harcèlement verbal, attention non souhaitée, remarques, gestes ou écrits de nature sexuelle et/ou menaçants, destruction de biens précieux pour la personne, etc.

Violence sexuelle : Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel (commentaire ou avances de nature sexuelle), ou actes visant à un trafic sexuel ou encore dirigés contre la sexualité d'une personne utilisant la coercition. Cet acte peut être commis par une personne proche ou des étrangers. Les violences sexuelles sont donc la somme des viols et des agressions sexuelles hors excisions.

Violence sexuelle liée au conflit : Par cette expression, on entend des actes ou des types de violations sexuelles tels que le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution, la grossesse et la stérilisation forcées, ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable, perpétrés contre des femmes, des hommes ou des enfants, en période de conflit ou post-conflit ou dans d'autres situations graves (troubles politiques).

I. METHODOLOGIE DE PRODUCTION DE L'ANNUAIRE



1. Aperçu du SIPE et du GBVIMS

Le GBVIMS et le SIPE sont des systèmes de collecte, de stockage et d'analyse de données sur les VBG et la Protection de l'Enfant. Leur objectif premier est de mettre à disposition, de façon continue, des données fiables dans ces deux domaines.

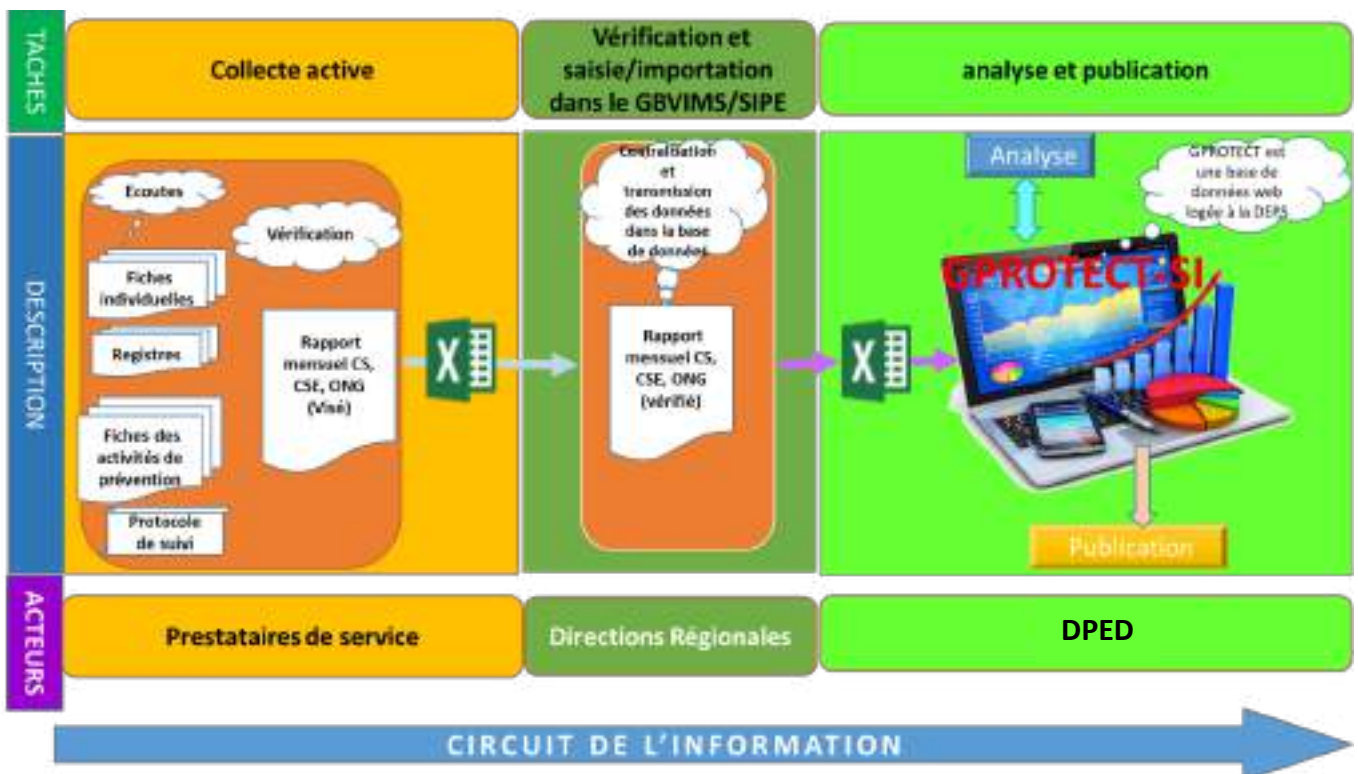
Ils ont été conçus pour uniformiser les données collectées par les prestataires de service et surtout, pour respecter les principes directeurs pour la prise en charge d'une personne survivante. Ainsi, Aucune donnée ne peut être collectée sur une victime, à travers ces systèmes, sans le consentement éclairé de celle-ci ou de son tuteur légal qui l'accompagne. Grâce à une méthode de codification, seul l'agent en charge de la gestion du cas dispose des données personnelles de la victime. Aucun autre membre du circuit de rapportage ne peut y avoir accès. Enfin, l'accès à la base de données nationales et aux bases de données locales est protégé par des codes d'accès.

Ces systèmes contiennent un ensemble d'outils de collecte et de stockage de données que sont :

- Le formulaire des activités de prévention ;
- Le formulaire des activités de prise en charge et la fiche de consentement qui conditionne son utilisation ;
- La base de rapportage Excel ;
- L'outil de classification des VBG.

Ces outils permettent la collecte des données par les structures de base ou prestataires de service et leur transmission au niveau central selon le circuit de l'information défini ci-après (Voir figure 1). Comme schématisé, le SIPE et le GBVIMS établissent 3 niveaux dans le circuit de l'information :

Figure 1 : rôle des différents acteurs du circuit de transmission



- **Le niveau local ou terrain** où les acteurs intervenants sont les prestataires de service (services sociaux et ONG) qui ont en charge :
 - La prévention, la prise en charge et l'accompagnement holistique des victimes ;
 - La collecte de données par le renseignement des outils physiques (formulaires de prévention et de prise en charge) ;
 - Le renseignement de la base de données Excel à partir des outils physiques puis sa transmission au niveau régional.
- **Le niveau intermédiaire ou régional** où interviennent les directions régionales du MFFE qui ont en charge :
 - Le contrôle de la qualité des informations envoyées par les prestataires du niveau local ;
 - La certification des informations avant leur transmission au niveau central.
- **Le niveau central** où intervient la DEPS du MFFE qui a en charge :
 - Le renforcement des capacités des acteurs sur les outils de collecte ;
 - La gestion de la base de données nationale ;
 - La production des statistiques nationales de routine.

2. Sources, contrôle et validation des données 2021

Les données de 2021 ont été produites et fournies par 134 services sociaux sur les 164 existants. Soit un taux de couverture d'environ 81,71%. Le taux de complétude, quant à lui, s'élève à 78,78%. À ces services sociaux étatiques, s'ajoutent 8 ONG. Voir **Annexe 1**.

Le contrôle de la qualité de ces données s'est fait à chaque niveau du circuit de l'information.

Au niveau local, les travailleurs sociaux en charge de la collecte des données renseignent la base Excel après l'écoute de la personne survivante. Les faits relatés sont rapportés selon le canevas défini dans la fiche de collecte.

En outre, le paramétrage de cette base leur permet d'apporter les premières corrections en cas d'incohérence dans le renseignement. Un second niveau de vérification des données a été effectué au niveau des directions régionales par les points focaux statistiques.

Enfin, au niveau central, la Direction de la Planification, des Etudes et de la Documentation (DPED) a effectué une troisième vérification, de contrôle qualité des données, à l'issue de laquelle celles-ci ont été de nouveau apurées et consolidées.

Les données ainsi collectées ont été validées par l'ensemble des acteurs au cours d'un atelier du 23 au 24 février 2022 à Yamoussoukro (Voir la liste des participants à l'atelier de validation des données en annexe), et en définitif, ont été entérinées par le cabinet du MFFE, donnant de ce fait son accord pour leur analyse et leur diffusion, tout en respectant les principes et éthiques en la matière.

3. Rédaction et validation de l'annuaire

La rédaction de cet annuaire statistique 2021 est le fruit d'un processus participatif conduit par la DPED. Un comité de rédaction a été mis en place, composé de représentants de la DPED, de la Direction de l'Action Sociale (DAS) du MEPS, du Comité National de Lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Enfants (CNLVFE), de l'UNICEF et de l'UNFPA. La première version de l'annuaire produite par ce comité a été soumise à un comité de lecture composé de l'ensemble des membres du Groupe Technique de Travail (GTT) sur les données VBG et Protection Enfant et de certains experts dans le domaine des statistiques, des techniques de l'information, de la protection de l'Enfant et des VBG. La prise en compte des différentes observations du comité de lecture a permis de produire une seconde version de l'annuaire.

Cette seconde version a été de nouveau soumise à des amendements et a donné lieu à une troisième version qui a été validée au cours d'une réunion virtuelle du GTT. Elle a été considérée comme définitive après avoir été endossée par le cabinet du MFFE.

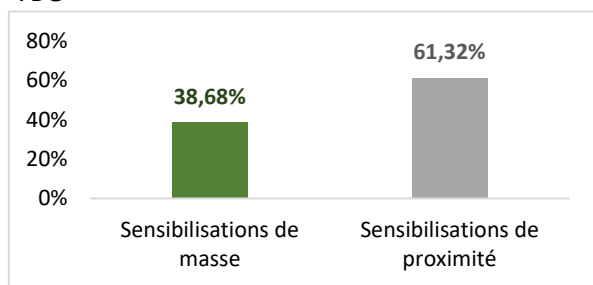
II. VBG ET PROTECTION DE L'ENFANT



1. Activités de promotion des droits de l'enfant et de prévention des VBG

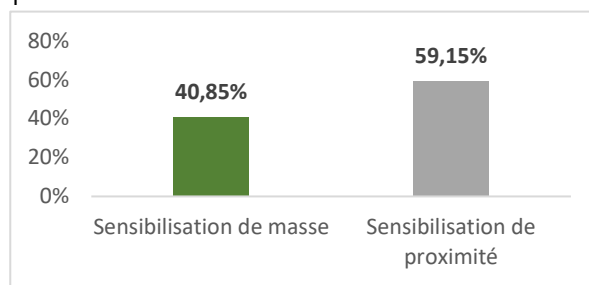
1.1. Sensibilisation sur les VBG et la protection de l'enfant

Figure 2 : Séances de sensibilisation contre les VBG



Source : MFFE-DPED / GPROTECT

Figure 3 : Séances de sensibilisation sur la protection de l'enfant



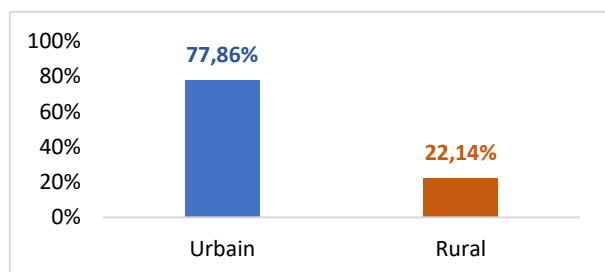
Source : MFFE-DPED / GPROTECT

Dans le cadre des activités de la lutte contre les VBG, en 2021, les structures sociales ont réalisé, 2 828 séances de sensibilisation contre 2 904 en 2020, soit une baisse de 2,62 %. Ces activités se répartissent en 1 734 séances de proximité (soit 61,32 %) et 1 094 séances de masse (soit 38,68 %).

Pour ce qui concerne la protection de l'enfant, 5 293 séances de sensibilisation ont été menées contre 4.552 en 2020, soit une hausse de 16,28 %. Elles se répartissent en 3 131 séances de sensibilisations de proximité soit 59,15 % et 2 162 sensibilisations de masse soit 40,85 %.

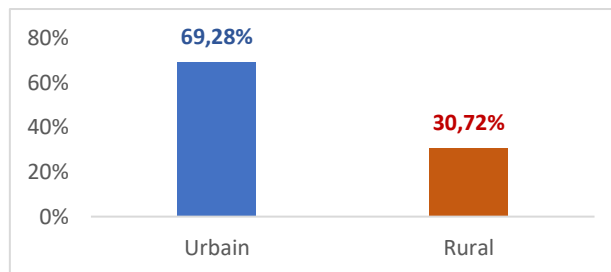
Aussi, ces activités réalisées se répartissent par milieu d'intervention, comme indiqué ci-dessous.

Figure 4 : Répartition des sensibilisations sur les VBG par milieu d'intervention



Source : MFFE-DPED / GPROTECT

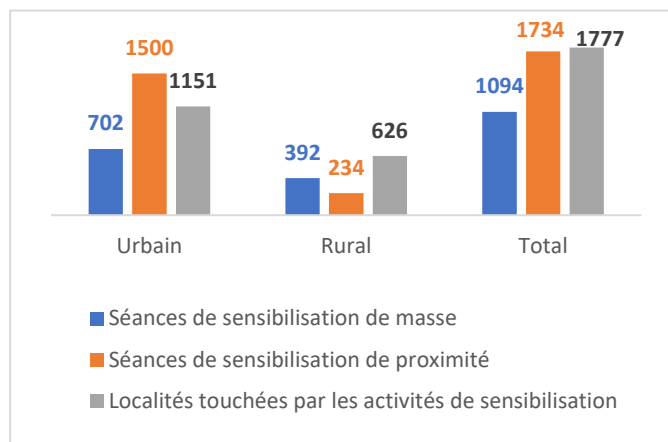
Figure 5 : Répartition des sensibilisations la protection de l'enfant par milieu d'intervention



Source : MFFE-DPED / GPROTECT

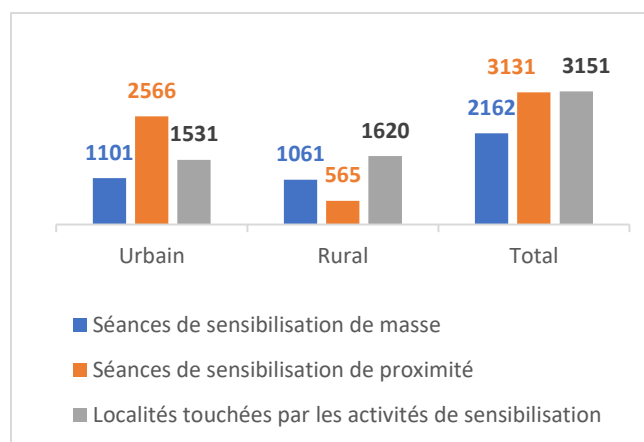
Dans la lutte contre les violences et les négligences, y compris celles affectant les enfants, les sensibilisations de proximité sont promues parce qu'elles touchent mieux les cibles par rapport aux sensibilisations de masse et sont moins coûteuses. Aussi, les sensibilisations sont essentiellement réalisées dans les zones urbaines parce que les structures de base sont majoritairement implantées en milieu urbain. Cela pourrait se justifier par une insuffisance de moyen humain et matériel des travailleurs sociaux pour intervenir efficacement dans toute l'étendue de leurs zones de compétence.

Figure 6 : Répartition des types de sensibilisation sur les VBG par milieu d'intervention



Source : MFFE-DPED / GPROTECT

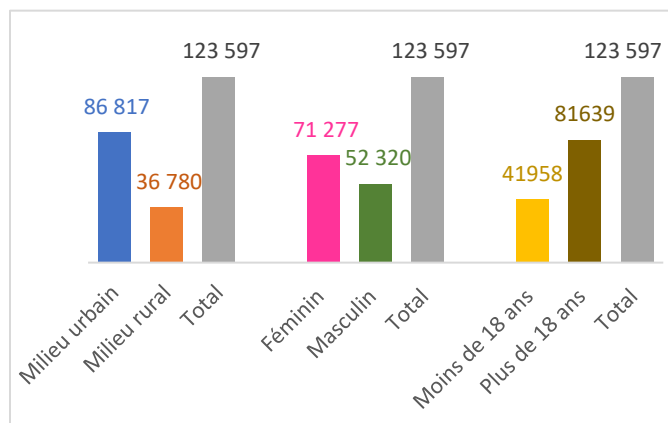
Figure 7 : Répartition des types de sensibilisation sur la protection de l'enfant par milieu d'intervention



Source : MFFE-DPED / GPROTECT

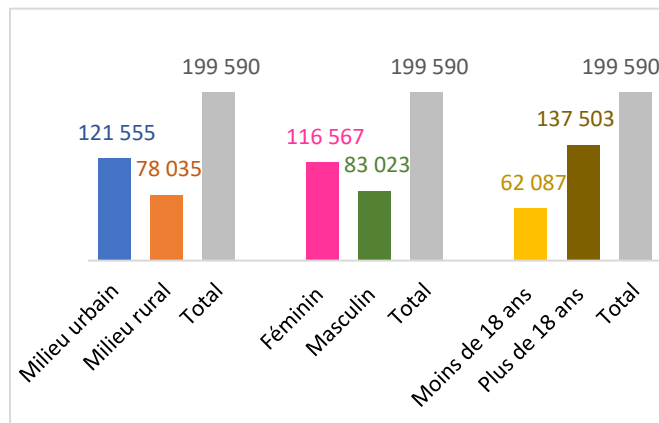
1.2. Caractéristiques des personnes sensibilisées

Figure 8 : Répartition des personnes sensibilisées sur les VBG par milieu, sexe et tranche d'âge



Source : MFFE-DPED / GPROTECT

Figure 9 : Nombre de personnes sensibilisées sur la protection de l'enfant par milieu, sexe et tranche d'âge



Source : MFFE-DPED / GPROTECT

Les sensibilisations sur les VBG ont été adressées à 123 597 personnes. Ces individus sont généralement des personnes vivant en milieu urbain (70,24 %), de sexe féminin (57,67 %) ou âgées de plus de 18 ans (66,05 %).

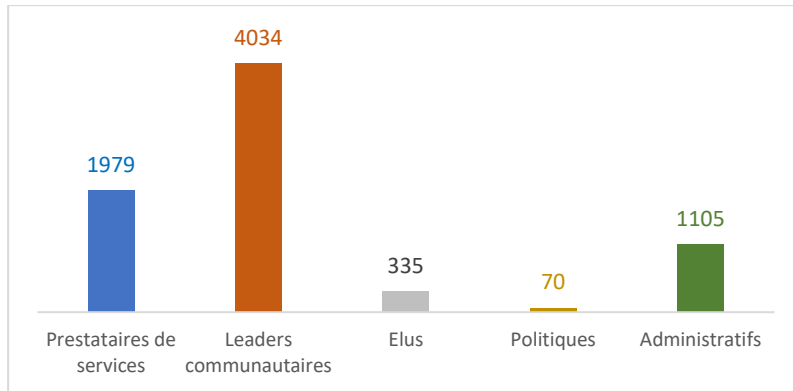
Pour les activités de protection des enfants et de promotion de leurs droits, les sensibilisations ont mobilisé 199 590 personnes. De même que celles de la lutte contre sur les VBG, elles ont été majoritairement adressées aux personnes vivant en milieu urbain (60,90 %), de sexe féminin (58,40%) ou âgées de plus de 18 ans (68,89%).

Les personnes majeures sont la cible des sensibilisations car, bien qu'étant responsables de l'éducation et la protection des enfants, elles sont pour la plupart du temps auteurs d'actes de violences sur ces enfants. Aussi, les sensibilisations touchent plus les personnes de sexe féminin parce qu'elles sont accessibles et intéressées par les activités et ont la charge au quotidien de l'éducation et de la protection

des enfants. De plus, les organisations de femmes sont beaucoup impliquées dans les activités de protection de l'enfant.

Il faut noter par ailleurs que les personnes sensibilisées sur les VBG comprennent aussi des leaders communautaires, des prestataires de service, des responsables administratifs, des hommes politiques et des élus locaux comme le montre le graphique ci-dessous.

Figure 10 : Qualité des personnes sensibilisées contre les VBG

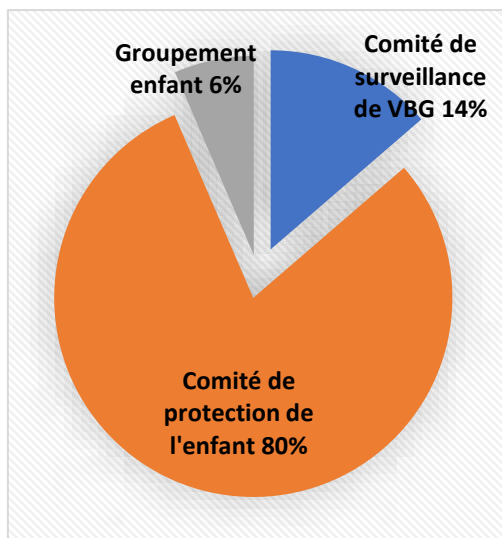


Source : MFFE-DPED / GPROTECT

1.3. Surveillance des violences et des négligences

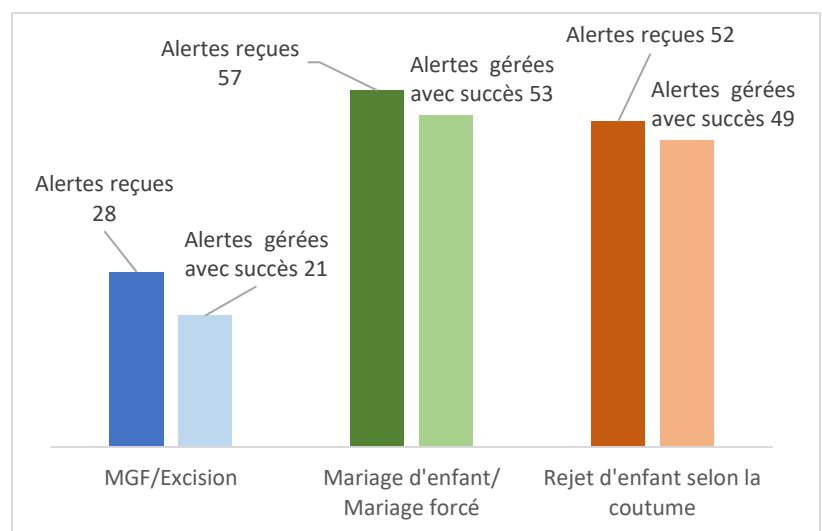
1.3.1. Installation des mécanismes de prévention et gestion des alertes

Figure 11 : Répartition des mécanismes de prévention installés



Source : MFFE-DPED / GPROTECT

Figure 12 : Gestion des alertes reçues



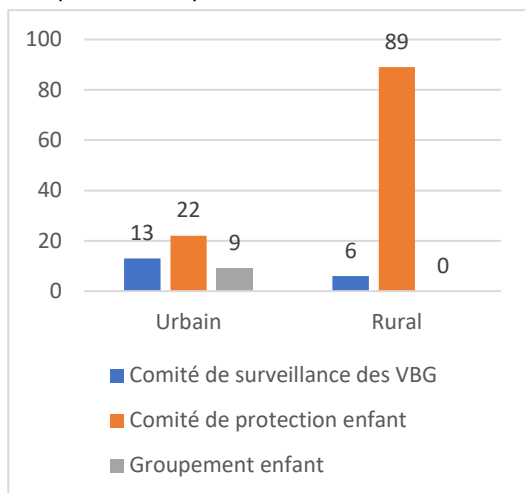
Source : MFFE-DPED / GPROTECT

En 2021, 139 mécanismes de prévention ont été installés dont 111 comités de protection de l'enfant, soit 80 % ; 19 comités de surveillance des VBG, soit 14 % et 09 groupements d'enfants, soit 6%. Cette promotion desdits mécanismes répond à la politique d'intensification et de rapprochement des prestations à l'endroit des communautés.

Ces mécanismes installés ont permis de notifier 137 alertes dont 123 ont été gérées avec succès, soit 91,37%. Ces valeurs indiquent la persistance des pratiques traditionnelles néfastes (MGF/Excision, Mariage d'enfant/Mariage forcé, rejet d'enfant selon la coutume, ...) sur les femmes et les enfants dans nos communautés. Le taux élevé des alertes gérées avec succès montre que la mise en place des mécanismes communautaires a renforcé la célérité dans la gestion des alertes.

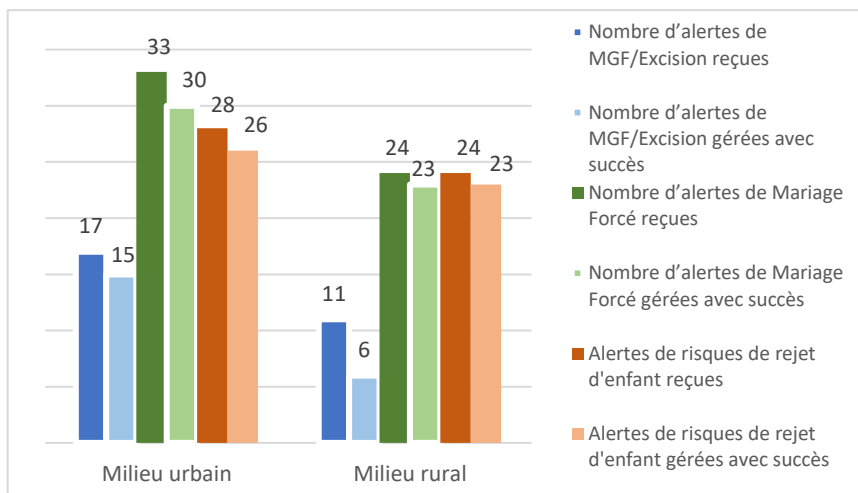
1.3.2. Répartition des mécanismes de prévention et des alertes par milieu

Figure 13 : Répartition des mécanismes de prévention par milieu



Source : MFFE-DPED / GPROTECT

Figure 14 : Gestion des alertes reçues par milieu de provenance



Source : MFFE-DPED / GPROTECT

On note que 31,65 % des mécanismes de protection ont été installés en milieu urbain et 68,35 % en milieu rural, probablement à cause des pratiques éducatives, des pesanteurs socioculturelles et de l'absence de structure formelle de protection de l'enfant. En plus, il est bon de faire remarquer que la prise en compte de la problématique du travail des enfants dans la cacao-culture a suscité un engouement des chocolatiers pour la mise en place des mécanismes de protection enfant en milieu rural, comme inscrit dans la PNPE.

En ce qui concerne la gestion des alertes, 56,93 % ont été signalé en milieu urbain et 43,07 % en milieu rural. En milieu urbain le mécanisme de dénonciation et de signalement est plus développé qu'en milieu rural. Parmi les cas signalés, 91,02 % ont été gérés avec succès en milieu urbain et 88,13 % en milieu rural. La présence des services de répression (police, gendarmerie, justice) en milieu urbain facilite la gestion des alertes.

Cependant, les règlements amiables, les pesanteurs socio-culturelles en milieu rural, l'absence des services sociaux et judiciaires et les difficultés d'accès (routes impraticables) ne favorisent pas les dénonciations et la gestion des alertes.

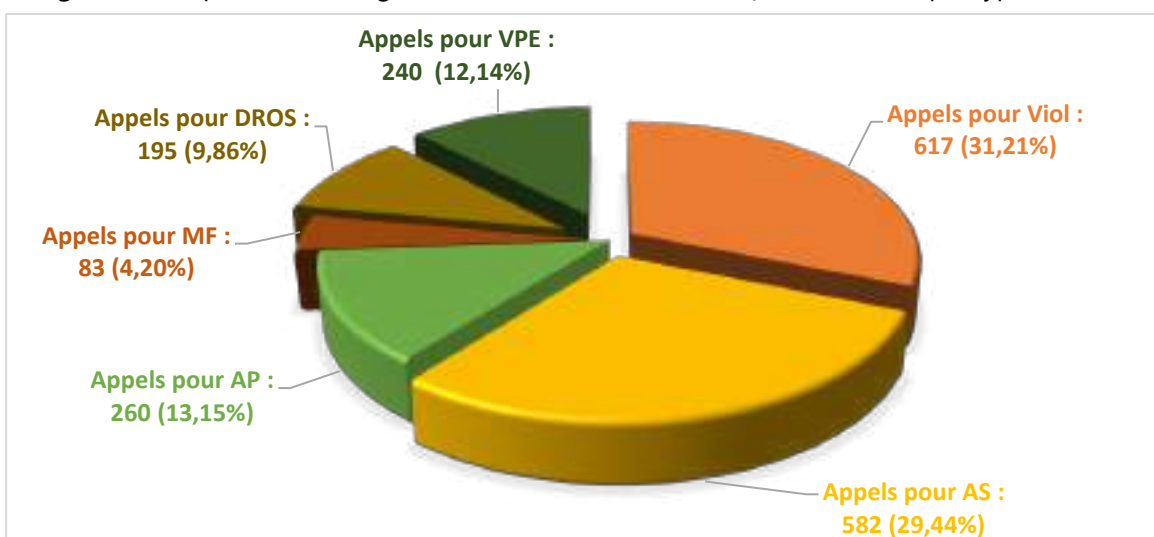
Contrairement à la sensibilisation, les mécanismes de surveillance des violences qui permettent de mettre en veille les communautés et favoriser les alertes précoces sont plus fréquents en milieu rural qu'en milieu urbain.

1.3.3. Alertes reçues sur les lignes vertes 1308 (Alerte VBG) et 116 (Assistance aux enfants en détresse)

En 2021, 37 152 appels ont été reçus sur la ligne verte 1308 (voir **Annexe 4**) et 59 410 sur la 116 (voir **Annexe 6**). Cependant, le nombre d'appels traités et portant sur les sujets en lien avec les VBG et l'assistance aux enfants en détresse est très faible. Seulement 3.487 appels sur la 1308 et 39 sur la 116 ont porté les sujets à aborder sur ces lignes, soit respectivement 9,39% et 0,07%.

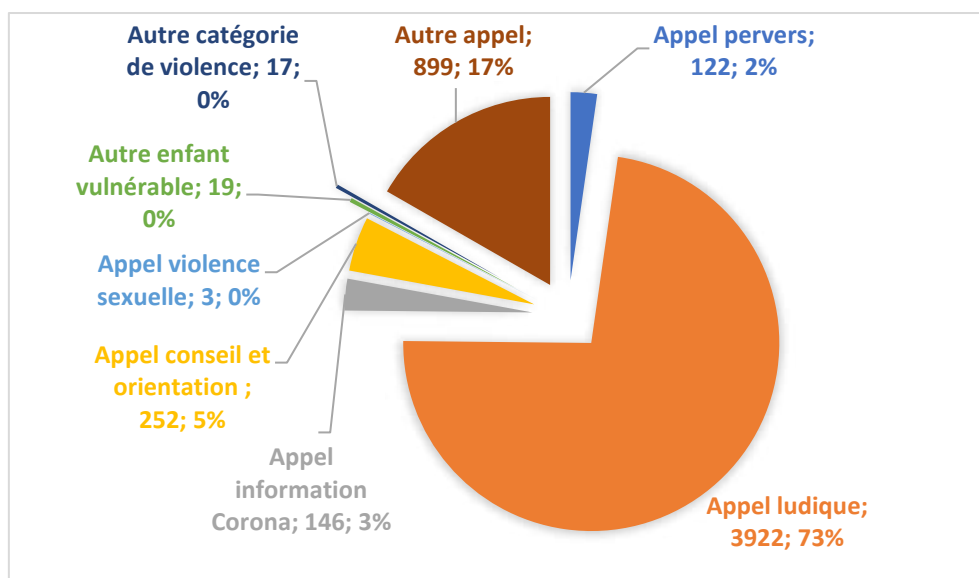
Les 3487 appels traités sur la 1308 portent sur 1.977 signalements ou dénonciations de VBG (soit 56,70%) dont 60,65 % sur le viol et les agressions sexuelles, et 1.510 demandes d'information (soit 43,30%). Les 39 appels sur la 116 portent essentiellement sur la violence sexuelle, les autres catégories de violence et les autres enfants vulnérables comme indiqué sur les graphiques ci-dessous.

Figure 15 : Répartition des signalements et dénonciations reçus sur la 1308 par type de VBG



Source : MFFE-CNLVFFE

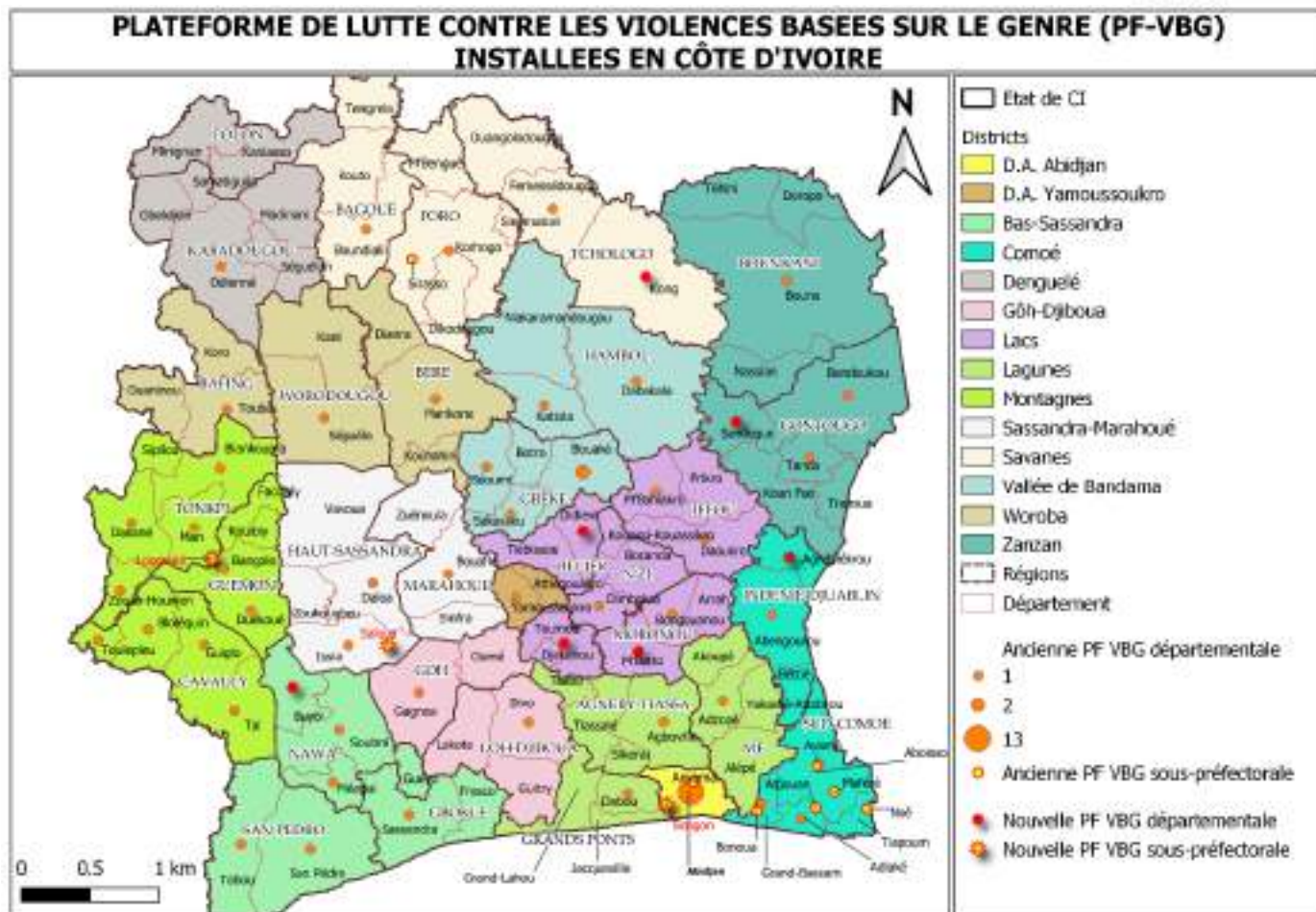
Figure 16 : Description des appels reçus en 2021 sur la ligne verte 116



Source : MFFE-DPE

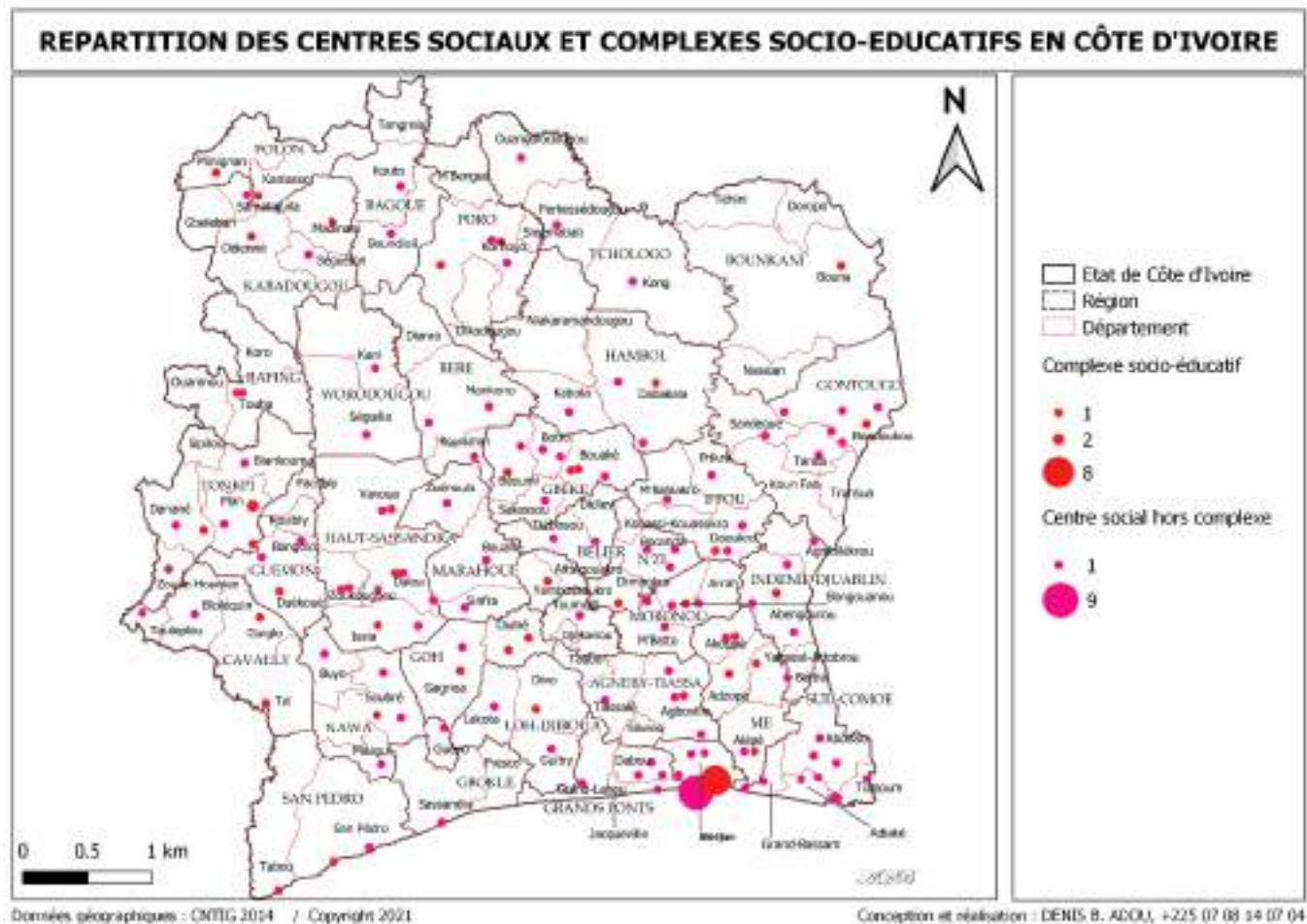
1.4. Plateformes de lutte contre les VBG installées et les structures sociales étatiques

Figure 17 : Carte de répartition nationale des plateformes VBG



Il existe des plateformes de lutte contre les VBG dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire à l'exception du Folon. En 2021, 10 plateformes ont été installées ce qui porte le nombre total à 79. On note toutefois une inégale répartition de ces plateformes conditionnées par l'existence de complexes socioéducatifs ou de centres sociaux. Ainsi, certains départements sont dépourvus de plateformes indépendamment du taux de prévalence de VBG.

Figure 18 : Carte de répartition nationale des centres sociaux et complexes socio-éducatifs en Côte d'Ivoire

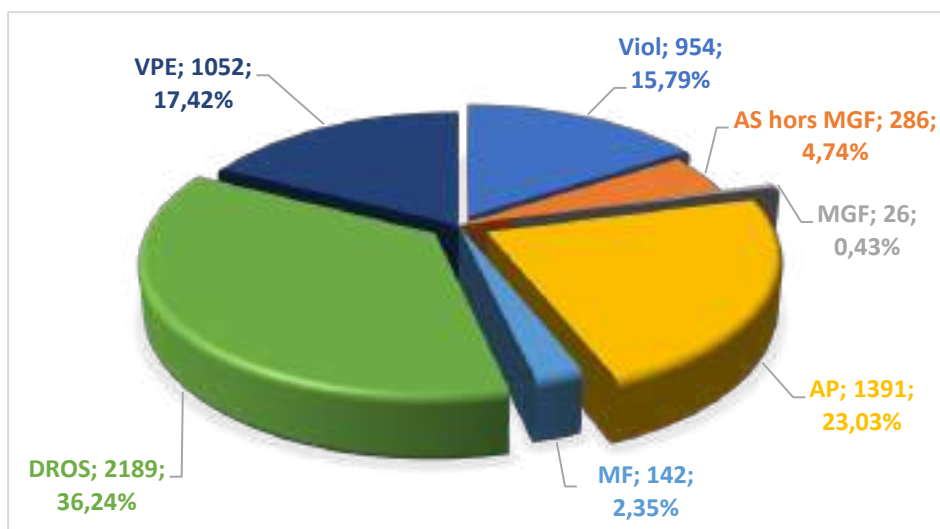


2. Incidents de violence et de négligence déclarés

2.1. Les violences basées sur le genre, et les négligences subies par les enfants

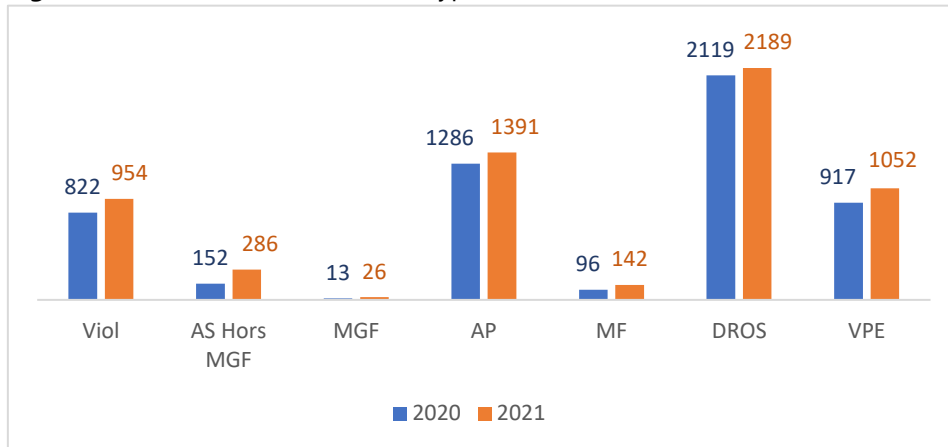
En 2021, 6 040 cas de VBG ont été enregistrés en Côte d'Ivoire et se répartissent par type comme suit :

Figure 19 : Répartition des VBG rapportés en 2021 par type



Les cas de VBG enregistrés en 2021 sont dominés par les dénis de ressources, d'opportunités et de services (DROS). Le nombre de viols s'élève à 954, soit 15,79 % des violences. Comparativement à 2020, on constate une hausse de 11,75% (5 405 cas déclarés en 2020). Cette augmentation est observée sur tous les types de VBG, comme indiqué dans le graphique ci-dessous.

Figure 20 : Evolution des différents types de VBG entre 2020 et 2021

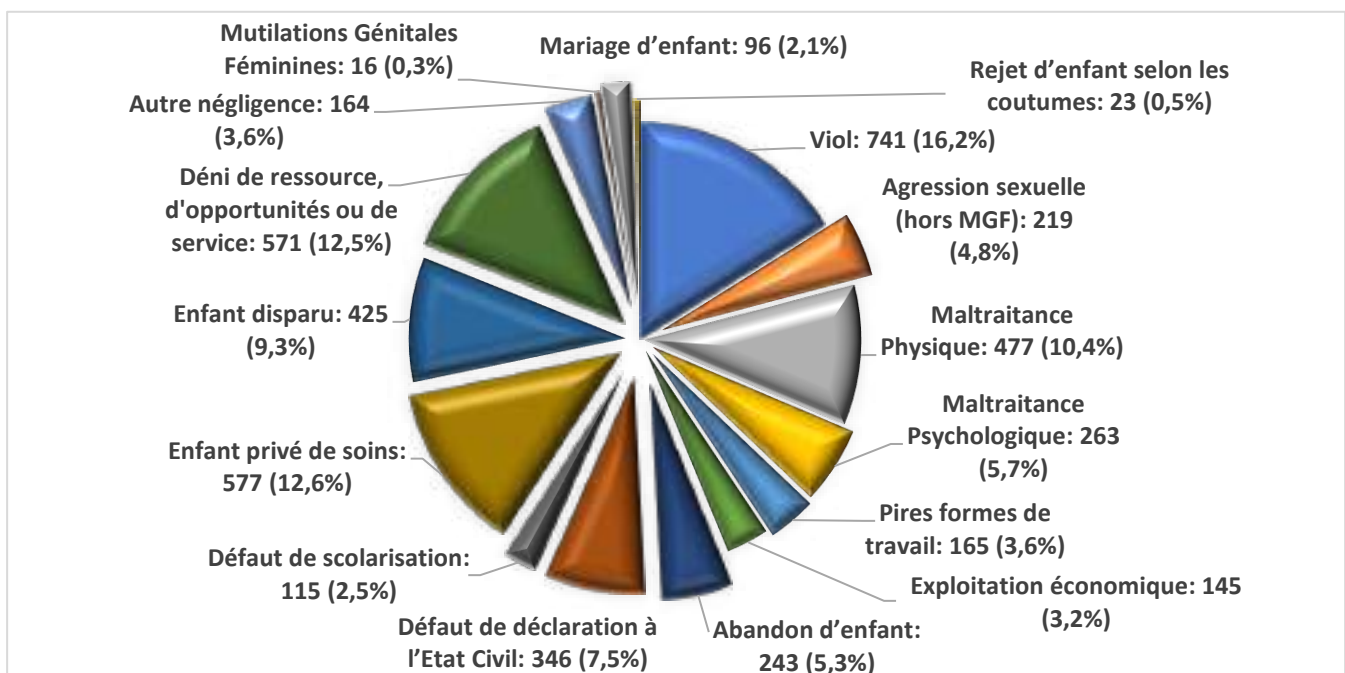


Source : MFFE-DPED / GPROTECT

Entre 2020 et 2021, les cas de MGF pris en charge sont passés du simple au double (de 13 à 26), les agressions sexuelles se sont accrues de 88,16% et les mariages forcés de 47,97%. Quant aux viols, ils ont augmenté de 16,06%. Cette augmentation pourrait s'expliquer non seulement par l'ampleur du phénomène, mais aussi par les activités promotionnelles menées par les acteurs de lutte contre les VBG pour amener les victimes à recourir aux services de prise en charge.

Relativement aux incidents dont sont victimes les enfants, les données collectées et rapportées se regroupent en 16 grands indicateurs : 4 sur la violence, 2 sur l'exploitation, 7 sur la négligence, et 3 sur les pratiques traditionnelles néfastes.

Figure 21 : Violences et négligences subies par les enfants



Source : MFFE-DPED / GPROTECT

Ces différents taux d'incidents pourraient s'expliquer par la négligence des parents, leur vulnérabilité socio-économique, la méconnaissance d'une alimentation équilibrée et les pesanteurs socio-culturelles.

2.2.1. Répartition des six types de VBG par région

VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE EN 2021 PAR REGION

Types de VBG

- Viol
- AS hors MGF
- MGF
- AP
- MF
- DRDS
- VPE

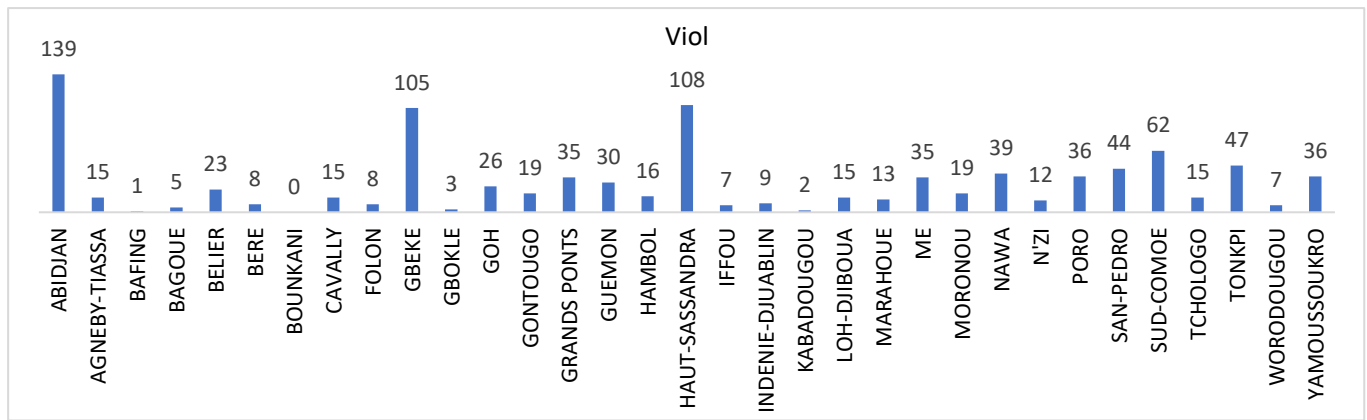
Nombre de cas de VBG

- 525
- 400
- 300
- 200
- 100
- 25

Les cinq (05) régions ayant déclaré le plus de cas de VBG sont le district autonome d'Abidjan (525 cas), le Gbêkê (509 cas), le Haut-Sassandra (498 cas), le Sud-Comoé (416 cas) et le Tonkpi (400 cas) selon les cas déclarés.

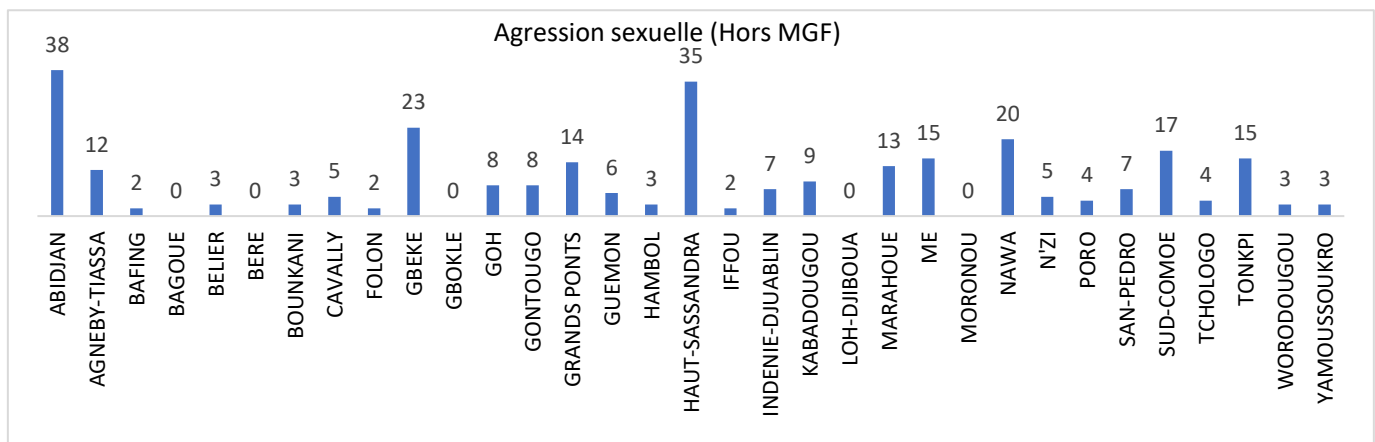
18

Figure 23 : Répartition du nombre de viol par région



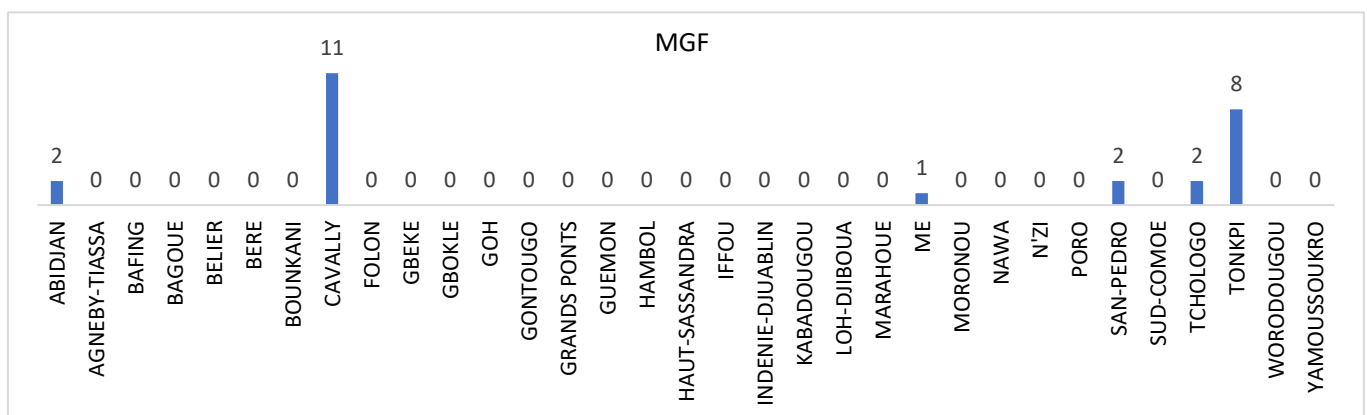
Les principales régions avec le plus de cas de viols signalés et pris en charge sont Abidjan, le Haut-Sassandra et le Gbêkê.

Figure 24 : Répartition du nombre d'agression sexuelle par région



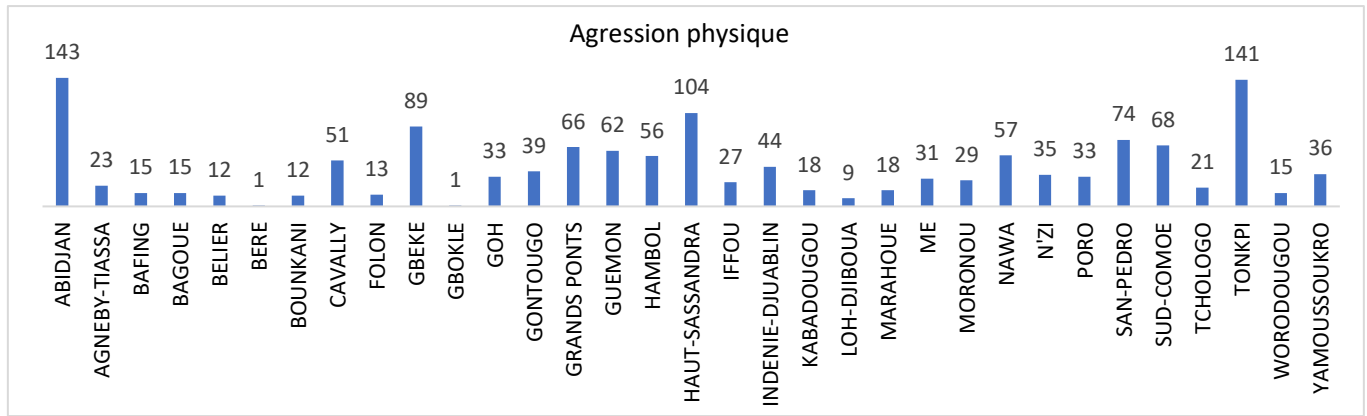
Pour les agressions sexuelles, Abidjan, le Haut-Sassandra et le Gbêkê sont les régions avec le plus de cas d'agressions sexuelles signalées et pris en charge.

Figure 25 : Répartition du nombre de MGF par région



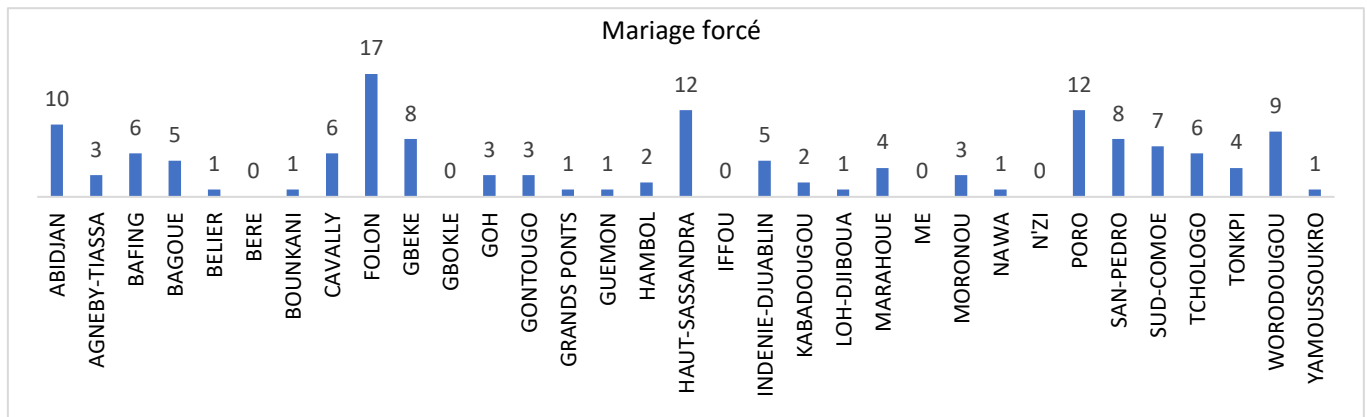
Les cas de MGF sont plus signalés et pris en charge dans le Cavally et le Tonkpi.

Figure 26 : Répartition du nombre d'agression physique par région



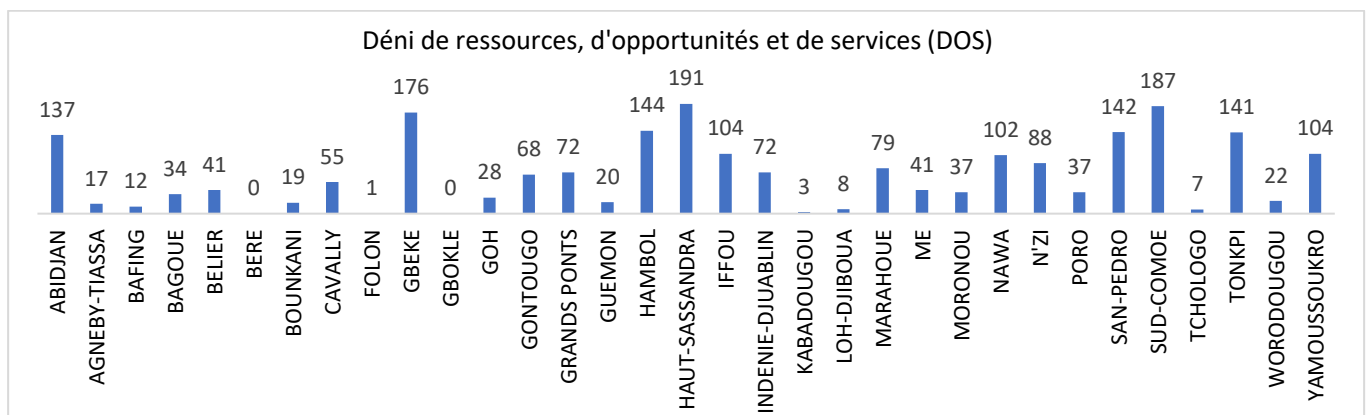
Quant aux agressions physiques, Abidjan, le Tonkpi et le Haut-Sassandra enregistrent plus de cas pris en charge.

Figure 27 : Répartition du nombre de mariage forcé par région



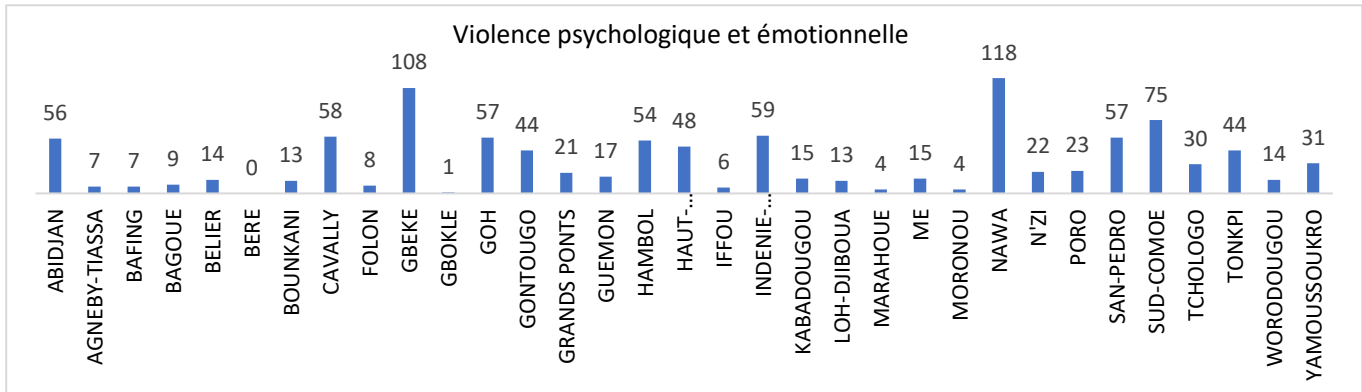
Les mariages forcés ont été plus dénoncés dans le FOLON, le Poro et le Haut-Sassandra.

Figure 28 : Répartition du nombre de DROS par région



Les DROS sont enregistrés et pris en charge principalement dans le Haut-Sassandra, le Sud-Comoé et le Gbêké.

Figure 29 : Répartition du nombre de VPE par région

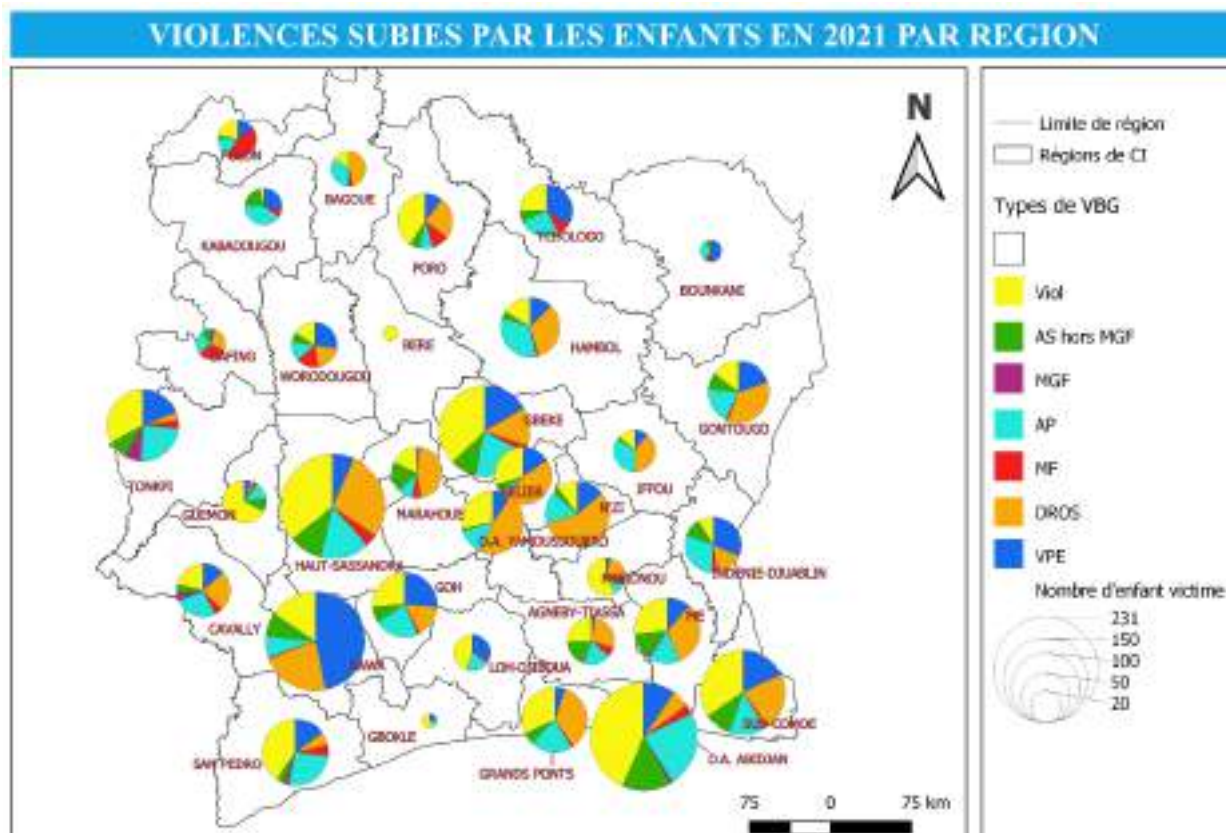


Les violences psychologiques et émotionnelles sont observées généralement dans la Nawa, le Gbêkê et le Sud-Comoé.

Les violences sexuelles (Viols et agressions sexuelles hors MGF) et les agressions physiques sont élevées dans les régions de Hautassandra, Abidjan et Gbêkê parce qu'il y a plus de structures sociales qui rapportent les cas. Concernant les MGF qui sont plus élevées dans les régions de Tonkpi et de Cavally, cela est dû à la forte prévalence et/ou à la volonté des populations à dénoncer les cas.

2.2.2. Répartition des incidents dont les victimes sont des enfants par région

Figure 30 : Carte de répartition par région des violences subies par les enfants en 2021

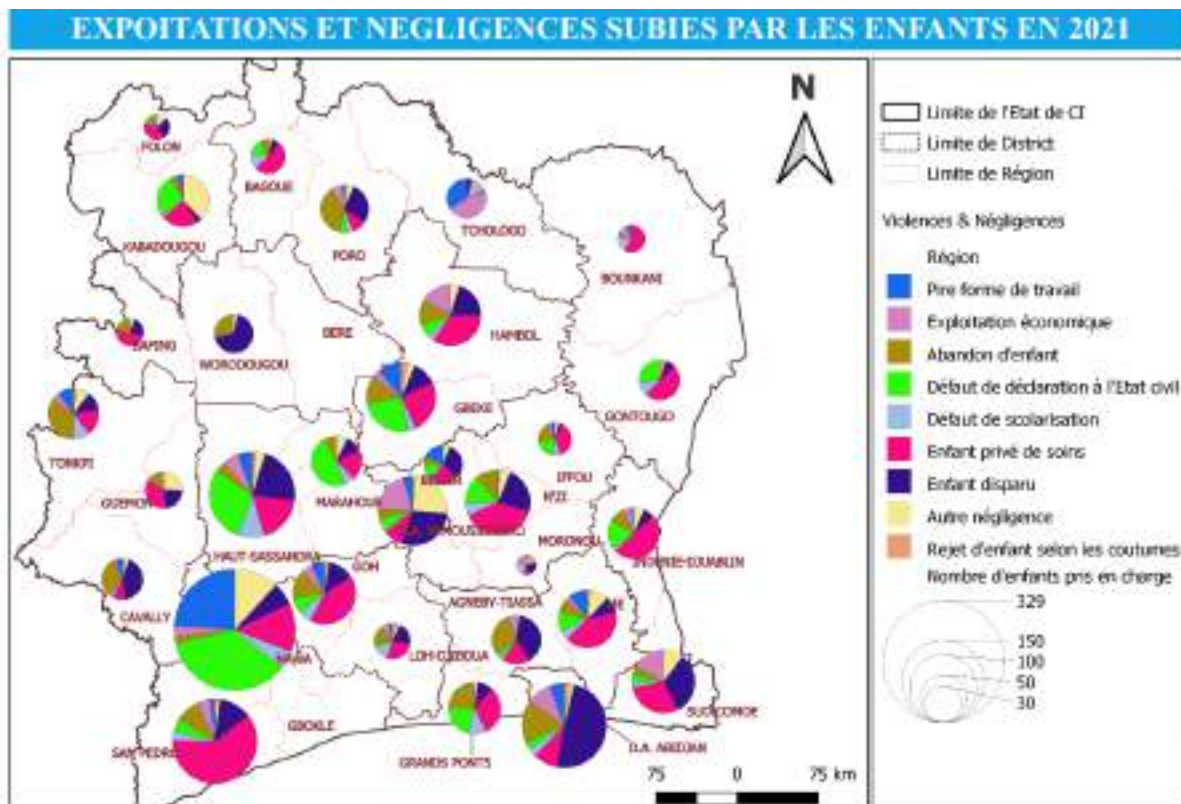


Source : MFFE-DPED / GPROTECT

Il n'existe pas de changement particulier dans la répartition des VBG déclarées par région, qu'il s'agisse des enfants victimes ou de l'ensemble des survivants. Les régions les plus concernées restent Abidjan, le Gbêkê, le Haut-Sassandra, le Sud-Comoé et le Tonkpi.

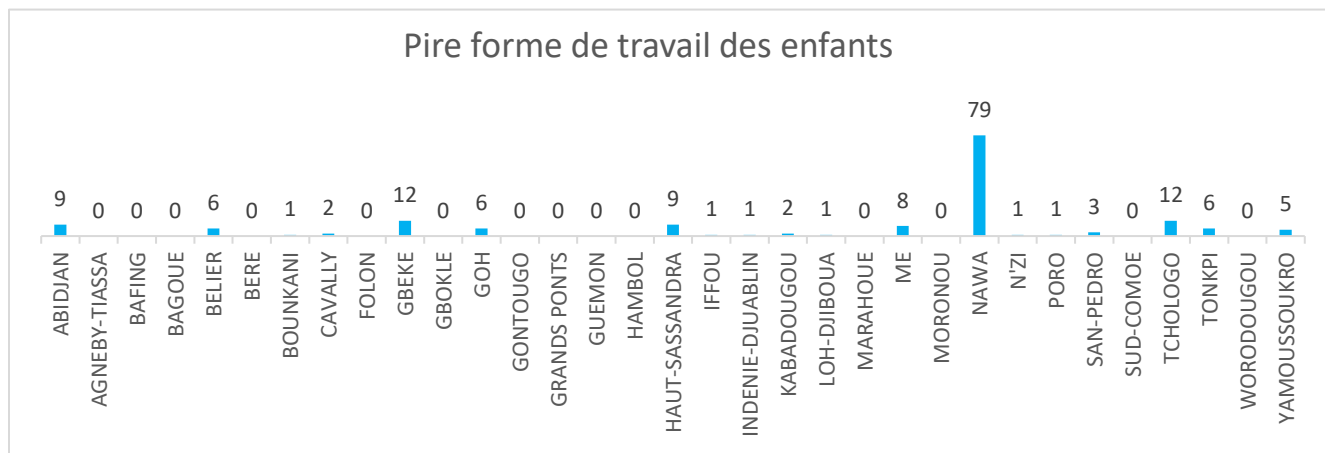
Les négligences et autres violences subies par les enfants sont perpétrées surtout dans la Nawa, le Haut-Sassandra et Abidjan.

Figure 31 : Carte de répartition par région des exploitations et négligences subies par les enfants en 2021



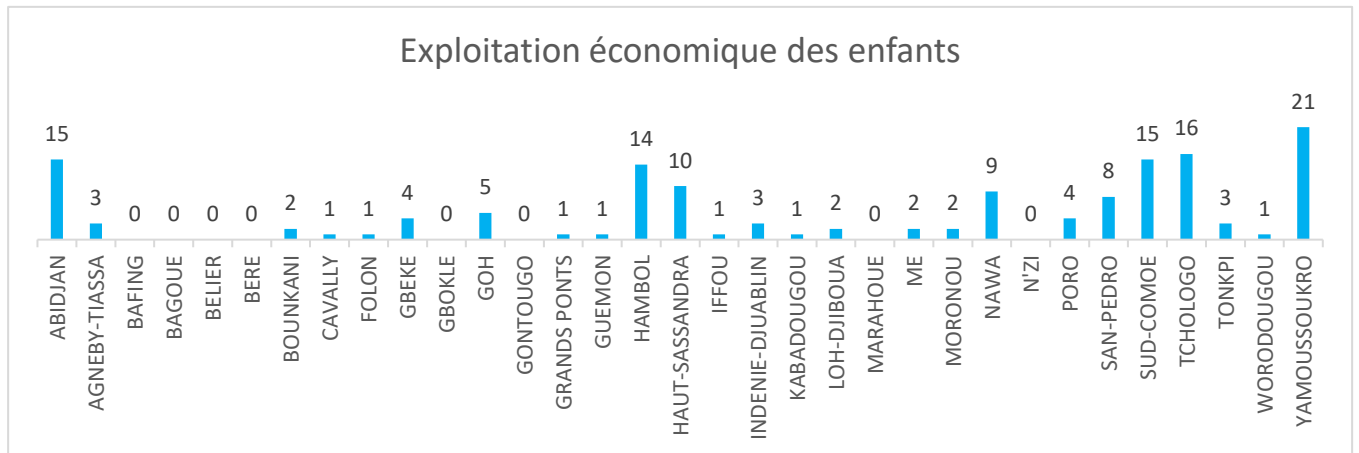
Source : MFFE-DPED / GPROTECT

Figure 32 : Répartition des pires formes de travail des enfants par région



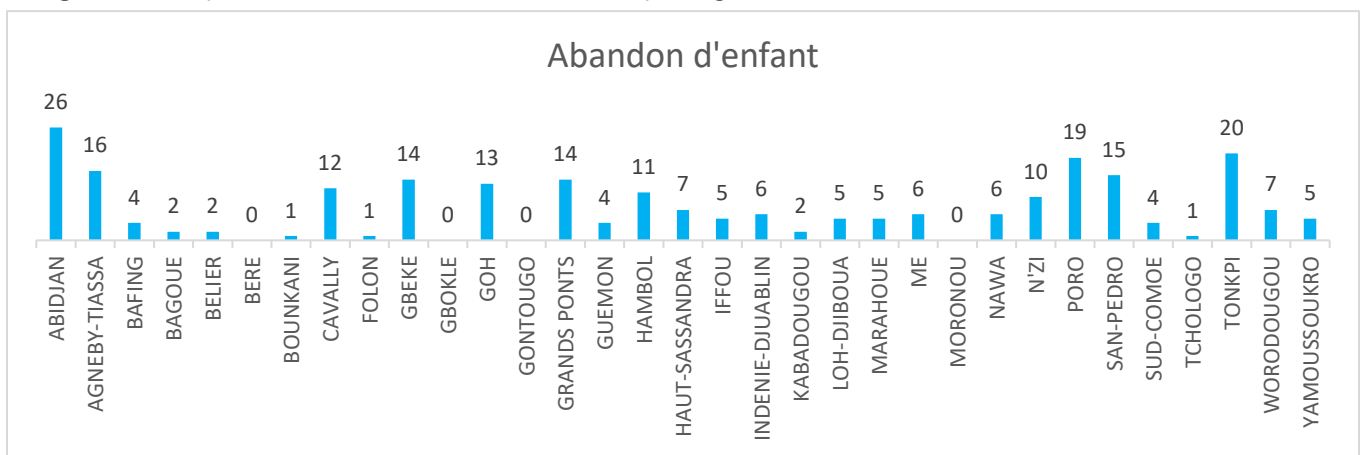
La région de la Nawa se démarque avec 79 cas déclarés de pire forme de travail des enfants.

Figure 33 : Répartition des exploitations économiques des enfants par région



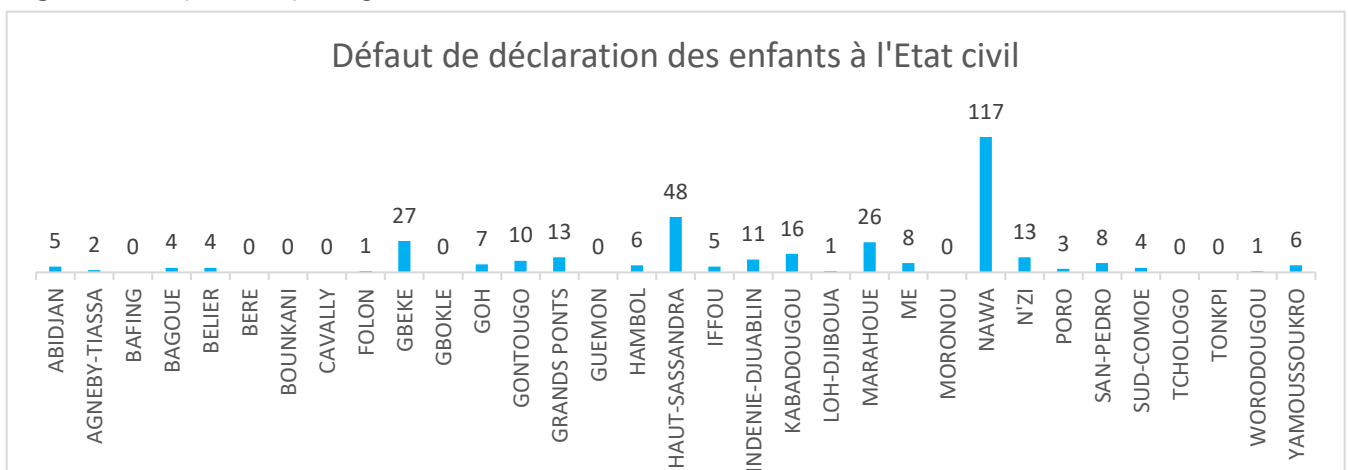
La région de Yamoussoukro vient en tête avec 21 cas rapportés d'exploitation économique.

Figure 34 : Répartition des cas d'abandon d'enfant par région



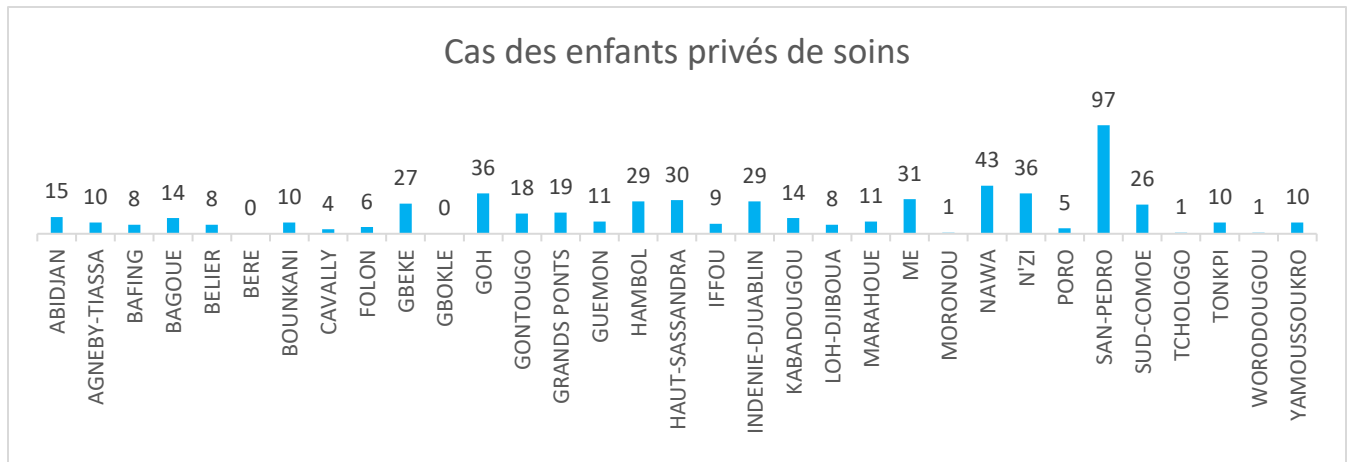
Le phénomène d'abandon d'enfant est perceptible dans plusieurs régions de la Côte d'Ivoire comme le district autonome d'Abidjan, le Tonkpi et le Poro.

Figure 35 : Répartition par région des cas de défaut de déclaration des enfants à l'Etat civil



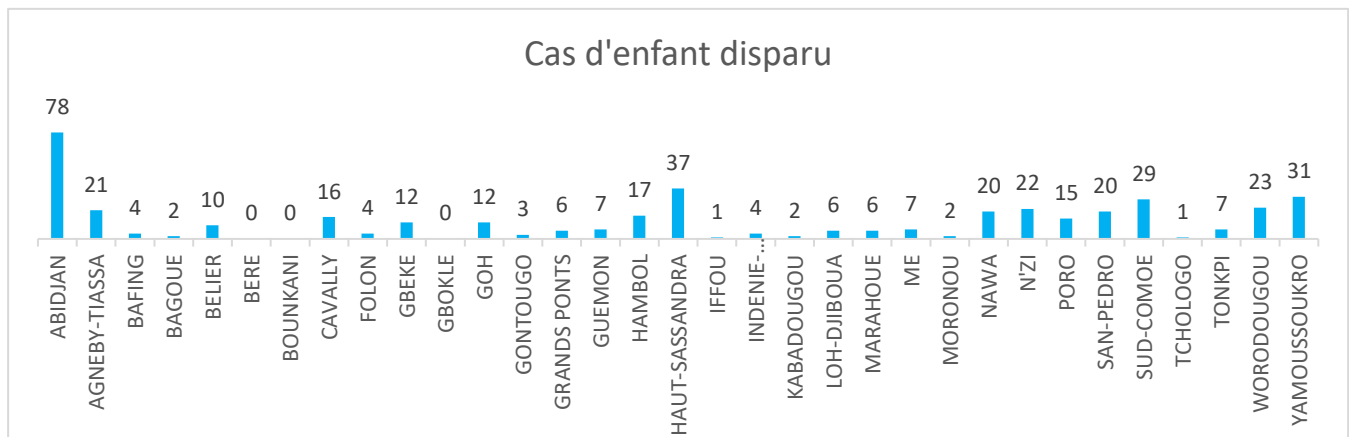
Les enfants non déclarés à l'Etat civil ont été plus rapportés dans la Nawa (117 cas).

Figure 36 : Répartition par région des cas d'enfants privés de soins



Les enfants privés de soins sont plus enregistrés dans la région de San-Pedro.

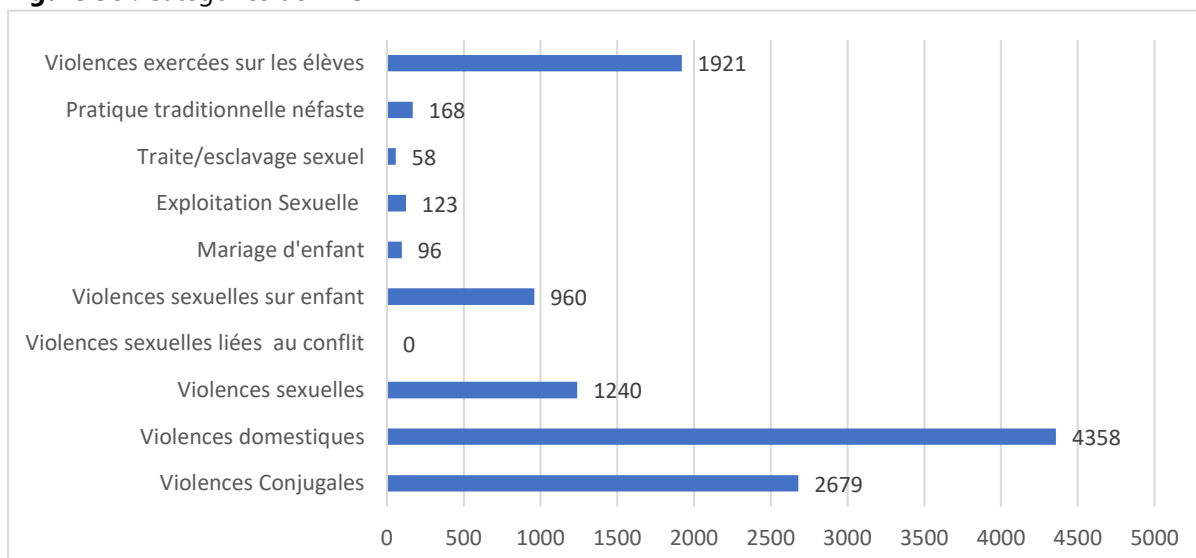
Figure 37 : Répartition par région des cas d'enfant disparu



Les cas d'enfants disparus se généralisent avec une prédominance dans le district autonome d'Abidjan.

2.3. Quelques Catégories de VBG

Figure 38 : Catégories de VBG



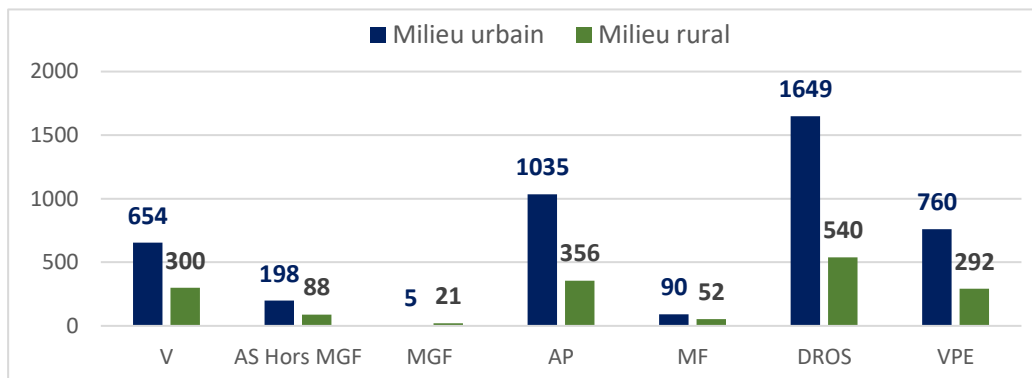
Source : MFFE-DPED / GPROTECT

Les violences domestiques (72,15 %) et les violences conjugales (44,35 %) constituent les catégories de VBG les plus rapportées. Les violences exercées sur les élèves (31,80%) restent très significatives.

2.4. Lieux et milieux de perpétration des incidents

2.4.1 Milieux de perpétration des incidents

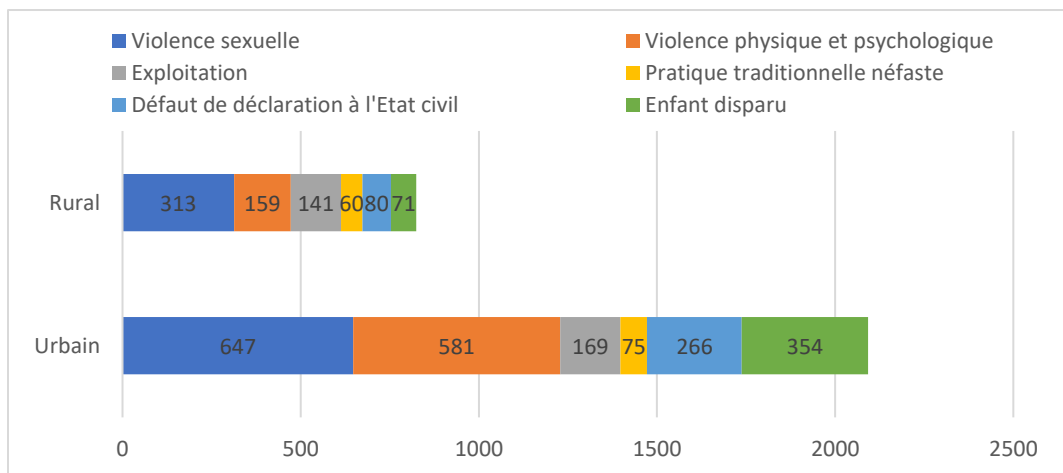
Figure 39 : VBG selon le milieu de perpétration de l'incident



Source : MFFE-DPED / GPROTECT

Selon les cas déclarés, les VBG sont pratiquées majoritairement dans les zones urbaines (72,70% des cas), à l'exception des MGF.

Figure 40 : Cas d'enfants victimes selon le milieu de perpétration de l'incident

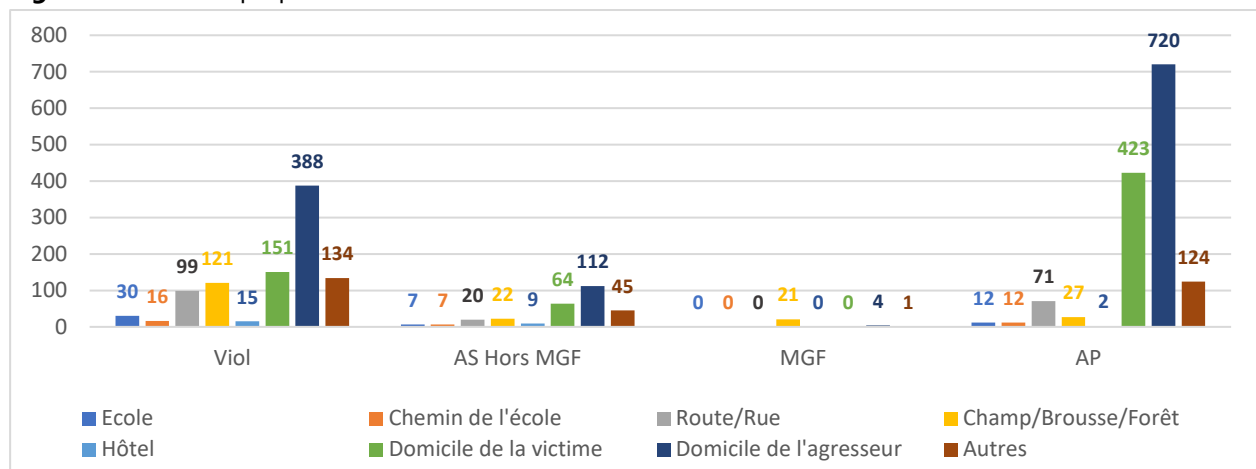


Source : MFFE-DPED / GPROTECT

Pour les types d'incidents représentés sur la **figure 40**, 2 092 ont eu lieu en milieu urbain soit 71,74% des cas. Un taux élevé de non-déclaration de naissance est constaté en milieu urbain (76,88%), contre (23,12%) en milieu rural.

2.4.2 Lieux de perpétration des incidents

Figure 41 : Lieu de perpétration des incidents de VBG



Source : MFFE-DPED / GPROTECT

Le graphique ci-dessus indique que les VBG sont généralement perpétrées au domicile de l'agresseur ou de la victime. Pareillement pour les incidents dont sont victimes les enfants (31,92 % au domicile de l'enfant et 31,51 % au domicile de l'agresseur). Voir tableau ci-dessous.

Cependant, les MGF se pratiquent de plus en plus en brousse. Ce qui pourrait être du fait de la culture locale ou une conséquence des lois pénales punissant de tels actes. Dans la plupart des cas, les auteurs des violences (y compris les VBG) et des négligences sont des membres de la famille.

Tableau 2 : Cas d'enfants victimes selon le lieu de perpétration de l'incident

	Violence sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique traditionnelle néfaste	Total
Domicile de la victime	142	236	55	986	45	1464
Domicile de l'agresseur	404	332	66	586	57	1445
Route/Rue	85	33	38	197	6	359
Autre domicile	46	34	13	176	7	276
Brousse/Forêt	90	6	12	8	12	128
Au marché	4	9	30	34	2	79
Ecole	36	9	6	19	0	70
Au champ	17	3	37	6	0	63
Chemin de l'école	18	11	2	11	0	42
Hôtel	20	2	0	3	0	25
Autres	75	43	44	193	5	360
Non applicable	23	22	7	222	1	275

2.5. Moments de perpétration des incidents

Tableau 3 : VBG selon le moment de perpétration de l'incident

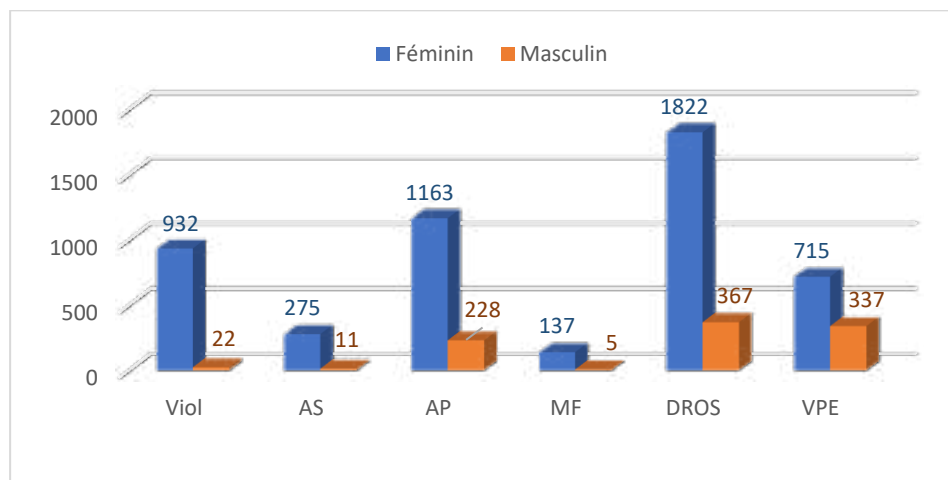
Moment de l'incident	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Matin (entre le lever du soleil et midi)	188	63	23	351	38	502	271	1436
Après-midi (entre midi et le coucher du soleil)	220	63	2	220	19	157	103	784
Soir (entre le coucher et le lever du soleil)	481	119	0	610	34	234	226	1704
Non applicable ¹	65	41	1	210	51	1296	452	2116

Relativement au moment de perpétration de l'incident, l'analyse du tableau ci-dessus montre que les violences sexuelles et les agressions physiques sont pratiquées les soirs, entre le coucher et le lever du soleil.

2.6. Profil des personnes prises en charge

2.6.1. Répartition des incidents déclarés selon l'âge et le sexe de la personne prise en charge

Figure 42 : VBG déclarées selon le sexe de la personne survivante

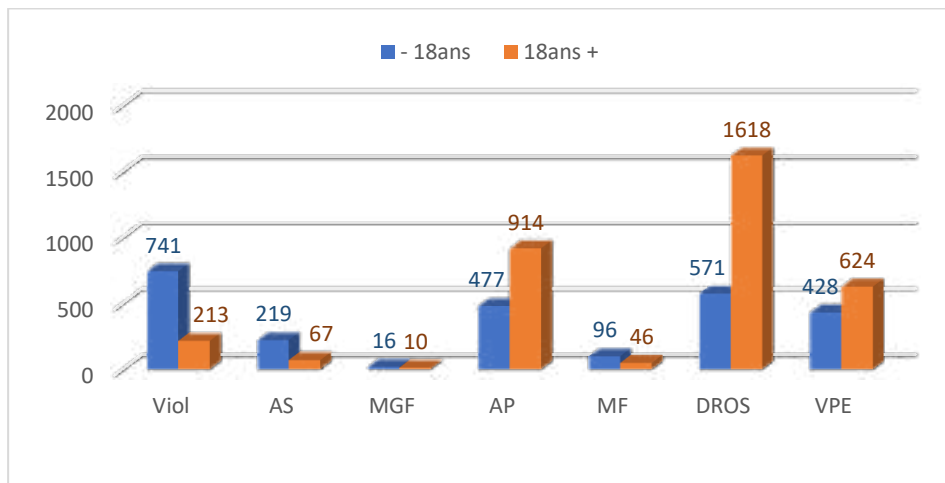


Source : MFFE-DPED / GPROTECT

Quel que soit le type de VBG considéré, les victimes sont essentiellement des filles/femmes. En 2021, plus de 96 % des viols, agressions sexuelles et mariages forcés sont commis sur des personnes de sexe féminin. De plus, les filles/femmes sont victimes à hauteur de 83,23 % des DROS enregistrés.

¹ Non applicable est mis pour les VBG dont l'information du moment de l'incident est peu significative telles que les DROS ou les VPE

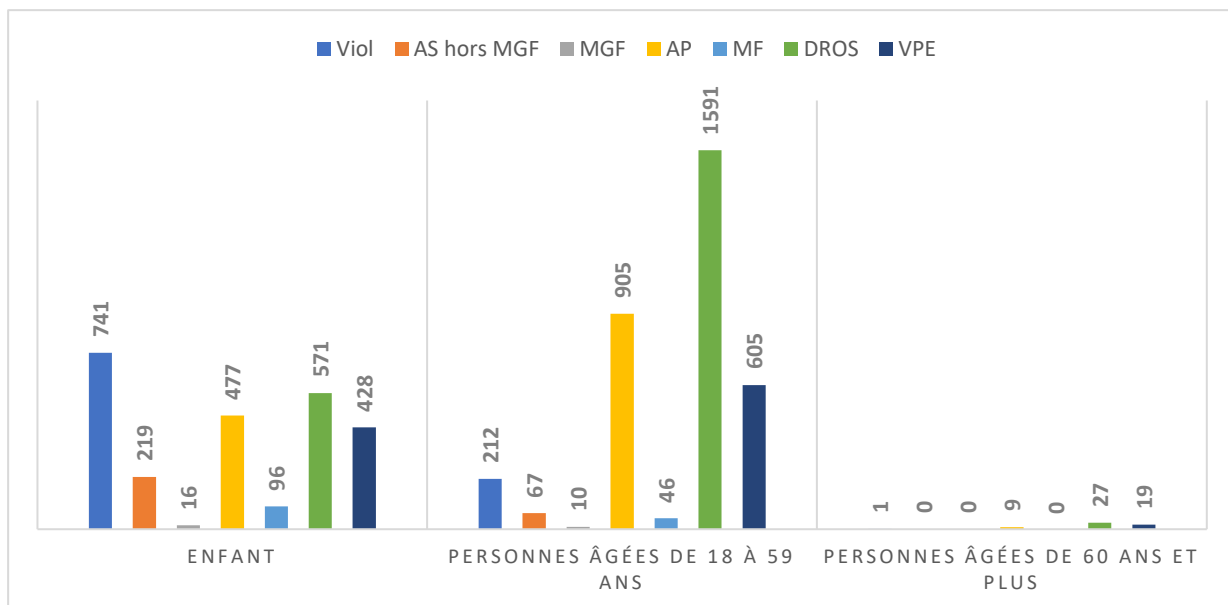
Figure 43 : VBG déclarées selon l'âge de la personne survivante



Source : MFFE-DPED / GPROTECT

Comparativement aux personnes de plus de 18 ans, les enfants (moins de 18 ans) sont plus frappés par les viols (77,67% des cas rapportés), les agressions sexuelles (76,57%), les MGF (61,54%) et les mariages forcés (67,61%).

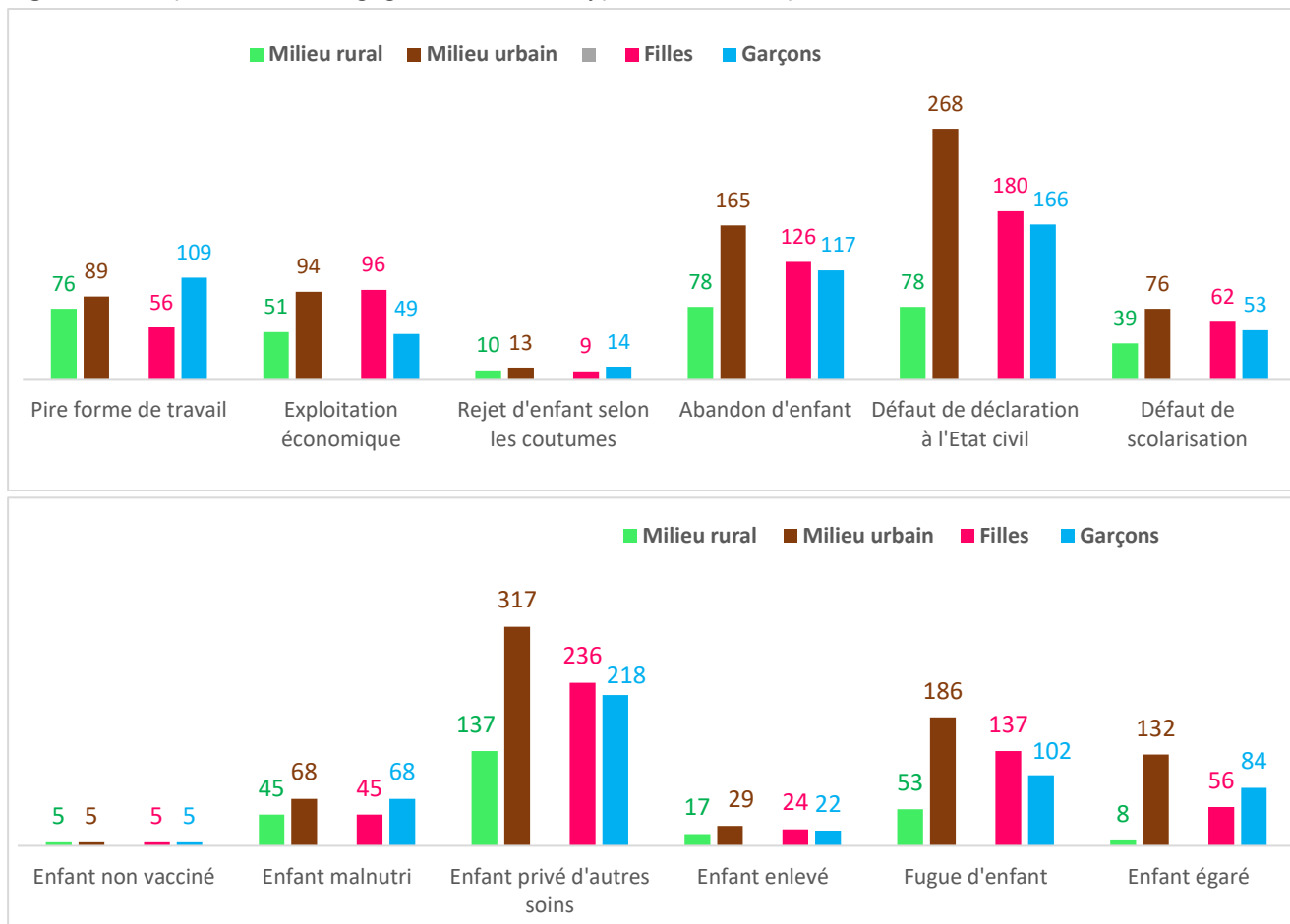
Figure 44 : Répartition des VBG par catégorie de personne prise en charge



Source : MFFE-DPED / GPROTECT

Les catégories de personnes les plus concernées par les VBG sont les personnes âgées de 18 à 59 ans. Cependant, il faut rappeler que les enfants (personnes âgées de moins de 18 ans) sont plus concernés par les viols (741 cas), les agressions sexuelles (219 cas) et les mariages forcés (16 cas). Les personnes âgées de 60 ans et plus restent concernées par les dénis de ressources, d'opportunités ou de services et violences psychologiques ou émotionnelles. Certaines parmi elles sont par ailleurs victimes d'agression physique.

Figure 45 : Répartition des négligences et autres types de violence par milieu de résidence et sexe de l'enfant



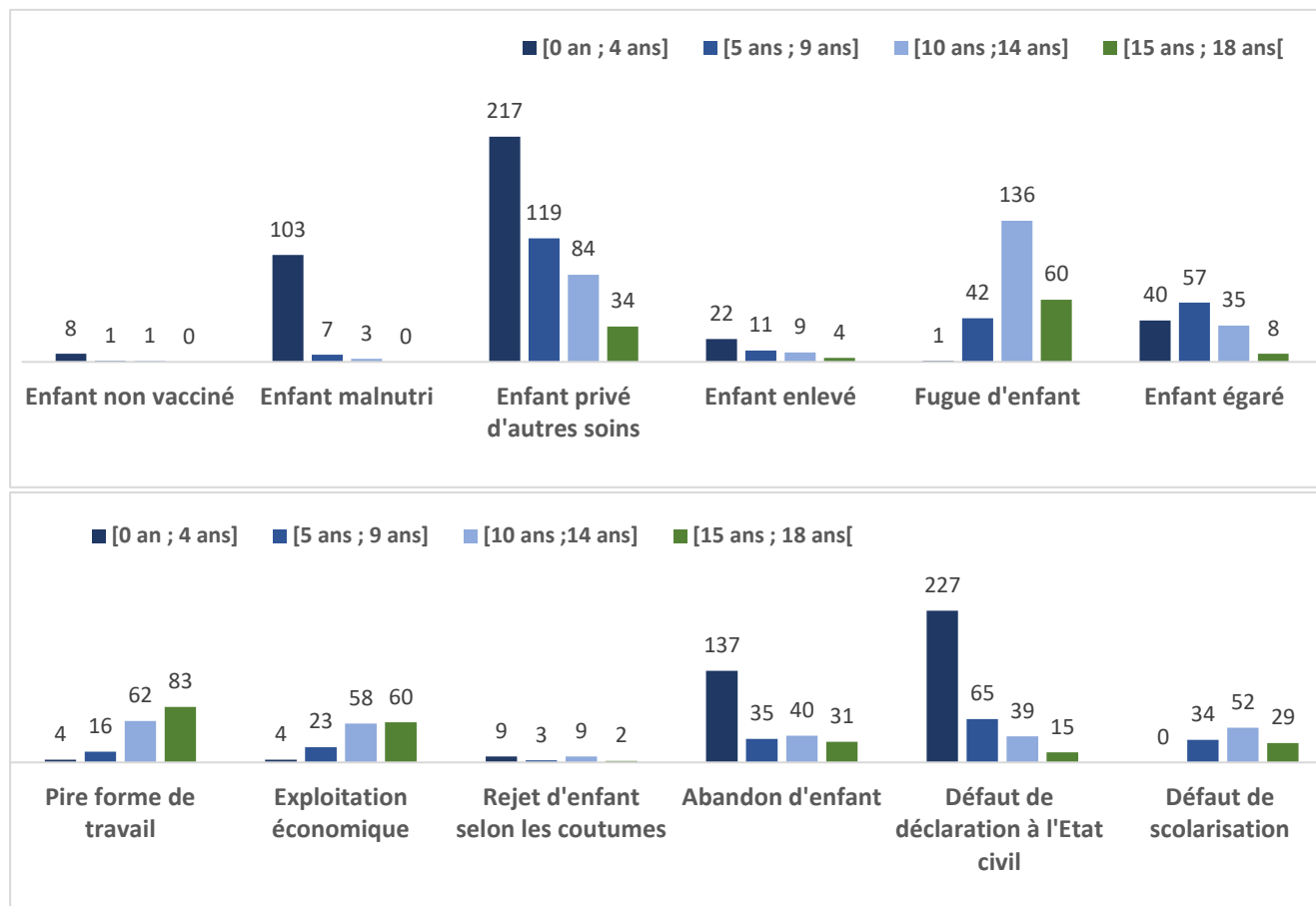
Source : MFFE-DPED / GPROTECT

Sur un total de 4 586 enfants pris en charge, on enregistre 64,76% de filles et 35,24% de garçons (voir **annexe 10**). Les types de violences affectant plus les filles par rapport aux garçons sont les violences sexuelles, les maltraitements physique et psychologique, les MGF et les mariages d'enfants (voir **figures 43 & 44**). Elles sont plus vulnérables que les garçons du fait de leur morphologie et de la mauvaise répartition des tâches sexospécifiques. Le type de violence affectant le plus les garçons par rapport aux filles est la pire forme de travail.

Par ailleurs, les enfants enregistrés et pris en charge proviennent essentiellement du milieu urbain (70,72% des cas). Cela pourrait s'expliquer par le fait que les structures sociales publiques sont pour la plupart implantées en milieu urbain, donc plus accessibles par les personnes y résidant et cela favorise les déclarations.

Malgré les campagnes de sensibilisation et les mesures de répression prévues par la loi, les mineurs sont de plus en plus victimes de violences sexuelles. **Chaque jour, plus de deux enfants sont victimes de viol en Côte d'Ivoire.**

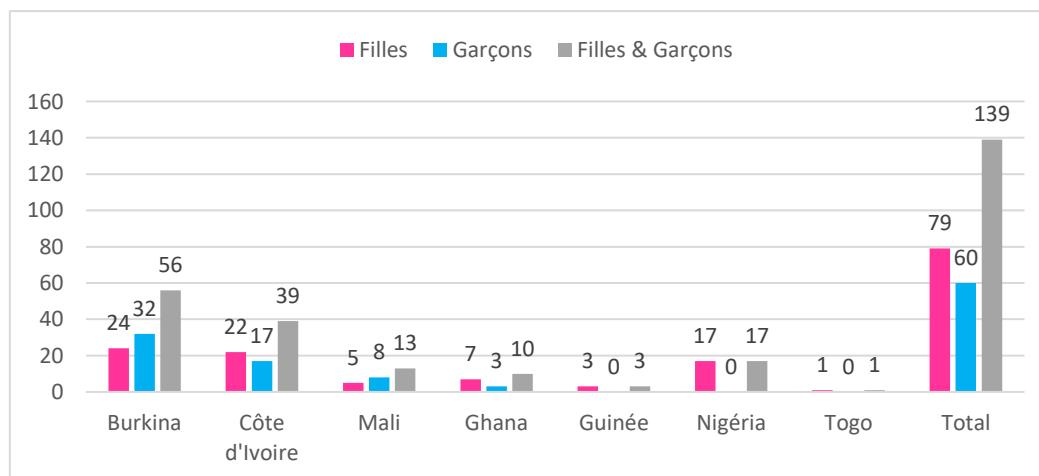
Figure 46 : Répartition des négligences et autres types de violence par tranche d'âge de l'enfant victime



Source : MFFE-DPED / GPROTECT

Les enfants de 0 à 4 ans sont majoritairement non déclarés à l'Etat civil, malnutris, privés de soins, et abandonnés. Parmi ceux, victimes de traite et d'exploitation, 139 dont 79 filles ont été pris en charge par le Comité National de Lutte contre la Traite et l'Exploitation des Enfants comme indiqué par la figure ci-dessous.

Figure 47 : Enfants victimes de traite, d'exploitation pris en charge en 2021 par le CNLTEE répartis par pays de provenance

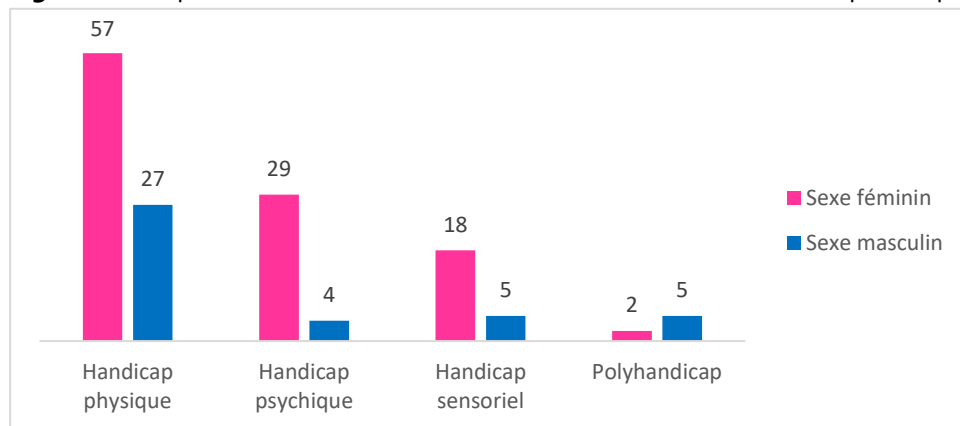


Source : MFFE-CNLTEE

Ces cas de traites prises en charge par le CNLTEE concernent essentiellement des enfants de sexe féminin (56,83%). Aussi, plus de 40% de ces enfants proviennent du Burkina Faso.

2.6.2. Situation de handicap des personnes prises en charge

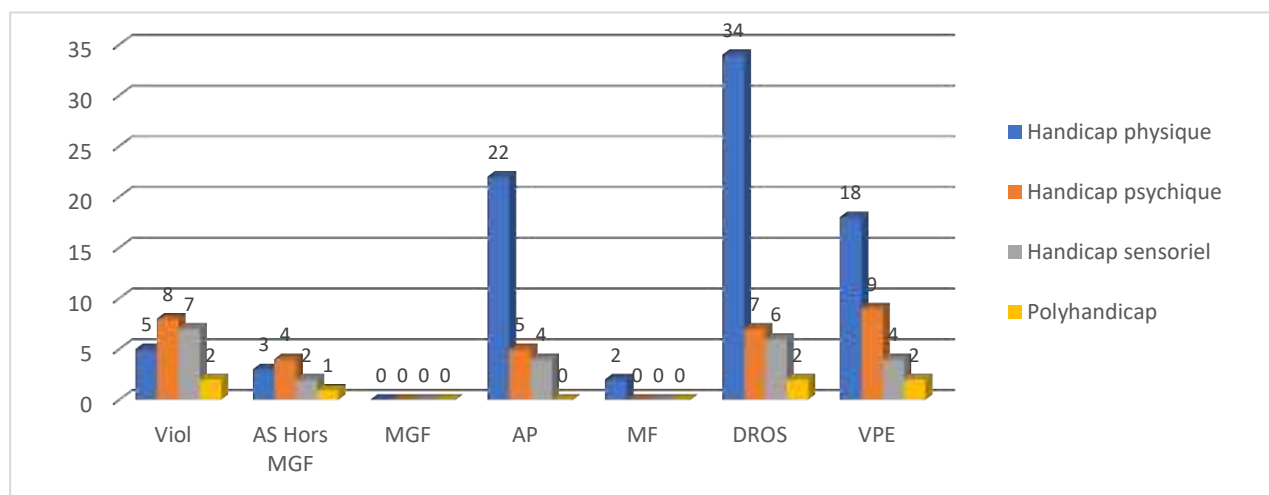
Figure 48 : Répartition des VBG selon le sexe de la situation de handicap de la personne survivante



Source : MFFE-DPED / GPROTECT

Sur les 6040 cas de VBG enregistrés en 2021, 147 concernent les personnes en situation de handicap. Le handicap physique représente 57,14 % de ces cas, le handicap psychique 22,45 %, le handicap sensoriel 15,65% et le polyhandicap 4,76%.

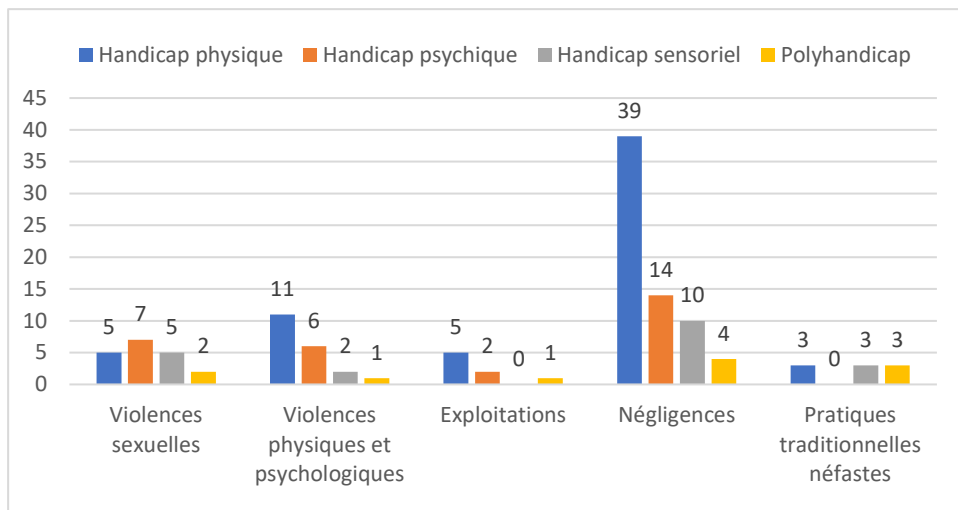
Figure 49 : Répartition des types de VBG selon la situation de handicap de la personne survivante



Source : MFFE-DPED / GPROTECT

Les personnes en situation de handicap sont touchées par tous les types de VBG, sauf les MGF. Pour les viols, 22 cas ont été enregistrés chez ces personnes.

Figure 50 : Cas d'enfants victimes en situation de handicap

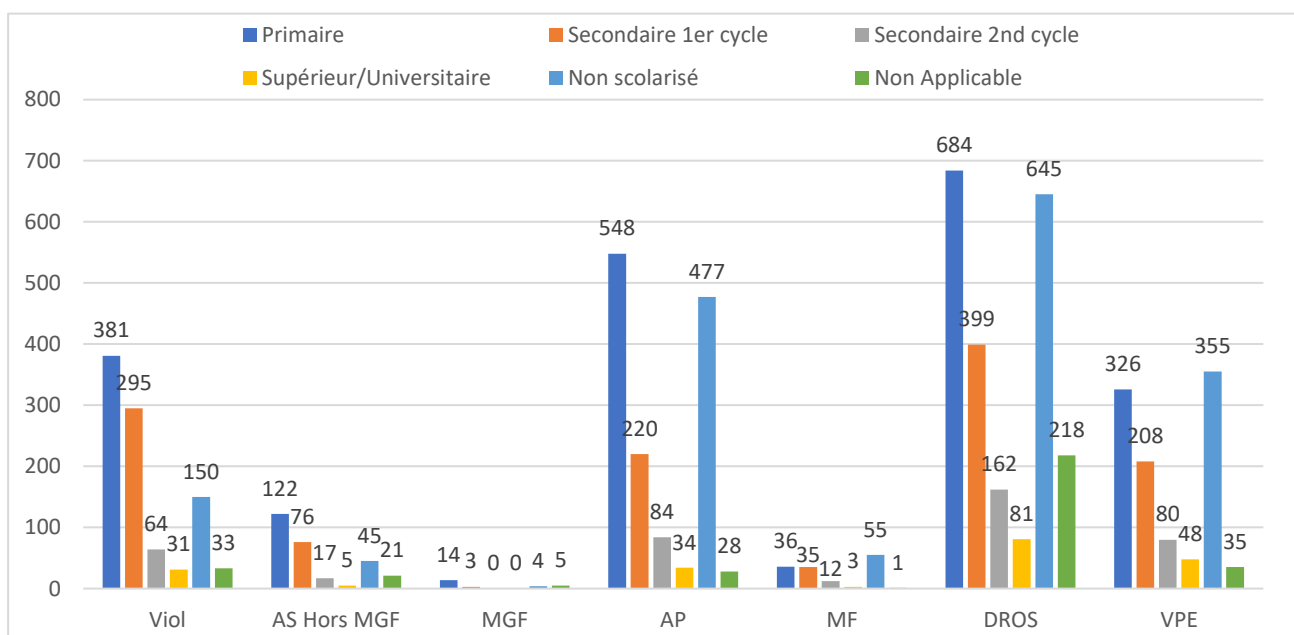


Source : MFFE-DPED / GPROTECT

Les enfants en situation de handicap sont essentiellement victimes de négligence en raison de la mauvaise perception globale du handicap et de la difficulté de la prise en charge de ces enfants. Par ailleurs, ceux-ci sont exposés aux violences sexuelles à cause de leur incapacité à se défendre et à se protéger. Les plus concernés sont ceux en situation de handicap psychique (7 cas parmi les 19 violences sexuelles recensées).

2.6.3. Personnes prises en charge selon le niveau d'instruction, le statut scolaire et le type d'incident subi

Figure 51 : Niveau d'instruction des personnes survivantes des VBG



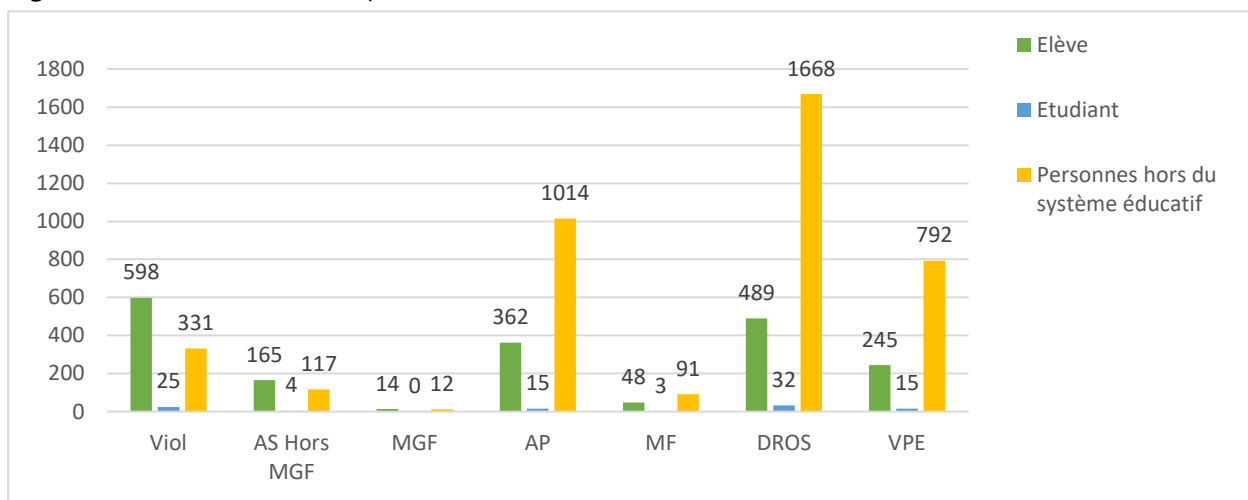
Source : MFFE-DPED / GPROTECT

Les victimes de VBG sont généralement des personnes ayant un faible niveau d’instruction. En effet, en 2021, sur 6 040 cas de VBG rapportés, 2111 personnes survivantes ont un niveau d’instruction primaire et 1 731 n’ont jamais été scolarisées, soit un taux de 63,61 % des victimes.

La non-scolarisation et la faible scolarisation de la femme exacerbent les VBG surtout les questions de déni de ressources qui représentent le plus fort taux de VBG rapportés. Ces deux niveaux d’instruction semblent réduire l’accès à l’emploi et aux actifs économiques. Ce qui rend la femme dépendante de son conjoint.

Sur 142 cas de mariage forcé, 55 n’ont jamais été scolarisé et 36 ont seulement le niveau primaire soit au total 64,08 % des cas de mariage forcés. Au regard de ces données, l’on serait tenté de dire que Le faible niveau d’instruction et la non-scolarisation des femmes ou des filles pourraient les exposer au mariage forcé.

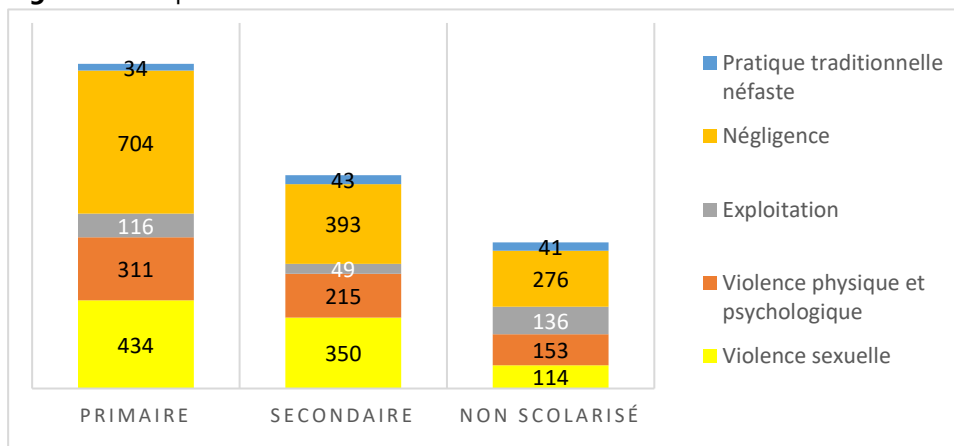
Figure 52 : Statut scolaire des personnes survivantes des VBG



Source : MFFE-DPED / GPROTECT

Ce graphique indique que les élèves sont les plus exposés au viol. L’on note un pourcentage de 62,68% des survivantes victime de viol. Aussi, les personnes hors du système éducatif sont plus victimes de Dénis de Ressources, d’Opportunités et de Services (DROS) d’agression physique.

Figure 53 : Répartition des incidents sur les enfants selon le niveau d’instruction de l’enfant

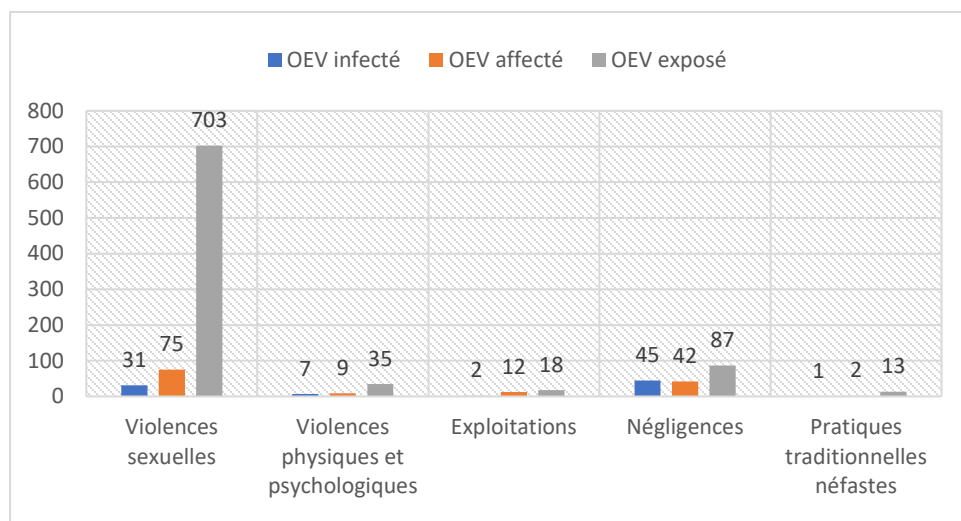


Source : MFFE-DPED / GPROTECT

Les enfants victimes de violences sexuelles sont généralement les enfants ayant un faible niveau d'instruction. L'immatunité de ces enfants, en majorité ceux du primaire, avec la vie scolaire parsemée de difficultés, les rendent plus vulnérables. De plus en plus, de nouveaux phénomènes tels que les tontines sexuelles, les "Zé parties", les "tcheps", la drogue, ..., minent l'école et favorisent la persistance de ces violences.

2.6.4. Statut OEV des enfants victimes

Figure 54 : Cas d'enfants victimes selon le statut OEV



Source : MFFE-DPED / GPROTECT

En 2021, 856 enfants ont été exposés au VIH à cause des violences ou des négligences qu'ils ont subi. Parmi ces OEV exposés, 82,13 % l'ont été du fait de violences sexuelles (avec 92,03 % de cas de viol) ; le viol d'enfant constituant l'élément majeur de ce qui confère le statut d'OEV exposé. Bien qu'étant de 86, le nombre d'OEV infecté victime s'avère préoccupant du fait de la gravité de la maladie à VIH et de ses conséquences. Pour plus d'informations sur les OEV en général, voir **la partie IV** sur les autres statistiques, session sur les OEV.

2.7. Auteurs présumés des violences et des négligences

2.7.1. Présumés auteurs des incidents selon leur âge et leur sexe

En 2021, 5 633 cas de VBG ont été commises par les personnes âgées de 18 ans et plus soit 93,26 % (**annexe 11** sur la tranche d'âge des auteurs présumés de VBG). Toutefois, il est à noter que parmi les 215 auteurs âgés de moins de 18 ans, 77 soit 35,81% sont auteurs de viol. Bien que les adultes constituent les principaux auteurs de VBG, l'on note que les personnes de moins de 18 ans sont de plus en plus auteurs surtout pour les cas de viol.

De même, les auteurs des violences et négligences faites aux enfants demeurent principalement des personnes majeures (voir **annexe 12**).

Tableau 4 : Sexe des auteurs présumés de VBG

Sexe des auteurs présumés	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Féminin	12	16	26	215	6	95	219	589
Masculin	925	262	0	1095	91	2016	717	5106
Mixte	10	3	0	71	43	78	105	310
Inconnu	7	5	0	10	2	0	11	35

En Côte d'Ivoire les VBG sont commis majoritairement par les hommes. Cependant les femmes sont aussi impliquées. 5 106 hommes ont été auteurs de VBG contre 589 femmes.

Tableau 5 : Sexe des auteurs présumés de violence et de négligence sur les enfants

	Violence sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique Traditionnelle Néfaste	Total
Féminin	24	222	73	345	23	687
Masculin	922	415	165	1372	67	2941
Mixte	3	92	44	519	43	701
Inconnu	11	11	28	205	2	257

Plus de 60% des violences et négligences faites aux enfants sont commises par des personnes de sexe masculin. Les hommes sont principalement les auteurs de ces violations sur les enfants du fait qu'ils incarnent l'autorité au sein de la cellule familiale.

2.7.2. Répartition des VBG selon le nombre des présumés auteurs

Tableau 6 : Répartition des VBG selon le nombre des présumés auteurs

Nombre d'auteur(s)	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Un	834	249	10	1227	80	2042	899	5341
Deux	47	10	1	96	24	66	84	328
Plus de deux	46	12	12	32	20	16	21	159
Inconnu	27	15	3	36	18	65	48	212

En 2021, le nombre de cas rapportés de viol en réunion a relativement augmenté soit 93 contre 66 en 2020. Ces données observées indiquent que des efforts doivent être faits pour atteindre l'objectif zéro viol.

2.7.3. Liens entre les auteurs présumés et les personnes survivantes de VBG

Tableau 7 : lien entre les auteurs présumés et les survivant(e)s de VBG

Lien entre le présumé auteur et la victime	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
Partenaire ou ex-partenaire intime	52	45	0	724	23	1375	460	2679	44,35%
Membre de la famille (hors conjoint ou personne s'occupant de la survivante)	79	24	2	184	34	363	179	865	14,32%
Principale personne s'occupant de la survivante	30	15	1	235	53	291	187	812	13,44%
Autre membre de la communauté résidente	96	18	19	43	10	23	25	234	3,87%
Voisin	95	29	0	34	2	1	16	177	2,93%
Camarade	58	21	0	14	2	17	16	128	2,12%
Ami de la famille	47	19	0	14	7	8	22	117	1,94%
Autre lien	45	15	1	31	2	43	48	185	3,06%
Sans lien	237	46	1	61	4	29	32	410	6,79%
Inconnu	188	47	2	40	5	31	41	354	5,86%

En 2021 sur 6 040 cas de VBG, 2 679 (44,35 %) ont été commis par des partenaires ou ex-partenaires intimes. La grande majorité des VBG sont perpétrés dans le milieu familial. Les situations de précarité, l'ignorance des droits pourraient expliquer cet état de fait.

Tableau 8 : Répartition des violences et négligences selon le lien entre les auteurs présumés et les enfants victimes

	Violence sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique Traditionnelle Néfaste	Total	Proportion
Principale personne s'occupant de l'enfant	4	250	62	1505	40	1 880	39,40%
Membre de la famille (hors personne s'occupant de l'enfant)	88	185	82	568	30	953	20,78%
Partenaire ou ex-partenaire intime	46	61	11	115	11	244	5,32%
Autre membre de la communauté	99	23	8	18	19	167	3,64%
Voisin	113	17	1	2	2	135	2,94%
Camarade	65	15	2	13	2	97	2,12%
Ami de la famille	49	9	12	8	6	84	1,83%
Autre lien	73	39	32	109	1	254	5,54%
Sans lien	212	33	34	34	4	317	6,91%
Inconnu	177	38	40	268	5	528	11,51%

Les enfants sont majoritairement victimes de viol, par ricochet de violences sexuelles, comme cela a été présenté dans le **tableau 8**. Les principaux auteurs de ces incidents sur les enfants sont dans l'entourage de ceux-ci. Les violences et les négligences sur les enfants sont généralement faites par la principale personne s'occupant de l'enfant et les membres de la famille. Cependant, il faudra remarquer que, parmi les auteurs connus, ceux des violences sexuelles sont les voisins (113 cas soit 19,79 %). Des actions devraient être entreprises dans l'environnement des enfants pour sensibiliser les communautés résidentes à la protection des enfants et de leurs droits.

2.7.4. Professions des auteurs présumés de VBG

En 2021 sur 4 413 auteurs connus, 1 202 sont des planteurs soit 27,24%. Le milieu rural est fortement influencé par les pesanteurs socio-culturelles qui favorisent les VBG.

Tableau 9 : Profession des auteurs présumés de VBG

Profession de l'auteur présumé	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
Planteur/Agriculteur	105	31	0	303	51	498	214	1202	19,90%
Commerçant(e)	33	18	1	197	27	218	127	621	10,28%
Transporteur	40	9	0	78	6	149	42	324	5,36%
Etudiant(e)/Elève	92	31	2	32	2	46	28	233	3,86%
Enseignant(e)	26	5	0	48	0	102	40	221	3,66%
Forces armées légales (Policier, Gendarme, Militaire)	13	4	0	38	0	58	25	138	2,28%
Prestataire de santé	6	0	0	11	0	16	12	45	0,75%
Autres	328	110	21	555	43	909	459	2425	40,15%
Inconnue	311	78	2	129	13	193	105	831	13,76%

2.8. Services offerts

2.8.1. Célérité dans la déclaration des cas de VBG à une structure de prise en charge psychosociale

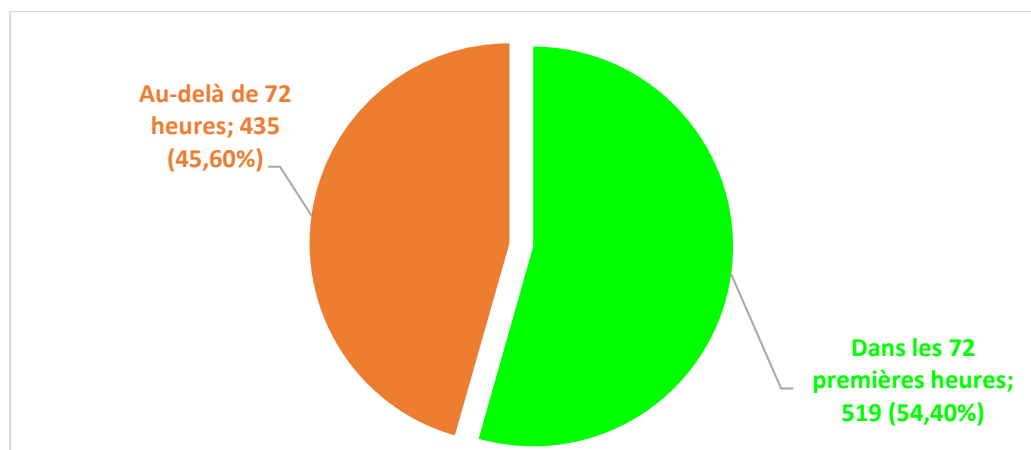
Tableau 10 : Temps écoulé entre l'incident et sa déclaration

Temps écoulé entre l'incident et sa déclaration	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
0 à 3 jours	496	172	23	984	65	828	453	3021	55,89%
4 à 14 jours	235	58	0	241	41	302	224	1101	20,37%
15 à 30 jours	58	17	1	46	7	126	69	324	5,99%
31 à 90 jours	63	19	1	53	15	253	129	533	9,86%
91 jours et plus	102	20	1	67	14	680	177	1061	19,63%

En 2021, 55,89% des VBG sont déclarées chez les prestataires de prise en charge psychosociale au cours des trois (03) premiers jours après l'incident. La Côte d'Ivoire enregistre une progression sur cet aspect par rapport à l'année 2020 où le pourcentage était de 50%.

2.8.2. Délai de prise en charge des VBG

Figure 55 : Délais de la prise en charge médicale des cas de viol



Source : MFFE-DPED / GPROTECT

Le délai de PEC (dans les 72 premières heures) n'est pas généralement respecté. Pour les viols, seulement 54,51% des cas ont été pris en charge dans les 72 premières heures. Cependant, ce taux connaît une hausse par rapport à celui de 2020 (49,39%).

En effet, cette année a été marquée par de fortes activités de sensibilisation de VBG en lien avec la COVID 19, l'installation de plusieurs plateformes de lutte contre les VBG couplée aux cérémonies d'engagement des communautés contre les règlements amiables de viol, des pratiques traditionnelles néfastes. Ce qui a amélioré les dénonciations et les recours dans le délai.

Bien que le taux de prise en charge médicale des viols dans le délai de 72 heures soit en hausse, celui des viols pris en charge hors délai (au-delà des 72 heures) reste significatif (45,49 %). Il convient donc d'accentuer la sensibilisation des communautés afin de les amener à recourir immédiatement au service de santé après les incidents de viols. Il serait également bon de mener une analyse approfondie des raisons qui maintiennent ce fort taux parce que le viol est une urgence médicale et le retard dans la prise en charge peut occasionner des conséquences dramatiques que sont les contaminations aux IST, VIH/ SIDA, les grossesses non désirées.

2.8.3. Couverture des VBG par les services de PEC

Tableau 11 : Proportions de personnes survivantes par types de services offerts selon la nature des VBG

	Viol		Agression sexuelle (hors MGF)		Mutilation génitale féminine		Agression physique	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Médical	815	85	196	69	24	92	729	52
Psychosocial /Psychologique	955	100	286	100	26	100	1391	100
Juridique /Judiciaire	555	58	96	34	21	81	345	25
Matérielle/Alimentaire	90	9	29	10	2	8	130	9
Economique	33	3	5	2	8	31	30	2
Hébergement temporaire	66	7	18	6	2	8	167	12
Sécuritaire	181	19	58	20	2	8	214	15
Scolarisation /Mise en apprentissage	17	2	5	2	2	8	14	1
Autres types de PEC	95	10	31	11	2	8	160	12

	Mariage Forcé		DROS		Violence psychologique et/ou émotionnelle	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Médical	27	19	226	10	102	10
Psychosocial /Psychologique	142	100	2189	100	887	84
Juridique /Judiciaire	69	49	301	14	116	11
Matérielle/Alimentaire	37	26	196	9	75	7
Economique	1	1	59	3	17	2
Hébergement temporaire	48	34	40	2	74	7
Sécuritaire	37	26	72	3	61	6
Scolarisation /Mise en apprentissage	6	4	29	1	17	2
Autres types de PEC	25	18	239	11	84	8

Source : MFFE-DPED / GPROTECT

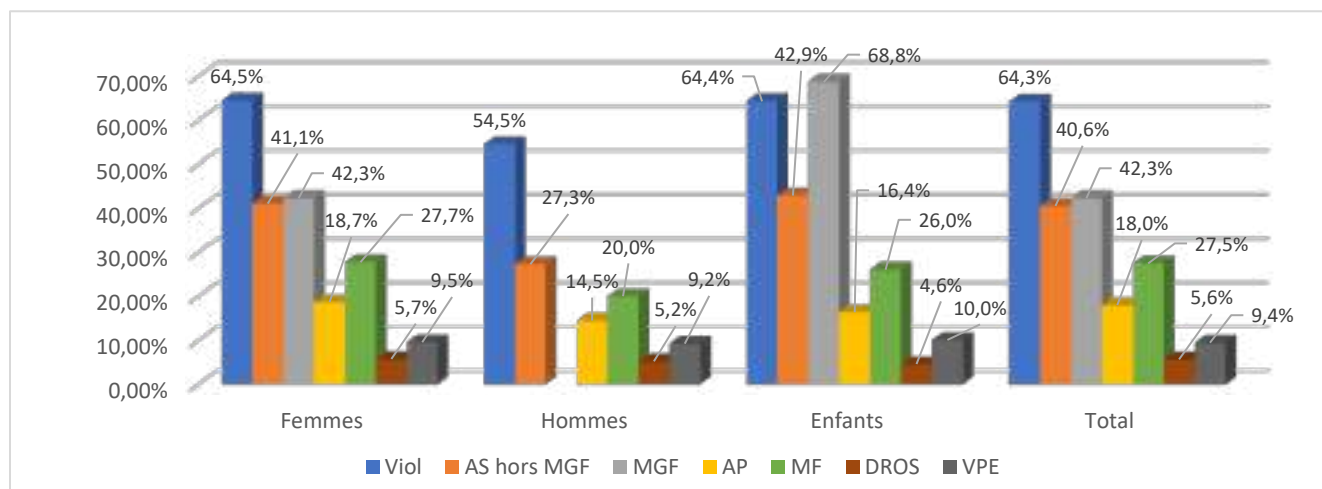
Presque tous les 6.040 cas de VBG déclarés en 2021 ont reçu au moins une PEC. En effet, la PEC psychosocial/psychologique est fournie automatiquement pour tous les cas de VBG (sauf si la personne survivante est un enfant de bas âge). En plus de ce service de PEC, d'autres services sont offerts aux survivants comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

2.8.4. Accessibilité au système juridique et/ou judiciaire des personnes survivantes de VBG

Ce graphique nous montre que la proportion des personnes ayant porté plainte pour les cas de viol demeure encore faible face à la politique de tolérance zéro de l'Etat de Côte d'Ivoire. Seulement 64,3% des victimes de viol ont porté plainte auprès des structures compétentes. Ce chiffre est en hausse par rapport à 2020 où 59,4% de victimes avaient porté plaintes.

Il faut donc continuer à vulgariser les textes de lois qui répriment le viol afin de rassurer les personnes survivantes sur les voies de recours. Aussi faut-il décourager les règlements à l'amiable en notifiant au procureur tous les cas de viol, et en renforçant la collaboration entre les plateformes et les points focaux. En somme, il faut accentuer la lutte contre l'impunité.

Figure 56 : Proportion de personnes survivantes de VBG ayant accès au système juridique et/ou judiciaire



Source : MFFE-DPED / GPROTECT

2.8.5. Services offerts aux enfants victimes

Tableau 12 : Nombre d'enfants survivants de VBG selon les soutiens offerts

Type de soutien	Violence sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique traditionnelle néfaste
Médical	801	276	132	575	53
Psychosocial / Psychologique	960	740	310	2441	135
Psychiatrique	0	0	0	0	0
Juridique / Judiciaire	514	192	87	477	65
Matériel / Alimentaire	96	170	159	513	44
Economique	29	33	20	70	8
Hébergement temporaire	64	186	173	382	52
Sécuritaire	195	129	139	250	38
Scolarisation / Mis en apprentissage	20	29	19	92	6
Autres	101	84	36	449	24

Quel que soit le type de violence considéré, la prise en charge (PEC) des enfants victimes porte essentiellement sur le soutien psychosocial et psychologique (100 % des enfants victimes). Après cette forme de PEC, quoique toutes les violences peuvent ne pas nécessiter de prise en charge médicale, le soutien médical (40,06 %), la PEC juridique ou judiciaire (29,11 %) et l'aide matérielle/alimentaire (21,41 %) sont les plus administrés.

III. GENRE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME



1. Activités des institutions de formation et d'Education Féminine (IFEFF)

1.1. Répartition nationale des IFEF

Au cours de l'année 2021, le dispositif de formation était constitué de 130 IFEF, dont 122 établissements publics et 08 confessionnels. Il faut noter que ce dispositif est inégalement réparti sur le territoire national. Dans chaque région, les effectifs des IFEF sont les suivants : Abidjan (26), Haut-Sassandra (6), Gôh (6), Hambol (6), Grands Ponts (5), Lôh-Djiboua (5), Tonkpi (5), Sud-Comoé (5), La Mé (5), Gbêkê (5), Yamoussoukro (1), Bélier (4), Gontougo (5), Agnéby-Tiassa (4), Indénié-Djuablin (4), Cavally (4), Bagoué (4), Kabadougou (3), Poro (3), Marahoué (3), Iffou (3), N'Zi (3), Moronou (3), Nawa (3), San-Pedro (2), Gboklê (2), Bounkani (2), Tchologo (2), Guémon (1).

Figure 57 : Répartition des IFEF au plan national

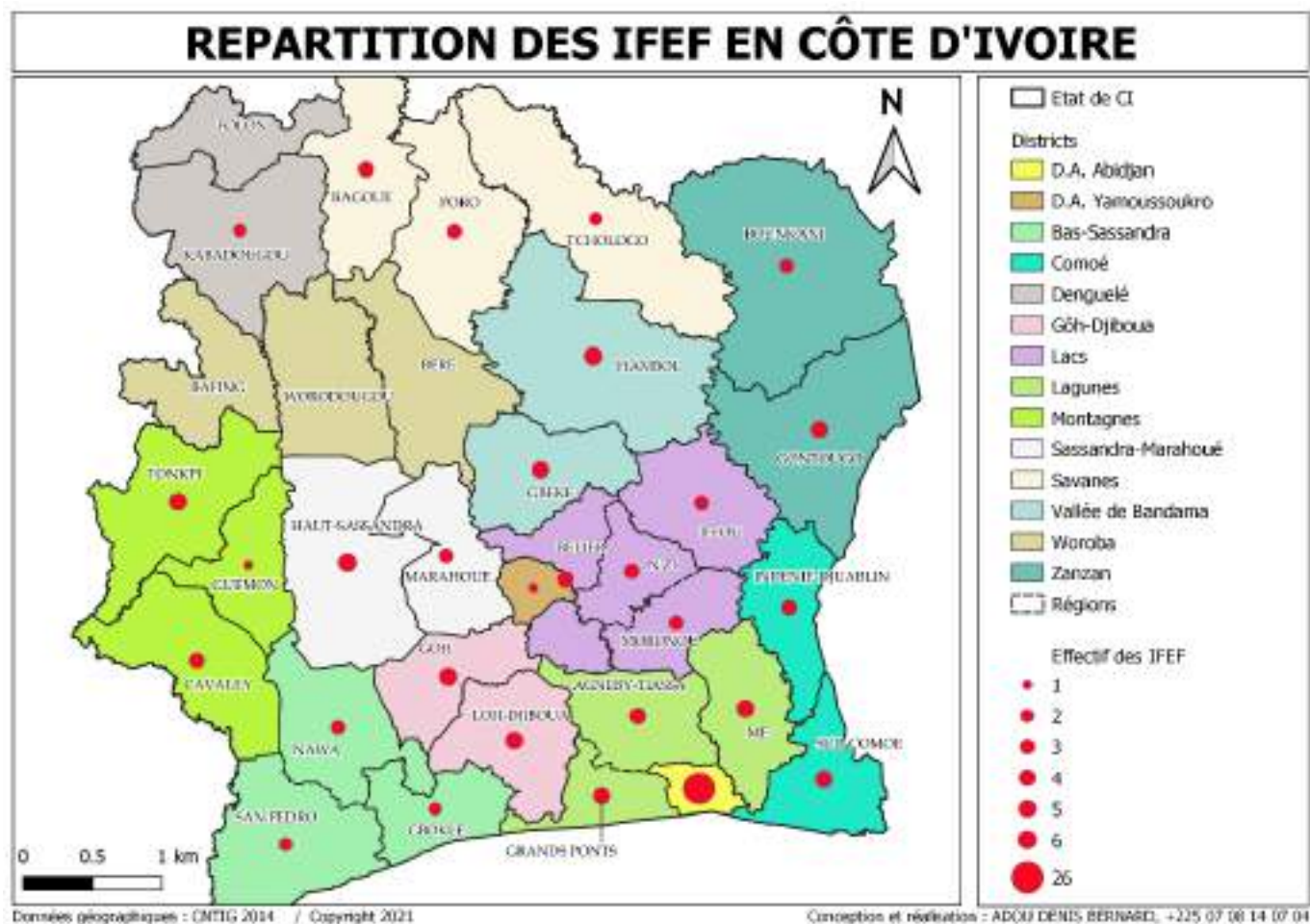
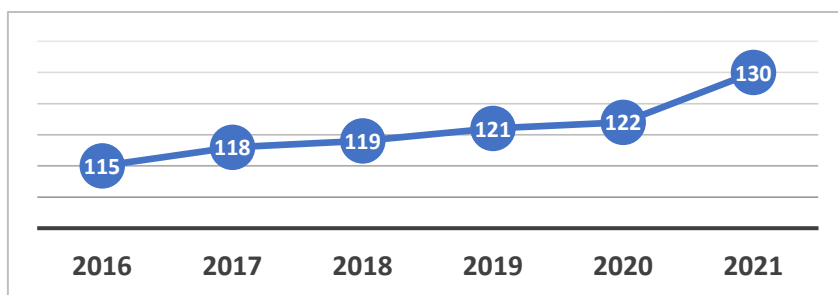


Tableau 13 : Répartition des IFEF par zone et par milieu de résidence

Zones	Total IFEF	Milieu rural	Milieu urbain	% IFEF en milieu rural	% IFEF en milieu urbain	Statut des IFEF	
						Public	Privé
Abidjan	26	0	26	0	100	20	6
Sud	19	3	16	16	84	17	2
Centre	18	1	17	6	94	18	0
Ouest	27	1	26	4	96	23	4
Est	12	2	10	17	83	12	0
Nord	13	3	10	23	77	13	0
Total	115	10	105	9	91	103	12

La répartition des IFEF selon le milieu de résidence (tableau 22) fait ressortir qu'au niveau national, 91% de ces structures sont localisées en milieu urbain tandis que 9% seulement se trouvent en milieu rural. Les trois zones qui comptent le plus d'IFEF en milieu urbain sont Abidjan (100%), l'Ouest (96%) et le Centre (94%). Dans leur grande majorité, ces IFEF sont gérées par l'Etat (93,85%), le reste (6,15%) étant la propriété des organisations confessionnelles.

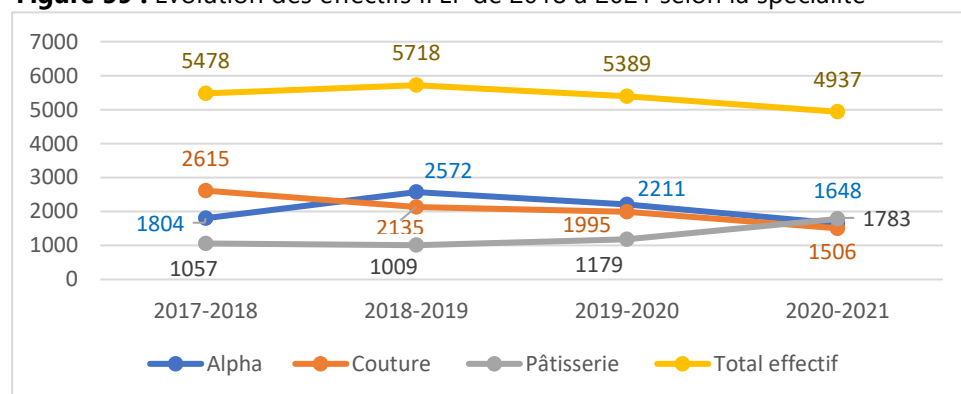
Figure 58 : Evolution des IFEF de 2016 à 2021

Source : MFFE-DF

De 2016 à 2021, le nombre des IFEF est passé de 115 à 130.

1.2. Les effectifs dans les IFEF

Pour l'année scolaire 2020-2021, 4 937 auditeurs (trices) ont été enregistrés dont 30 jeunes hommes inscrits selon les spécialités suivantes : Alphabétisation (12), Couture (6) et Pâtisserie (12).

Figure 59 : Evolution des effectifs IFEF de 2018 à 2021 selon la spécialité

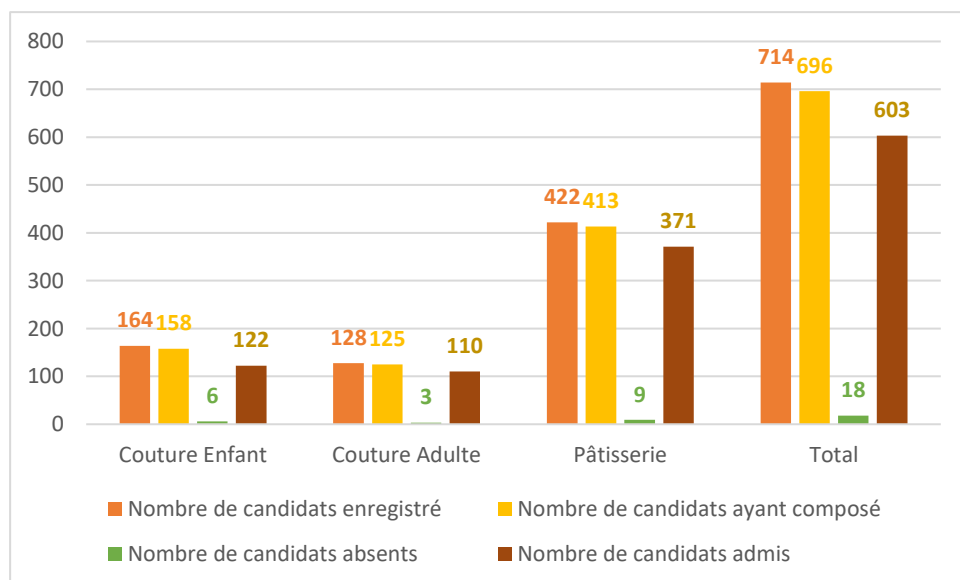
Source : MFFE-DF

Tableau 14 : Ratio d'encadrement des auditrices des IFEF

Effectif enseignantes	Effectif auditrices	Ratio
426	4 937	01 enseignante pour 11 auditrices

Le ratio de onze (11) auditrices par enseignante indique une disponibilité du personnel d'encadrement dans les IFEF. Cela devrait permettre d'améliorer la qualité de la formation.

1.3. Organisation des examens dans les IFEF

Figure 60 : Statistiques relatives à l'organisation des examens 2021 dans les IFEF

Source : MFFE-DPED / GPROTECT

Sur 714 candidats enregistrés 696 ont pris part aux examens de fin d'année 2021 et 603 ont déclarés admis, d'où un taux de réussite de 86,64%, en hausse par rapport à 2020 (81,75%) et 2019 (79,17%). Il convient de préciser que ce taux provient de 77 IFEF sur 130.

1.4. Actions menées par les IFEF en animation communautaire en 2021

Tableau 15 : Récapitulatif des actions menées par les IFEF en animation communautaire en 2021

Formation	Alpha	Causerie	Sensibilisation	Célébration	Conférence	VBG	JIF
608	164	694	11 542	3 500	235	1 747	6 957

Les actions menées par les IFEF dans le cadre de l'animation communautaire au titre de l'année 2020-2021 ont touchées vingt-cinq mille quatre cent quarante-sept (25 447) femmes et jeunes filles.

2. Actions menées pour l'intégration du genre en Côte d'Ivoire

Pour l'intégration durable de l'approche genre dans les politiques, programmes et projets des ministères techniques, la Direction en charge du genre a initié des renforcements des capacités à l'endroit de différentes entités de la société. Entre autres, (1) 65 personnes dont 50 candidates aux législatifs 2021 et membres de partis politiques ont vu leurs capacités renforcées en leadership en vue de mieux conduire les campagnes électorales, (2) 42 journalistes dont 27 femmes et 15 hommes ont été renforcés en genre et développement à Abidjan, (3) 100 personnes dont 83 femmes ont été renforcées sur les droits des filles et les obstacles auxquels elles se heurtent au cours de la JIF, (4) 50 directeurs régionaux (13 DR dont 5 femmes) et points focaux (dont 10 femmes) des ministères techniques ont été renforcées pour intégrer le genre dans leurs activités. Aussi, au cours de l'année 2021, cinq (5) cellules genre ont été installées au Ministère de la défense, à la Société du Développement des Forêts (SODEFOR), à la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL), l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI) et au Ministère de la promotion des sports et du développement de l'économie sportive.

3. Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement

Les statistiques portant sur la gestion novatrice du fonds national Femmes et Développement se rapportent à l'année 2020, recouvrée en 2021. Celles de 2021 seront disponibles en fin de gestion 2022.

Tableau 16 : Prêts octroyés en 2020 par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Nombre de bénéficiaires	Montants alloués au secteur	Nombre de demandes non satisfaites	Montant des demandes non satisfaites
Agro-alimentaire, alimentation, restauration	174	43 100 000	1 975	674 450 000
Métaux, construction métalliques, mécanique, électromécanique, électronique, électricité	2	1 000 000	1 315	657 500 000
Textile, habillement, cuirs et peaux	98	29 950 000	1 402	420 600 000
Agriculture	7	2 650 000	2 887	1 010 450 000
Hygiène et soins corporels	39	11 600 000	1 365	406 500 000
Artisanat	5	1 550 000	769	269 150 000
Agropastorale	7	3 800 000	1 905	952 500 000
Produits divers	114	42 350 000	2 480	992 000 000
Total	446	136 000 000	14 098	5 383 150 000

Au regard du tableau ci-dessus, le Ministère a alloué 136 000 000 FCFA aux fins de l'autonomisation des femmes à 446 bénéficiaires. Cependant le nombre de demandes non satisfaites s'élève à plus de 14 000, représentant un montant de 5 383 150 000 FCFA. Il importe donc de soutenir des plaidoyers en vue de l'augmentation du montant du fonds.

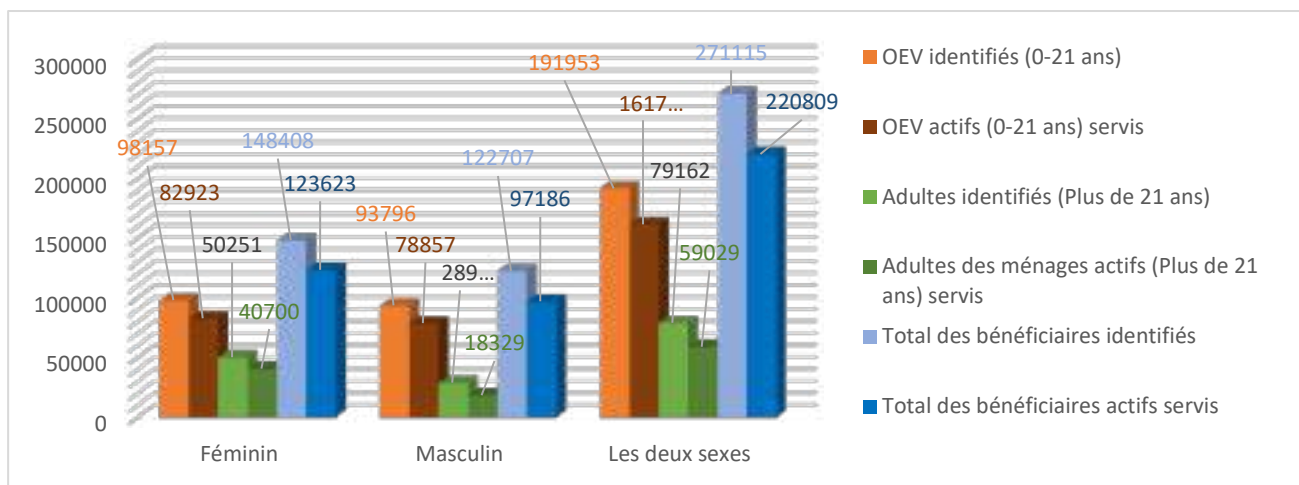
IV. AUTRES STATISTIQUES



1. Prise en charge des Orphelins et Enfants rendus Vulnérables du fait du VIH/SIDA

1.1. OEV et adultes identifiés et servis par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles, affectés par le VIH sida

Figure 61 : OEV et adultes identifiés et servis par les programmes OEV



Source : MFFE-PNOEV

En 2021, les programmes OEV de soutien aux enfants et leurs familles affectés par le VIH Sida ont identifié 271 115 bénéficiaires dont 191 953 OEV (70,80%) et 79 162 adultes (29,20%) membres des ménages. Parmi ces bénéficiaires, 54,74% sont de sexe féminin et 45,26% de sexe masculin. Le pourcentage de bénéficiaires servis est de 81,44%, dont 73,27% d'OEV et 26,73% adultes membres des ménages OEV.

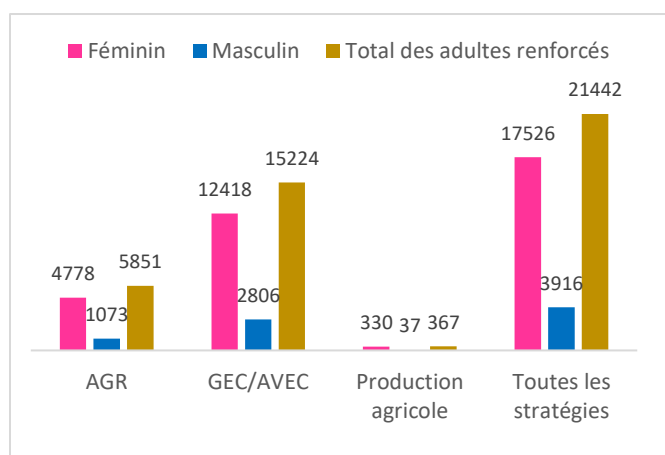
1.2. Nombre d'adultes ayant bénéficié de renforcement économique

Tableau 17 : Groupements AVEC/GEC fonctionnels

	Féminin	Masculin	TOTAL
Personnes formées pour offrir des services aux OEV et adolescents	238	149	387

En 2021, 500 groupements AVEC/GEC fonctionnels ont été relevés et 387 acteurs des services sociaux ont été formés pour offrir des services aux OEV et adolescents. En outre, 21 442 membres de groupements et associations ont été renforcés économiquement pour satisfaire aux besoins de leurs ménages.

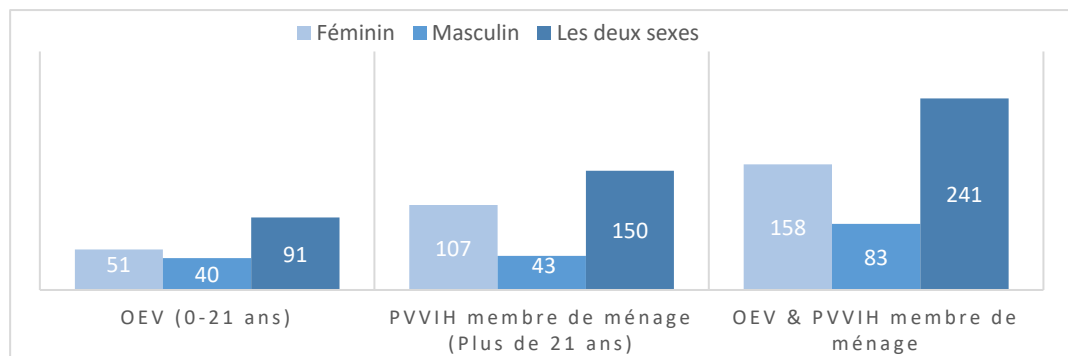
Figure 62 : adultes ayant bénéficié de renforcement économique pour satisfaire aux besoins de leurs ménages



Source : MFFE-PNOEV

1.3. Indicateurs relatifs à l'alimentation et à la nutrition

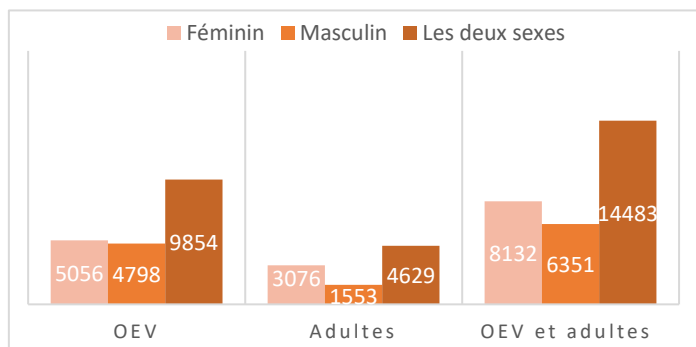
Figure 63 : OEV et PVVIH membres de ménage diagnostiqués malnutris



Source : MFFE-PNOEV

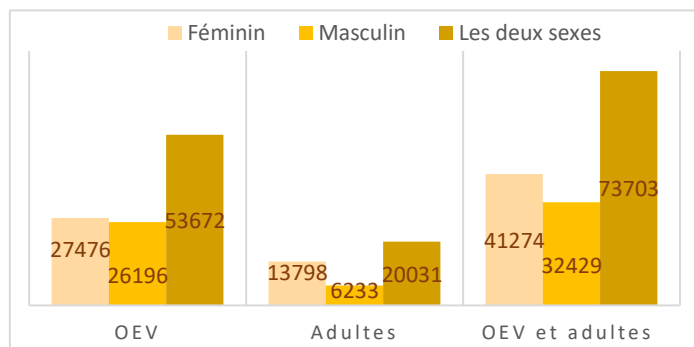
Les OEV et les Personnes adultes Vivant avec le VIH ayant été diagnostiqués malnutris sont de 241. Parmi eux, 37,76% sont OEV et 62,24% sont adultes.

Figure 64 : OEV et adultes ayant reçu un appui alimentaire



Source : MFFE-PNOEV

Figure 65 : OEV et adultes ayant reçu des services de nutrition



Source : MFFE-PNOEV

Plusieurs services sont offerts aux bénéficiaires du PNOEV dont les services de nutrition/alimentation, illustrés par les **figures 64 et 65**. Le pourcentage des bénéficiaires ayant reçu un appui alimentaire est de 5,34 %. Ceux ayant reçu un service de nutrition représentent 27,19 %.

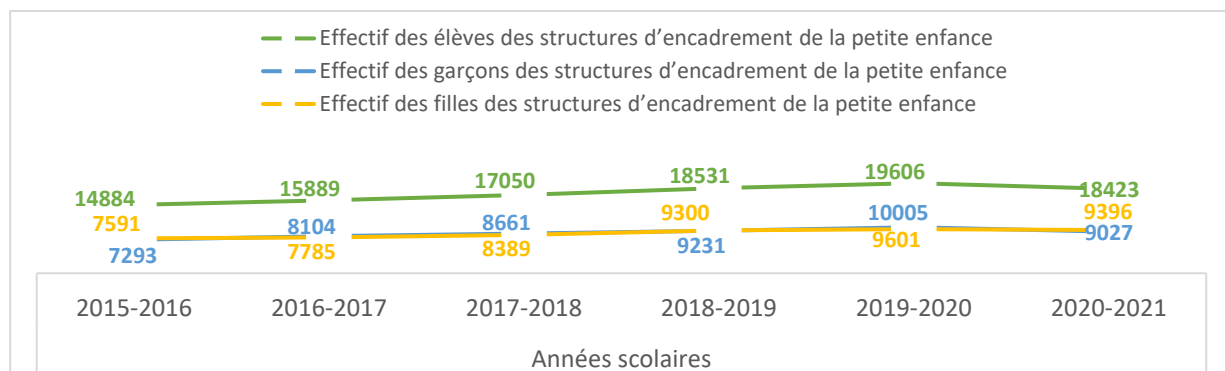
1.4. Indicateurs relatifs à la scolarisation et aux services

Tableau 18 : Indicateurs relatifs à la scolarisation et aux services

	Féminin	Masculin	TOTAL
Nombre d'OEV et adolescents scolarisés	35 913	34 753	70 666
Nombre d'OEV et adolescents servis et dépistés positifs au VIH	1 507	1 243	2 750

2. Principaux indicateurs sur les structures d'encadrement de la petite enfance et des établissements de protection de remplacement

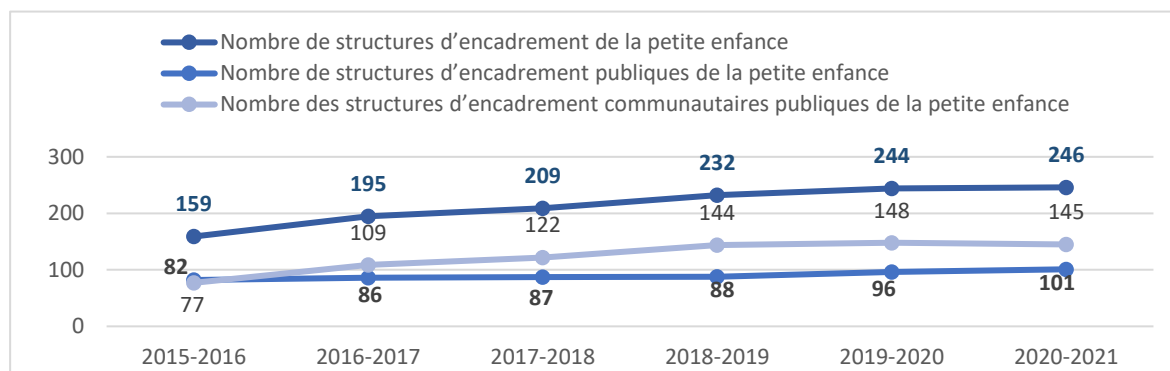
Figure 66 : Evolution des effectifs des élèves des structures d'encadrement de la petite enfance



Source : MFFE-DCESB

Les effectifs des élèves des structures d'encadrement de la petite enfance ont augmenté régulièrement depuis 2015 jusqu'en 2020 avec un taux moyen de croissance annuel des effectifs de 7,14%. Cependant, cette année 2021, il est constaté une baisse tant chez les filles que les garçons.

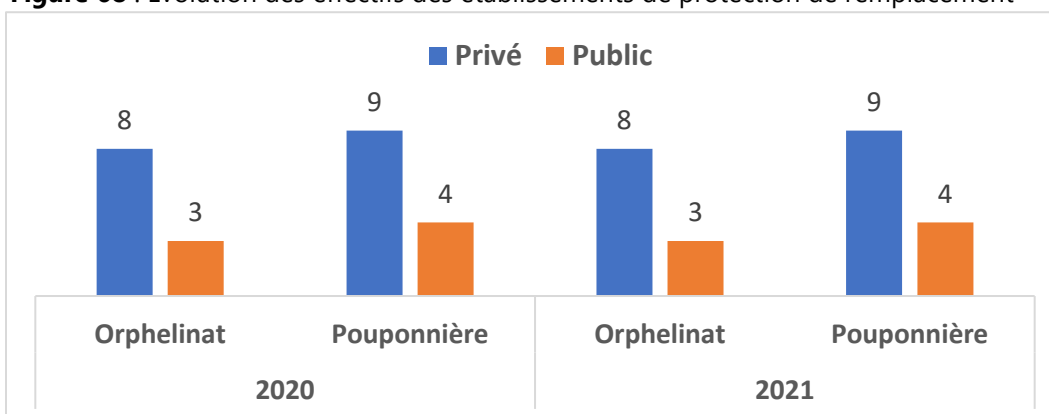
Figure 67 : Evolution des effectifs des structures d'encadrement de la petite enfance



Source : MFFE-DCESB

Afin d'être toujours à mesure d'accueillir les enfants dont l'effectif est relativement croissant, de nouvelles structures d'encadrement sont construites et équipées, avec une moyenne de 17 structures par an. Cependant, ces nouvelles constructions restent essentiellement les structures communautaires.

Figure 68 : Evolution des effectifs des établissements de protection de remplacement



Source : MFFE-DCESB

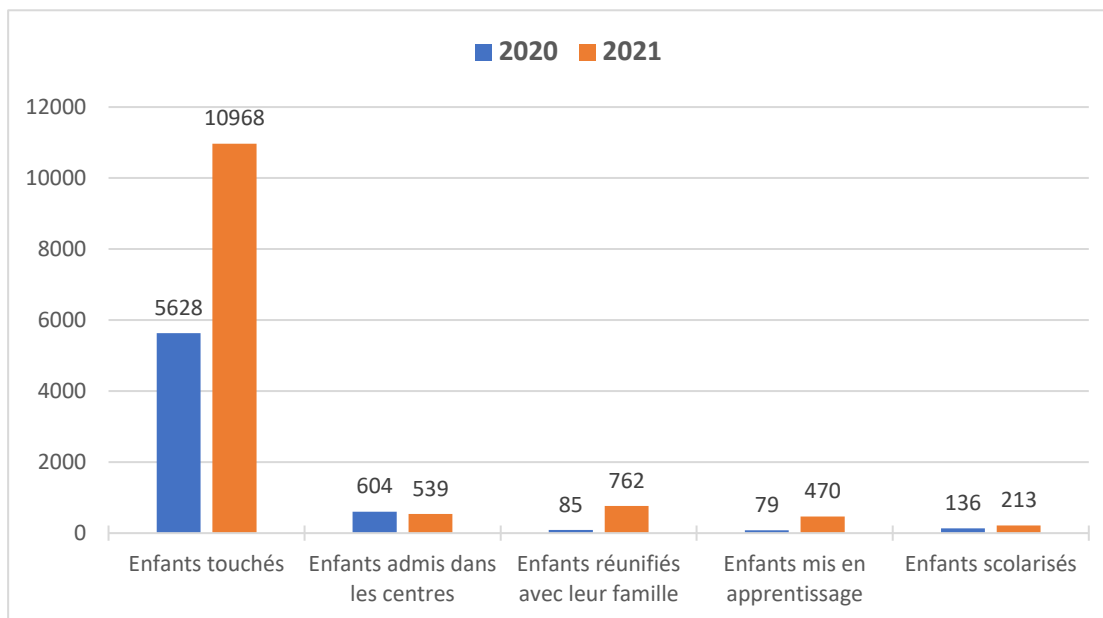
Depuis plusieurs années, le nombre d'établissements de protection de remplacement reste inchangé. Ces établissements se concentrent dans 14 départements sur 108 que compte la Côte d'Ivoire. Il est plus nécessaire d'en construire afin d'améliorer la protection des enfants vulnérables.

3. Indicateurs sur les enfants et adolescents vulnérables

Les enfants et adolescents vulnérables sont pris en charge par le Programme de Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables (PPEAV). Ils sont généralement identifiés à travers les maraudes qui sont une importante activité ayant pour objectif de sortir les enfants des situations de vulnérabilité afin de leur donner de nouvelles opportunités d'insertion/réinsertion. Ces enfants sont pris en charge en les ramenant dans leurs familles, en les accueillant dans des structures adaptées en vue de les accompagner dans un parcours de reconstruction personnelle, en les insérant dans le système scolaire ou en les mettant en apprentissage professionnel.

En 2021, ces activités ont permis d'identifier 10 968 enfants et adolescents en situation de rue contre 5 628 en 2020.

Figure 69 : Enfants et adolescents en rupture sociale identifiés en 2021



Source : MFFE-PPEAV

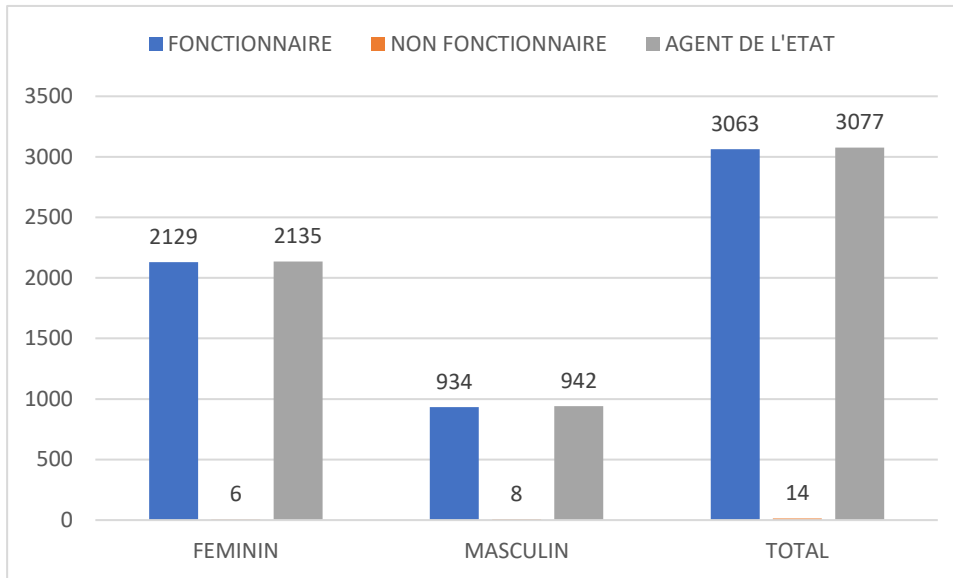
4. Promotion de la famille

Dans le cadre de la promotion de la famille, en 2021, 2 000 familles dans le district d'Abidjan ont été sensibilisées sur les mesures de protection contre la COVID-19 et 2000 autres à Adiaké, sensibilisées pour la promotion des valeurs morales ; 250 couples des 10 communes du district d'Abidjan ont vu leurs capacités renforcées sur la loi sur le mariage et les compétences de vie familiales, 200 ménages ont été formés à la gestion des ressources familiales à Odienné et à Korhogo, et 100 familles vulnérables ont reçu des kits en vivres et non vivres.

5. Ressources humaines

5.1. Répartition des fonctionnaires et agents de l'Etat selon le sexe, le statut, la catégorie et le grade

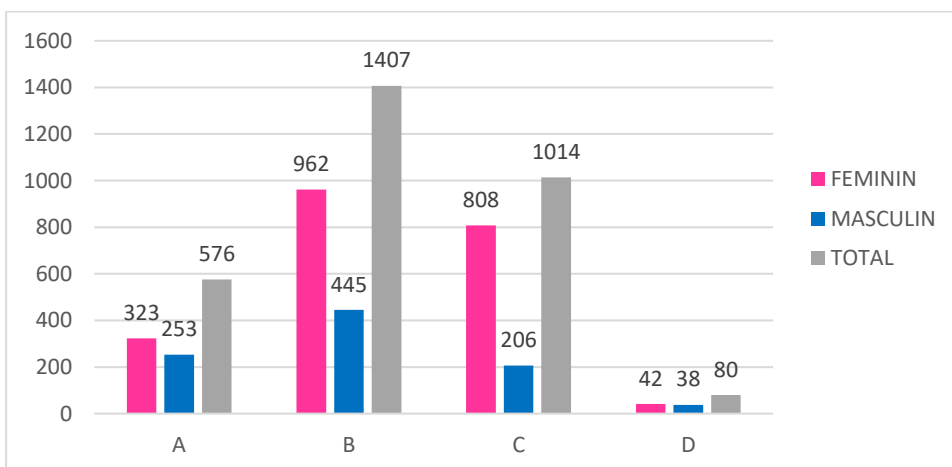
Figure 70 : Répartition des fonctionnaires et agents de l'Etat selon le sexe et le statut



Source : MFFE-DRH

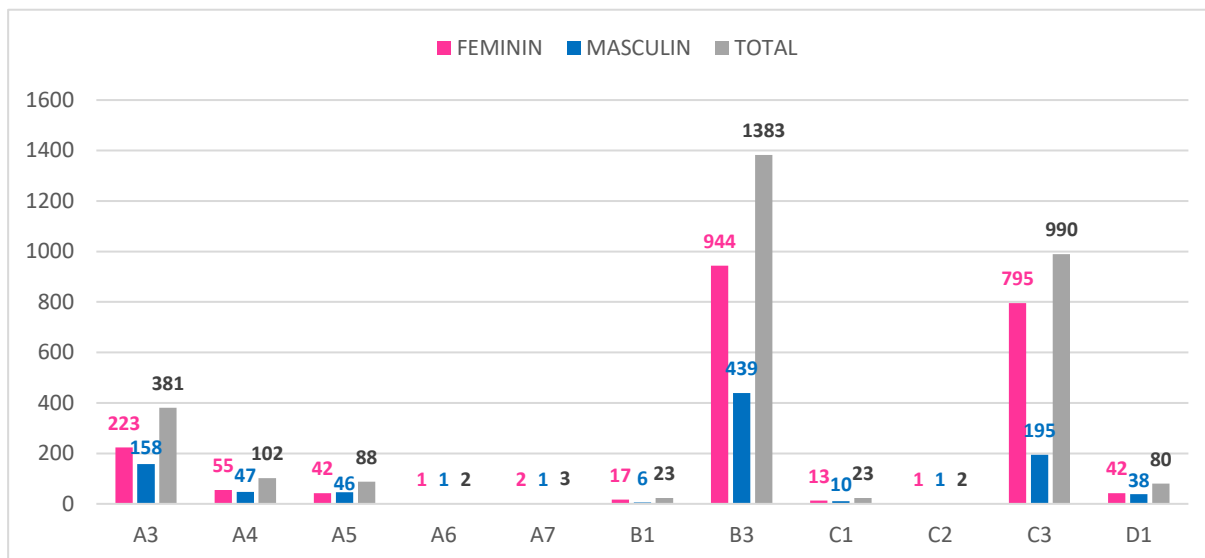
En 2021, le MFFE comptait 3 077 fonctionnaires et agents de l'Etat (3 063 fonctionnaires et 14 non fonctionnaires) dont 2 135 de sexe féminin (69,39 %) et 942 de sexe masculin (30,61 %). Ces agents sont répartis par catégorie et par grade suivant les graphiques ci-après :

Figure 71 : Répartition de l'effectif du personnel du MFFE par sexe et par catégorie



Source : MFFE-DRH

Figure 72 : Répartition de l'effectif du personnel du MFFE par sexe et par grade



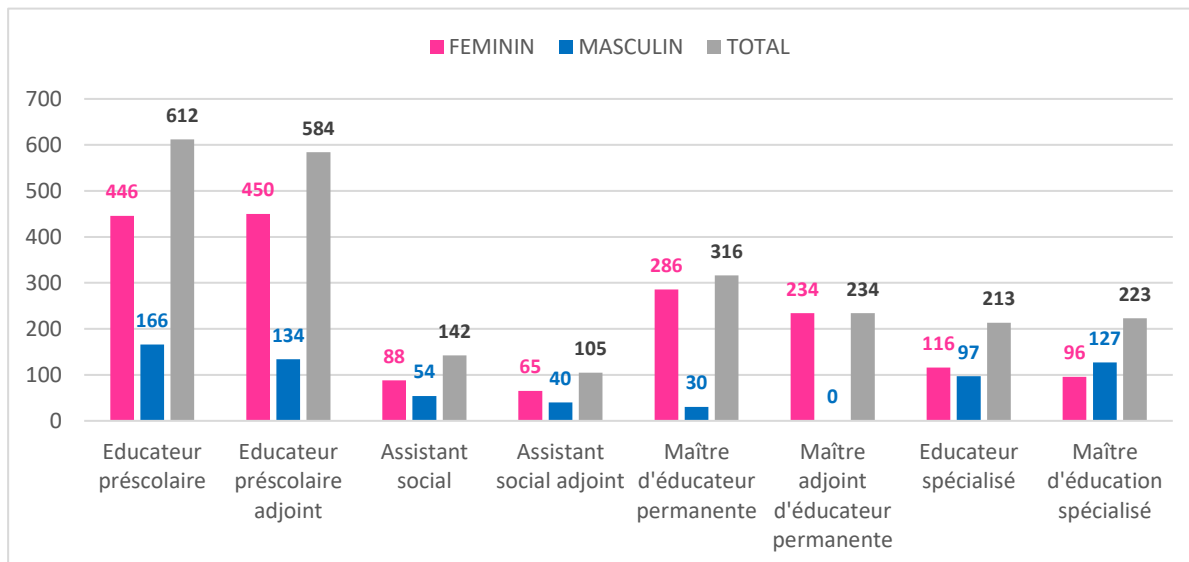
Source : MFFE-DRH

Le personnel du MFFE compte essentiellement des agents de grade B3 (44,95 %) et C3 (32,17 %).

5.2. Répartition des effectifs du personnel du MFFE par emploi

Le MFFE étant un ministère relevant du social, les catégories d'emplois que l'on qualifie d'emplois de base sont suivant le graphique ci-après. 2 429 emplois de base ont été dénombrés.

Figure 73 : Répartition de l'effectif du personnel du MFFE par emploi de base



Source : MFFE-DRH

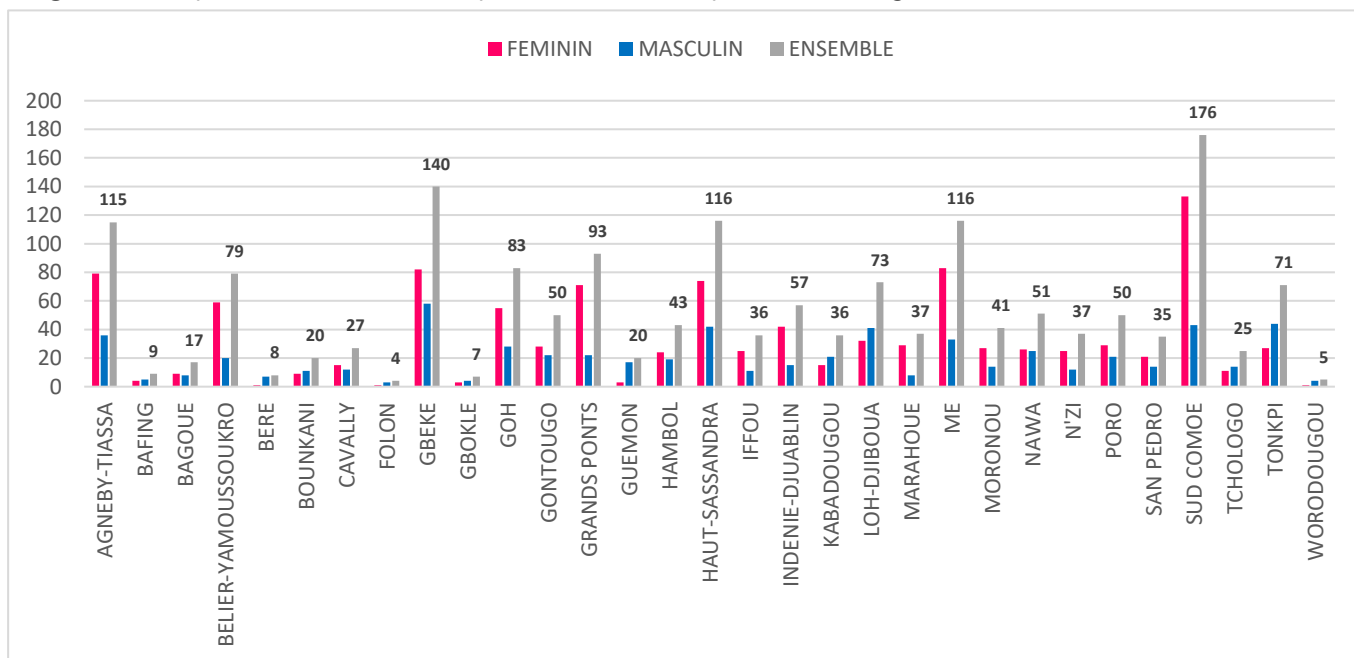
Le détail de tous les emplois du MFFE est représenté à **l'annexe 22**.

5.3. Répartition des effectifs du personnel du MFFE par direction régionale

La direction régionale d'Abidjan se distingue avec 1 048 agents (81,97 % de sexe féminin et 18,03 % de sexe masculin) sur l'ensemble des 2 725 agents mis à disposition des 32 directions régionales que compte le MFFE, soit un taux de 38,46 % des agents.

Pour les autres directions régionales, la répartition est donnée par le graphique ci-dessous :

Figure 74 : Répartition de l'effectif du personnel du MFFE par direction régionale



Source : MFFE-DPED / GPROTECT

Ce graphique suscite la réflexion sur la répartition des agents dans les différentes directions régionales.

CONCLUSION

Les données rapportées en 2021 viennent confirmer plus ou moins des suspicions déjà établies auparavant. Les violences domestiques, conjugales ou faites par un membre du cercle familial occupent une place prépondérante dans les catégories de violences basées sur le genre et de violences faites aux enfants. Le niveau d'instruction compte, et les personnes en situation de handicap, peu nombreuses soient-elles, doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Ces données viennent par ailleurs, apporter de l'espoir quant à la lutte contre ces violences et négligences et à la prise en charge des victimes. La majorité de ces derniers ont déclaré les incidents dont ils ont fait l'objet aux services de prise en charge psychosociale avant le délai de 3 jours. Ces services, quant à eux, ont un taux de réussite idéal dans la gestion des alertes qui leur sont faites.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui suivent découlent des analyses faites ci-dessus et des problèmes rencontrés dans la collecte de données.

En matière de prévention :

- Assurer le suivi du fonctionnement des comités de protection enfant en milieu rural
- Vulgariser le guide d'animation communautaire
- Vulgariser les numéros verts
- Harmoniser la méthodologie d'installation des CPE
- Impliquer les travailleurs sociaux dans l'installation des mécanismes
- Renforcer les capacités des acteurs des comités de veille
- Renforcer la sensibilisation en milieu rural
- Renforcer les mécanismes institutionnels et communautaires de prévention et de PEC (services spécialisés de prise en charge)
- Vulgariser l'arsenal juridique portant sur la situation des enfants en situation de handicap
- Repositionner effectivement la famille au cœur de la protection de l'enfant conformément à la PNPE
- Construire et équiper des centres éducatifs dans les régions de la Côte d'Ivoire
- Faire la promotion du code pénal.
- Sensibiliser les parents sur leur rôle primordial dans l'éducation des enfants en faisant ressortir les incidences juridiques des VBG en général et du viol en particulier.
- Sensibiliser les parents à une meilleure répartition des tâches entre filles et garçons.
- Sensibiliser la communauté à signaler les cas
- Sensibiliser les parents sur la vulnérabilité accrue des enfants les soirs
- Sensibiliser les parents sur le bon encadrement de leur enfant
- Promouvoir les droits des personnes vivant avec handicap
- Faire des équipes mixtes travailleurs sociaux et agents de santé pour intervenir en milieu rural en stratégies avancées afin de promouvoir les actions essentielles pour la nutrition
- Renforcer les sensibilisations à l'endroit des agents d'état civil, des élus et de cadres de la région
- Initier des activités socio-éducatives pour occuper sagement les jeunes durant les vacances
- Poursuivre et renforcer les activités de sensibilisation en insistant sur les mesures de répression prévues par la loi

En matière de Prise en charge :

- Mettre à disposition ou augmenter les ressources financières allouées pour la prise en charge des personnes survivantes de violences (y compris les enfants et les personnes victimes de VBG) et celles rendues vulnérables ;
- Renforcer régulièrement les capacités du personnel des structures de prise en charge en vue de palier à la mobilité des agents de l'Etat.
- Former les enfants aux techniques d'autodéfense
- Des stratégies doivent être mis en œuvre pour que les violences sur les garçons victimes de violences soient déclarées et pris en charge.
- Créer des AGR pour les familles indigentes
- Multiplier les audiences foraines
- Développer des mécanismes de protection incluant les familles
- Renforcer la promotion de la scolarisation et le maintien de la fille à l'école.
- Aller au bout des poursuites entamées contre les auteurs.
- Initier des activités de guidances parentales
- Rendre opérationnel le dispositif de familles d'accueil
- Intensifier les interventions en faveur de l'autonomisation de la femme.
- Intensifier la mise en œuvre des stratégies innovantes (approche famille, éducation à la santé et à la vie saine dans les écoles et en milieu communautaire...)
- Accorder un statut d'utilité publique aux cliniques juridiques
- Lutter contre l'impunité
- Construire et équiper les centres de transit dans les régions de la Côte d'Ivoire

En matière de collecte de données :

- Renforcer les capacités des travailleurs sociaux (actualisation de leur compétence)
- Etablir une synergie d'actions avec les autres acteurs (santé, justice...)
- Renforcer la collaboration entre les parties prenantes de la prise en charge
- Redynamiser les plateformes de collaboration existantes et Installer ou créer de nouvelles
- Renforcer les capacités opérationnelles des structures de PEC (Equiperment en matériel roulant)

ANNEXES



Annexe 1 : Tableau des taux de transmission (Tx Tr) de données par les structures sociales étatiques

Services sociaux	Tx Tr
CENTRE D'ACCUEIL D'ENFANT SOUBRE	100%
CS ABOISSO	100%
CS ABY	100%
CS AGBOVILLE	100%
CS AGNIBILEKROU	100%
CS ANIASSUE	100%
CS BANGOLO	100%
CS BOCANDA	100%
CS BODOKRO	100%
CS BONIEREDOUGOU	100%
CS BONOUA	100%
CS BOUAKE ZONE INDUSTRIELLE	100%
CS BOUNDIALI	100%
CS BROBO	100%
CS BUYO	100%
CS DABOU	100%
CS DALOA GARAGE	100%
CS DANANE	100%
CS DAOUKRO	100%
CS DIAWALA	100%
CS DIDIEVI	100%
CS FERKESSEDOUGOU	100%
CS GBOGUHE	100%
CS GRAND-BASSAM	100%
CS GRAND-LAHOU	100%
CS GRAND-ZATTRY	100%
CS GUEYO	100%
CS GUITRY	100%
CS JACQUEVILLE	100%
CS KATIOLA	100%
CS LOPOU	100%
CS MANKONO	100%
CS M'BAHIAKRO	100%
CS M'BATTO	100%
CS MEAGUI	100%
CS N'ZEKREZESSOU	100%
CS OKROUYO	100%
CS OURAGAHIO	100%
CS PORT-BOUET JEAN FOLLY	100%
CS SAIQUA	100%
CS SAKASSOU	100%
CS SEGUELA	100%
CS SINFRA	100%
CS SOROBANGO	100%

Services sociaux	Tx Tr
CS TIASSALE	100%
CS TOUBA	100%
CS TOULEPLEU	100%
CS TOUMODI	100%
CS TOUPAH	100%
CS YAMOUSSOUKRO	100%
CS YOPOUGON NIANGON	100%
CS ZOUKOUGBEU	100%
CS ZUENOULA	100%
CSE ABENGOUROU	100%
CSE ABOBO	100%
CSE ADJAME SANTE	100%
CSE ADJAME 220 LGTS	100%
CSE ADZOPE	100%
CSE AKOUPÉ	100%
CSE ALEPE	100%
CSE BEOUMI	100%
CSE BONDOUKOU	100%
CSE BONGOUANOU	100%
CSE BOUAKE KOKO	100%
CSE BOUNA	100%
CSE COCODY NORD	100%
CSE DABAKALA	100%
CSE DALOA	100%
CSE DAOUKRO	100%
CSE DIEGONEFLA	100%
CSE DIMBOKRO	100%
CSE DIVO	100%
CSE DUEKOUÉ	100%
CSE GRAND-BEREBY	100%
CSE ISSIA	100%
CSE KORHOGO	100%
CSE KOUMASSI	100%
CSE LOGOUALE	100%
CSE MAN DIOULABOUGOU	100%
CSE MAN GRAND-GBAPLEU	100%
CSE MINIGNAN	100%
CSE OUME	100%
CSE SIRASSO	100%
CSE SOUBRE	100%
CSE TABOU	100%
CSE YAKASSE-ATTOBROU	100%
CSE YAMOUSSOUKRO	100%
CSE ZOUAN-HOUNIEN	100%

Services sociaux	Tx Tr
CS TANDA	100%
CS ABENGOUROU	92%
CS AYAME	92%
CS BOUAFLE	92%
CS MAFERE	92%
CS NOE	92%
CS SAMATIGUILA	92%
CS SONGON	92%
CS TABAGNE	92%
CS TIAPOUM	92%
CSE ODIENNE	92%
CSE MADINANI	88%
CS ADIAKE	83%
CFP KANIASSO	75%
CSE PORT-BOUET	75%
CS DJEBONOUA	67%
CS KONG	67%
CS LAKOTA	67%
CS SAN-PEDRO	67%
CS SASSANDRA	67%
CSE AGBOVILLE	67%
CSE GUIGLO	67%
CS ANYAMA	58%
CSE TOUBA	58%
CS BIANKOUMA	50%
CS KANI	50%
CS SAPLI-SEPINGO	50%
CSE TAÏ	50%
CES TIEDIO	42%
CS BLENIMEOUIN	38%
CSE MAHAPLEU	29%
CS KORHOGO	25%
CS PRIKRO	25%
CS YOPOUGON MACA	17%
CS ABOBODOUME	0%
CS ABONGOUA	0%
CS ATTECOUBE	0%

NR = Non Rapporté (pour des difficultés organisationnelles et/ou techniques)

Services sociaux	Tx Tr
CS SANDEGUE	0%
CS BOLEQUIN	0%
CS BOTRO	0%
CS COCODY ANONO	0%
CS GAGNOA	0%
CS GOUMERE	0%
CS KOUNAHIRI	0%
CS NAPIE	0%
CS N'GUESSANKRO	0%
CS SANGOUINE	0%
CS SATAMA-SOKORO	0%
CS TIENOUGBE	0%
CS VAVOUA	0%
CS ZARANOU	0%
CSE GAGNOA	0%
CSE YOPOUGON PORT-BOUET II	0%
CCAS MARCORY	NR
CS AKOUPÉ-ZEUDJI	NR
CS COCODY M'POUTO	NR
CS ETTROKRO	NR
CS KOUADIOBLEKRO	NR
CS N'GUIEME	NR
CS SEGUELON	NR
CS TAOUDI	NR
CS TREICHVILLE HABITAT	NR
CSE TREICHVILLE AVENUE 1	NR
CSE VAVOUA	NR
CSE ZOUKOUGBEU	NR
ONG APVDH GUIGLO	ND
ONG ASAPSU ABOBO	ND
ONG CENTRE SAS BOUAKE	ND
ONG DDE-CI YOPOUGON	ND
ONG OIS AFRIQUE BOUAKE	ND
ONE STOP CENTER MARCORY	ND
ONG RSB YAMOOUSSOUKRO	ND
ONG SPA DALOA	ND

ND = Non Défini (Il s'agit des ONG qui n'ont pas de nombre de transmissions clairement défini)

Annexe 2 : Répartition des personnes sensibilisées sur les VBG par sexe, tranche d'âge et milieu

Nombre de personnes sensibilisées sur les VBG	Moins de 18 ans		18 ans et plus		Total	
	F	M	F	M	F	M
Milieu urbain	18455	14008	33524	20830	51979	34838
Milieu rural	4970	4525	14328	12957	19298	17482
Total par sexe	23425	18533	47852	33787	71277	52320

Annexe 3 : Répartition des personnes sensibilisées sur la protection de l'enfant par sexe, tranche d'âge et milieu

Nombre de personnes sensibilisées sur la protection	Moins de 18 ans		18 ans et plus		Total	
	F	M	F	M	F	M
Milieu urbain	23935	17702	52350	27568	76285	45270
Milieu rural	10400	10050	29882	27703	40282	37753
Total par sexe	34335	27752	82232	55271	116567	83023

Annexe 4 : Evolution des types d'appels reçus en 2021 sur la ligne verte 1308

Appels reçus en 2021	Reçus	Faux appels	Répondus	Non répondus
Janvier	2 002	1 679	311	12
Février	122	104	18	-
Mars	403	368	32	3
Avril	370	319	47	4
Mai	698	589	106	3
Juin	368	298	68	2
Juillet	280	219	60	1
Août	495	368	126	1
Septembre	763	519	240	4
Octobre	505	365	138	2
Novembre	3 863	3 398	459	6
Décembre	27 283	25 067	2 103	113
TOTAL	37 152	33 293	3 708	151

Annexe 5 : Répartition des appels répondus en 2021 sur la ligne verte 1308 par type de VBG

Motif	T1		T2	T3	T4		ANNUEL				
	H	F	NT	PT	H	F	Total	H	F	ND	NT
Si/D	105	155	-	286	672	759	1 977	777	914	286	-
Viol	50	33		30	285	219	617	335	252	30	
AS	20	46		116	129	271	582	149	317	116	
AP	11	22		60	79	88	260	90	110	60	
MF	7	15		40	9	12	83	16	27	40	
DROS	-	26		12	44	113	195	44	139	12	
VPE	17	13		28	126	56	240	143	69	28	
D.i.c.o.	78	23	-	140	534	735	1 510	612	758	140	-
TOTAL	183	178	221	426	1 206	1 494	3 708	1 389	1 672	426	221

Tx : Trimestre 1, 2, 3 et 4 **H** : Homme **F** : Femme **ND** : Non Déterminé
NT : Non Traité **PT** : Partiellement Traité **Si/D** : Signalement ou dénonciation
D.i.c.o. : Demande d'information, de conseil ou d'orientation

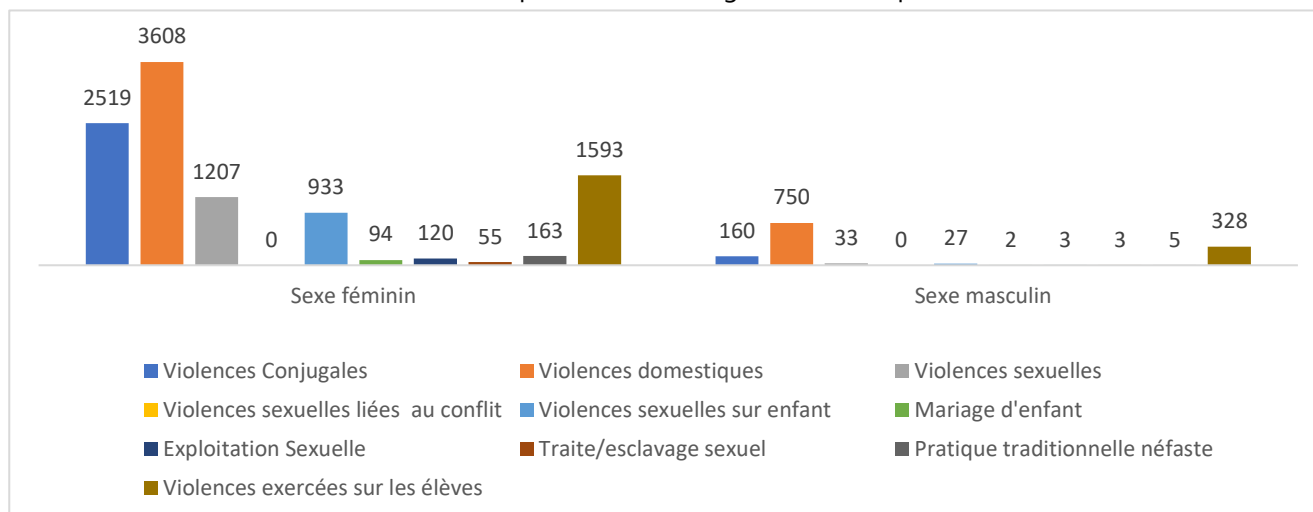
Annexe 6 : Identification des appels reçus en 2021 sur la ligne verte 116

Description de l'appel	Nombre
Non identifié	30451
Après les heures de service	16350
Interrompu	2478
Muet	4742
Transféré	9
Autre appel	899
Ludique	3922
Conseil et orientation	252
Information corona	146
Autre catégorie de violence	17
Autre enfant vulnérable	19
Appel violence sexuelle	3
Pervers	122
TOTAL	59 410

Annexe 7 : Statistiques chiffrées des VBG par région et par district administratif

Districts	N°	Régions	AS			AP	MF	DROS	VPE	TOTAL
			Viol	Hors MGF	MGF					
Abidjan	1	D.A. Abidjan	139	38	2	143	10	137	56	525
Yamoussoukro	2	D.A. Yamoussoukro	36	3	0	36	1	104	31	211
Bas-Sassandra	3	Gboklé	3	0	0	1	0	0	1	5
	4	Nawa	39	20	0	57	1	102	118	337
	5	San-Pedro	44	7	2	74	8	142	57	334
Comoé	6	Indénié-Djuablin	9	7	0	44	5	72	59	196
	7	Sud-Comoé	62	17	0	68	7	187	75	416
Denguélé	8	Folon	8	2	0	13	17	1	8	49
	9	Kabadougou	2	9	0	18	2	3	15	49
Goh-Djiboua	10	Gôh	26	8	0	33	3	28	57	155
	11	Loh-Djiboua	15	0	0	9	1	8	13	46
Lacs	12	Bélier	23	3	0	12	1	41	14	94
	13	Iffou	7	2	0	27	0	104	6	146
	14	Moronou	19	0	0	29	3	37	4	92
	15	N'Zi	12	5	0	35	0	88	22	162
Lagunes	16	Agneby-Tiassa	15	12	0	23	3	17	7	77
	17	Grands ponts	35	14	0	66	1	72	21	209
	18	Mé	35	15	1	31	0	41	15	138
Montagnes	19	Cavally	15	5	11	51	6	55	58	201
	20	Guémon	30	6	0	62	1	20	17	136
	21	Tonkpi	47	15	8	141	4	141	44	400
Sassandra-Marahoué	22	Haut-Sassandra	108	35	0	104	12	191	48	498
	23	Marahoué	13	13	0	18	4	79	4	131
Savanes	24	Bagoué	5	0	0	15	5	34	9	68
	25	Poro	36	4	0	33	12	37	23	145
	26	Tchologo	15	4	2	21	6	7	30	85
Vallée de Bandama	27	Gbéké	105	23	0	89	8	176	108	509
	28	Hambol	16	3	0	56	2	144	54	275
Woroba	29	Bafing	1	2	0	15	6	12	7	43
	30	Béré	8	0	0	1	0	0	0	9
	31	Worodougou	7	3	0	15	9	22	14	70
Zanzan	32	Bounkani	0	3	0	12	1	19	13	48
	33	Gontougo	19	8	0	39	3	68	44	181
Total par type de VBG			954	286	26	1 391	142	2 189	1 052	6 040

Annexe 8 : Répartition des catégories de VBG par sexe



Annexe 9 : Répartition des personnes survivantes des VBG par tranche d'âge et par sexe

Types de VBG	0 à 4 ans		5 à 9 ans		10 à 14 ans		15 à - de 18 ans		18 à 24 ans		25 ans et +	
	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M
Viol	27	2	114	8	319	9	260	2	136	1	76	0
AS hors MGF	22	1	42	1	80	3	69	1	30	1	32	4
MGF	4		4		5		3		8		2	
AP	13	11	53	53	138	82	99	28	256	12	604	42
MF	0	1			27	0	67	1	30	0	13	3
DROS	98	114	37	63	70	37	125	27	495	29	997	97
VPE	13	22	23	34	76	72	126	62	140	18	337	129
Sous-Total	177	151	273	159	715	203	749	121	1095	61	2061	275
TOTAL	328		432		918		870		1 156		2 336	

Annexe 9 bis : Répartition des types de VBG par tranche d'âge et par sexe

Types de VBG	Sexe		Tranche d'âge		Total par type
	F	M	- 18 ans	18 ans et +	
Viol	932	22	741	213	954
AS hors MGF	275	11	219	67	286
MGF	26		16	10	26
AP	1163	228	477	914	1391
MF	137	5	96	46	142
DROS	1822	367	571	1618	2189
VPE	715	337	428	624	1052
TOTAL	5 070	970	2 548	3 492	6 040

Annexe 10 : Cas d'enfants victimes selon l'âge, le sexe, et le type de violence et de négligence

	0 à 4 ans		5 à 9 ans		10 à 14 ans		15 à 18 ans		Total par sexe		Total Général
	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	
Cas rapportés	551	599	476	368	993	435	950	214	2970	1616	4586
Viol	27	2	114	8	319	9	260	2	720	21	741
Agression sexuelle (hors MGF)	22	1	42	1	80	3	69	1	213	6	219
Maltraitance Physique	13	11	53	53	138	82	99	28	303	174	477
Maltraitance Psychologique	12	19	21	20	53	33	96	9	182	81	263
Pires formes de travail	1	3	2	14	23	39	30	53	56	109	165
Economique	2	2	13	10	42	16	39	21	96	49	145
Abandon d'enfant	61	76	21	14	19	21	25	6	126	117	243
Défaut de déclaration à l'Etat Civil	119	108	32	33	19	20	10	5	180	166	346
Défaut de scolarisation			16	18	29	23	17	12	62	53	115
Enfant privé de soins	149	179	62	65	47	41	28	6	286	291	577
Enfant disparu	18	45	50	60	102	78	47	25	217	208	425
Déni de ressource, d'opportunités ou de service	98	114	37	63	70	37	125	27	330	241	571
Autre négligence	23	31	8	7	16	28	33	18	80	84	164
Mutilations Génitales Féminines	4		4		5		3		16		16
Mariage d'enfant	0	1			27	0	67	1	94	2	96
Rejet d'enfant selon les coutumes	2	7	1	2	4	5	2	0	9	14	23

Annexe 11 : Tranche d'âge des auteurs présumés de VBG

Tranche d'âge des auteurs présumés	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Moins de 18 ans	77	34	0	34	2	31	37	215
18 ans et plus	790	234	25	1324	131	2144	985	5633
Mixte	13	4	1	16	7	14	9	64
Inconnu	74	14	0	17	2	0	21	128

Annexe 12 : Tranches d'âge des présumés auteurs des incidents sur les enfants

	Agression sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique Traditionnelle Néfaste	Total
Moins de 18 ans	106	51	5	78	3	243
18 ans et plus	774	659	271	2092	124	3920
Mixte ²	12	10	8	34	6	70
Inconnu	68	20	26	237	2	353

Annexe 13 : Lien entre les auteurs présumés et les survivant(e)s

Lien entre le présumé auteur et la victime	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
Partenaire ou ex-partenaire intime	52	45	0	724	23	1375	460	2679	44,35%
Principale personne s'occupant de la survivante	30	15	1	235	53	291	187	812	13,44%
Membre de la famille (hors conjoint ou personne s'occupant de la survivante)	79	24	2	184	34	363	179	865	14,32%
Superviseur/employeur	5	2	0	4		4	18	33	0,55%
Camarade	58	21	0	14	2	17	16	128	2,12%
Enseignant/responsable scolaire	13	2	0	5	0	0	2	22	0,36%
Prestataire de service	6	3	0	2	0	3	5	19	0,31%
Colocataire	3	0	0	0	0	1	1	5	0,08%
Voisin	95	29	0	34	2	1	16	177	2,93%
Ami de la famille	47	19	0	14	7	8	22	117	1,94%
Autre membre de la communauté résidente	96	18	19	43	10	23	25	234	3,87%
Sans lien	237	46	1	61	4	29	32	410	6,79%
Autre lien	45	15	1	31	2	43	48	185	3,06%
Inconnu	188	47	2	40	5	31	41	354	5,86%

² La mention Mixte fait référence aux nombres auteurs (plus d'un) comprenant les deux ordres d'âge (moins de 18 ans et plus de 18 ans) ou les deux types de sexe.

Annexe 14 : Répartition des violences et négligences selon le lien entre les auteurs présumés et les enfants

	Violence sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique Traditionnelle Néfaste	Total	Proportion
Principale personne s'occupant de l'enfant	4	250	62	1505	40	1 880	39,40%
Membre de la famille (hors personne s'occupant de l'enfant)	88	185	82	568	30	953	20,78%
Partenaire ou ex-partenaire intime	46	61	11	115	11	244	5,32%
Autre lien	44	28	14	98	1	185	4,03%
Autre membre de la communauté	99	23	8	18	19	167	3,64%
Voisin	113	17	1	2	2	135	2,94%
Camarade	65	15	2	13	2	97	2,12%
Ami de la famille	49	9	12	8	6	84	1,83%
Superviseur /employeur	3	3	17	5	0	28	0,61%
Enseignant /responsable scolaire	15	6	0	4	0	25	0,55%
Prestataire de service	8	1	1	1	0	11	0,24%
Colocataire	3	1	0	1	0	5	0,11%
Sans lien	212	33	34	34	4	317	6,91%
Inconnu	177	38	40	268	5	528	11,51%

Annexe 15 : Personnes survivantes de VBG ayant accédé à la PEC juridique et/ou judiciaire

Personnes survivantes de VBG ayant accédé à la PEC juridique et/ou judiciaire	Viol	AS hors MGF	MGF	Agression physique	Mariage forcé	DROS	VPE	TOTAL
Nombre de plaintes portées	613	116	11	250	39	123	99	1251
Proportion de victimes ayant porté plainte auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, autorités judiciaires)	64,3%	40,6%	42,3%	18,0%	27,5%	5,6%	9,4%	20,7%
Nombre de victime de sexe féminin ayant porté plainte	601	113	11	217	38	104	68	1152
Proportion de victime de sexe féminin ayant porté plainte auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, autorités judiciaires)	64,5%	41,1%	42,3%	18,7%	27,7%	5,7%	9,5%	22,7%
Nombre victime de sexe masculin ayant porté plainte	12	3		33	1	19	31	99
Proportion de victime de sexe masculin ayant porté plainte auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, autorités judiciaires)	54,5%	27,3%		14,5%	20,0%	5,2%	9,2%	10,2%
Nombre de plaintes portées pour enfants victimes	477	94	11	78	25	26	43	754
Proportion de plaintes portées auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, justice) pour les enfants victimes	64,4%	42,9%	68,8%	16,4%	26,0%	4,6%	10,0%	29,6%
Nombre de plaintes portées pour les filles victimes	466	92	11	58	25	18	24	694
Proportion de plaintes portées auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, justice) pour les filles victimes	64,7%	43,2%	68,8%	19,1%	26,6%	5,5%	10,1%	36,3%
Nombre de plaintes portées pour les garçons victimes	11	2		20	0	8	19	60
Proportion de plaintes portées auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, justice) pour les garçons victimes	52,4%	33,3%		11,5%	0,0%	3,3%	10,0%	9,5%

Annexe 16 : VBG par lieu de perpétration de l'incident

Lieu de perpétration de l'incident	Viol	Agression Sexuelle		Agression Physique	Mariage Forcé	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
Ecole	30	7	0	12	0	6	11	66	1,09%
Chemin de l'école	16	7	0	12	0	0	9	44	0,73%
Route/Rue	99	20	0	71	4	6	48	248	4,11%
Brousse/Forêt	106	14	21	11	1	4	9	166	2,75%
Au champ	15	8	0	16	0	3	39	81	1,34%
Au marché	4	2	0	13	1	3	16	39	0,65%
Site d'accueil	1	0	0	3	0	1	5	10	0,17%
Hôtel	15	9	0	2	0	6	6	38	0,63%
Camp	1	1	0	2	0	0	2	6	0,10%
Point de contrôle /Barrage	1	0	0	2	0	2	0	5	0,08%
Domicile de la victime	151	64	0	423	57	1089	386	2170	35,93%
Domicile de l'agresseur	388	112	4	720	64	607	357	2252	37,28%
Autre domicile	47	10	1	43	11	167	58	337	5,58%
Autres	63	22	0	44	4	103	76	312	5,17%
Non applicable	17	10	0	17	0	192	30	266	4,40%

Annexe 17 : Evolution des statistiques sur les VBG de 2010 à 2021

ANNEE	Total	V	AS	AP	MF	DROS	VPE
2021	6 040	954	312	1 391	142	2 189	1 052
2020	5 405	822	165	1 286	96	2 119	917
2019	3 193	693	133	825	84	970	488
2018	2 744	693	131	732	82	727	379
2017	3 415	696	206	774	125	1 111	503
2016	3 061	599	117	728	102	914	601
2015	1 225	310	86	321	38	285	185
2014	582	292	34	136	6	86	28
2013	1 780	497	52	465	49	558	159
2012	2 646	578	151	662	0	833	422
2011	918	217	36	281	0	253	131
2010	711	159	22	82	0	366	82

Annexe 18 : Répartition du nombre d'enfants PEC par région administrative et selon le type de violence ou de négligence

Cas pec par région	vs1	vs2	ab1	ab2	exp1	exp2	neg1	neg2	neg3	neg4	neg5	neg6	neg7	ptn1	ptn2	ptn3	Total
ABIDJAN	106	36	57	14	9	15	26	5	5	15	78	13	3	2	7	3	394
YAMOOUSSOUKRO	24	1	12	3	5	21	5	6	1	10	31	39	27	0	0	1	186
GBOKLE	3	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
NAWA	33	16	15	19	79	9	6	117	16	43	20	48	39	0	1	0	461
SAN-PEDRO	38	4	25	11	3	8	15	8	5	97	20	6	2	2	5	1	250
INDENIE-DJUABLIN	6	7	20	20	1	3	6	11	1	29	4	11	4	0	2	0	125
SUD-COMOE	52	16	22	27	0	15	4	4	2	26	29	33	9	0	2	0	241
FOLON	7	1	5	5	0	1	1	1	0	6	4	0	2	0	14	0	47
KABADOUGOU	1	6	12	6	2	1	2	16	1	14	2	0	23	0	2	0	88
GOH	23	7	20	17	6	5	13	7	6	36	12	14	0	0	1	2	169
LOH-DJIBOUA	13	0	6	8	1	2	5	1	4	8	6	0	1	0	1	1	57
BELIER	21	3	3	5	6	0	2	4	1	8	10	31	2	0	1	0	97
IFFOU	5	1	13	3	1	1	5	5	2	9	1	15	1	0	0	0	62
MORONOU	18	0	3	1	0	2	0	0	2	1	2	7	0	0	2	2	40
N'ZI	9	3	14	11	1	0	10	13	6	36	22	50	5	0	0	1	181
AGNEBY-TIASSA	12	9	9	1	0	3	16	2	1	10	21	13	1	0	3	0	101
GRANDS PONTS	29	5	19	5	0	1	14	13	7	19	6	31	1	0	1	0	151
ME	25	12	14	3	8	2	6	8	4	31	7	30	8	1	0	1	160
CAVALLY	13	3	16	6	2	1	12	0	1	4	16	15	1	3	3	1	97
GUEMON	27	4	5	2	0	1	4	0	0	11	7	1	8	0	1	0	71
TONKPI	36	10	27	15	6	3	20	0	6	10	7	4	5	8	4	1	162
HAUT-SASSANDRA	83	24	35	6	9	10	7	48	16	30	37	65	6	0	9	2	387
MARAHOUÉ	10	11	5	1	0	0	5	26	4	11	6	25	4	0	3	0	111
BAGOUÉ	4	0	9	0	0	0	2	4	4	14	2	12	0	0	1	1	53
PORO	27	4	5	6	1	4	19	3	2	5	15	16	2	0	7	1	117
TCHOLOGO	15	4	15	8	12	16	1	0	4	1	1	0	0	0	5	0	82
GBEKE	65	16	35	17	12	4	14	27	4	27	12	24	4	0	5	3	269
HAMBOL	12	3	25	9	0	14	11	6	3	29	17	25	4	0	1	0	159

BAFING	0	2	5	1	0	0	4	0	0	8	4	5	1	0	6	0	36
BERE	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
WORODOUGOU	7	3	6	12	0	1	7	1	0	1	23	9	1	0	7	0	78
BOUNKANI	0	1	3	4	1	2	1	0	3	10	0	0	0	0	1	0	26
GONTOUGO	12	7	16	16	0	0	0	10	4	18	3	29	0	0	1	2	118

vs1 = Viol **vs2** = Agression sexuelle hors MGF **ab1** = Maltraitance physique **ab2** = Maltraitance psychologique

exp1 = Pire forme de travail des enfants **exp2** = Exploitation économique **neg1** = abandon d'enfant

neg2 = Défaut de déclaration à l'Etat civil **neg3** = Défaut de scolarisation **neg4** = Enfant privé de soins **neg5** = Enfant disparu

neg6 = Dénî de ressources, d'opportunité ou de service **neg7** = Autre négligence **ptn1** = Mutilation Génitale Féminine

ptn2 = Mariage d'enfant **ptn3** = Rejet d'enfant selon les coutumes

Annexe 19 : Personnes affectées par le VIH Sida identifiées par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles

INDICATEURS	Féminin	Masculin	TOTAL
Nombre de bénéficiaires identifiés	148 408	122 707	271 115
0-11 mois	2 150	2 133	4 283
12-23 mois	3 410	3 451	6 861
2-4 ans	13 357	13 055	26 412
5-9 ans	27 229	26 384	53 613
10-14 ans	28 386	27 562	55 948
15-17 ans	16 317	15 305	31 622
18-21 ans	7 308	5 906	13 214
22-24 ans	4 388	2 771	7 159
25 ans et +	45 863	26 140	72 003
Nombre d'OEV identifié (0-21 ans)	98 157	93 796	191 953
Nombre d'adultes identifiés (Plus de 21 ans)	50 251	28 911	79 162

Annexe 20 : Bénéficiaires actifs servis par les programmes OEV

INDICATEURS	Féminin	Masculin	TOTAL
Nombre de bénéficiaires actifs servis par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles, affectés par le VIH sida	123 623	97 186	220 809
0-11 mois	1 748	1 762	3 510
12-23 mois	2 771	2 878	5 649
2-4 ans	11 113	10 802	21 915
5-9 ans	23 699	22 655	46 354
10-14 ans	24 412	23 428	47 840
15-17 ans	13 673	12 963	26 636
18-21 ans	5 507	4 369	9 876
22-24 ans	2 851	1 801	4 652
25 ans et +	37 849	16 528	54 377
Nombre d'OEV identifié (0-21 ans)	82 923	78 857	161 780
Nombre d'adultes identifiés (Plus de 21 ans)	40 700	18 329	59 029

Annexe 21 : Tableau récapitulatif du résultat des examens IFEF 2021

Indicateurs	Couture Enfant	Couture Adulte	Pâtisserie	Total
Nombre de candidats enregistré	164	128	422	714
Nombre de candidats ayant composé	158	125	413	696
Nombre de candidats absents	06	03	09	18
Taux de participation à l'examen	96.34%	97.65%	97.86%	97.47%
Nombre de candidats admis	122	110	371	603
Taux d'admis	77.21%	88%	89.83%	86,63%

Annexe 22 : Tableau des Effectifs du personnel du MFFE de l'année 2021, répartis par emploi

EMPLOIS	EFFECTIFS
ADJOINT ADMINISTRATIF	34
ADMINISTRATEUR DES AFFAIRES FINANCIERES	1
ADMINISTRATEUR DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES	2
AGENT DE BUREAU	41
AGENT DE MAITRISE DES TRAVAUX PUBLICS	1
AGENT D'HYGIENE	13
AGENT JOURNALIER	1
AIDE -SOIGNANT	1
ARCHIVISTE	5
ASSISTANT COMPTABLE	13
ASSISTANT SOCIAL	142
ASSISTANT SOCIAL ADJOINT	105
ASTP/CHAUFFEUR	14
ATTACHE ADMINISTRATIF	13
ATTACHE DES FINANCES	5
ATTACHE DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES	3
ATTACHE SOCIAL	12
AUXILIAIRE SOCIAL	8
CONSEILLER A L'EXTRA-SCOLAIRE	6
CONSEILLER A L'EXTRA-SCOLAIRE OPTION ALPHABETISATION	2
CONSEILLER D'EDUCATION	1
CONSEILLER D'EDUCATION PERMANENTE	42
CONSEILLER D'EDUCATION PRESCOLAIRE	3
CONSEILLER D'EDUCATION PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE	62
CONSEILLER PEDAGOGIQUE DU PRESCOLAIRE ET DU PRIMAIRE	6
CONTRACTUEL	9

EDUCATEUR	12
EDUCATEUR PRESCOLAIRE	612
EDUCATEUR PRESCOLAIRE ADJOINT	584
EDUCATEUR PRESCOLAIRE ADJOINT	2
EDUCATEUR SPECIALISE	213
ENSEIGNANT CHERCHEUR	1
INFIRMIER DIPLOME D'ETAT	11
INGENIEUR COMMERCIAL	2
INGENIEUR EN AGRONOMIE	2
INGENIEUR EN INFORMATIQUE OPT. RES. TELECOM.	8
INGENIEUR INFORMATICIEN : GENIE LOGICIEL	1
INGENIEUR DES TECHNIQUES INFORMATIQUES : MAINTENANCE	1
INSPECTEUR D'EDUCATION	7
INSPECTEUR D'EDUCATION PERMANENTE	8
INSPECTEUR D'EDUCATION SPECIALISEE	26
INSPECTEUR D'ORIENTATION	4
INSPECTEUR GENERAL DES TECHNIQUES ADMINISTRATIVE ET BUREAUTIQUE	1
INSPECTEUR GENERAL OPTION LETTRES MODERNES	1
INSPECTEUR PEDAGOGIQUE OPTION ALLEMAND	1
INSPECTEUR PRINCIPAL	1
INSPECTEUR PRINCIPAL D'EDUCATION PERMANENTE	4
INSPECTEUR PRINCIPAL D'EDUCATION SPECIALISEE	79
INSPECTEUR PRINCIPAL D'EDUCATION SURVEILLEE	1
INSPECTEUR PRINCIPAL D'ORIENTATION	1
INSPECTEUR PRINCIPAL OPTION HISTOIRE-GEOGRAPHIE	1
INSPECTEUR PRINCIPAL OPTION LETTRES MODERNES	3
INSPECTEUR PRINCIPAL OPTION VIE FAMILIALE ET SOCIALE	1
INSTITUTEUR	20
INSTITUTEUR ADJOINT	3
JURISTE	1
KINESITHERAPEUTE	5
MAÎTRE ADJOINT D'EDUCATION PERMANENTE	234
MAITRE ASSISTANT D'UNIVERSITE	1
MAÎTRE DE CONFERENCE AGREGÉ	1
MAÎTRE D'EDUCATION PERMANENTE	316
MAITRE D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	1
MAÎTRE D'EDUCATION SPECIALISEE	223
MEDECIN	1

MEDECIN EN CHEF	1
PHARMACIEN GENERALISTE	1
PREPOSE INTERMINISTERIEL	2
PROFESSEUR DE COLLEGE	3
PROFESSEUR DE LYCEE	9
PROFESSEUR D'EDUCATION PERMANENTE	26
PROFESSEUR PRINCIPAL D'EDUCATION PERMANENTE	1
SAGE-FEMME SPECIALISEE	1
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	12
SECRETAIRE ASSISTANT ADMINISTRATIF	18
SECRETAIRE ASSISTANT COMPTABLE	5
SECRETAIRE ASSISTANT DE DIRECTION	11
SECRETAIRE COMPTABLE	2
SECRETAIRE DE DIRECTION	6
TECHNICIEN SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION	13
TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'INFORMATIQUE EN GESTION	4
TECHNICIEN SUPERIEUR DU COMMERCE	1
TECHNICIEN SUPERIEUR EN INFORMATIQUE OPTION MAINTENANCE	22
Total général	3077

Annexe 23 : Liste des personnes ressources à l'atelier de validation des données statistiques 2021 sur les VBG et la Protection de l'Enfant en Côte d'Ivoire du 23 au 24 février 2022 à Yamoussoukro

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Services/Organisation
1	SYLLA Losseny	Directeur de la Planification, des Etudes et de la Documentation	DPED MFFE
2	ADOU Denis Bernard	Informaticien, Administrateur de la base de données GBVIMS /SIPE, chargé des statistiques	DPED MFFE
3	TAHA Dieman Landry	Chargé d'études et de la planification	DPED MFFE
4	KOUADIO Brou Georges	Chargé d'études	DPED MFFE
5	CAMARA Kogochou Lacina	Chargé de Suivi-Evaluation	CNLVFE MFFE
6	N'GUESSAN Habib	Chargé de Suivi-Evaluation	DPE MFFE
7	KOUABENAN Koffi Bini Serge	Sous-Directeur	DSI MFFE
8	YEFFEY Pacôme	Sous-Directeur, chargé des personnes âgées	DAS MEPS
9	OUATTARA Amidou	Chargé de collecte et traitement de données	SCESB MFFE
10	BROU Konan Ahoussou	Chargé du Suivi-évaluation	PPEAV MFFE
11	SAMAKE Yaya	Chargé du Suivi-évaluation	PNOEV MFFE
12	Dr ZEREBE Toh	Médecin, promoteur de capacités VBG	PNSME MSHP-CMU
13	SEMON N'Goran	Démographe	INS
14	KOUAME Kouadio Issoufou	Directeur Régional	DRFFE TONKPI
15	DAKO Dano	Directeur Régional	DRFFE SUD-COMOE
16	AKA Effoly Florent	Directeur Régional	DRFFE AGNEBY-TIASSA
17	ASKET Joseph	Directeur Régional	DRFFE BELIER - YAMOUSSOUKRO
18	TRAORE Abdallah	Directeur Régional	DRPS BELIER - YAMOUSSOUKRO
19	KOUAKOU Houango Olivier Michel	Directeur de complexe socio-éducatif, Promoteur de capacités VBG	CSE DALOA
20	N'GANZA Noël	Directeur de complexe socio-éducatif	CSE ISSIA
21	ADJOUMANI Éric Marius	Directeur de centre social, Promoteur de capacités VBG	CSE TABOU
22	KOUADIO Ahi Toussaint	Directeur de centre social, Promoteur de capacités VBG	CS GUITRY
23	ONENE Alain	Directeur de centre social	CS DALAO GARAGE
24	ZONGO Aude Prisca Epse KOUAME	Directrice de centre social	CS YAMOUSSOUKRO
25	ALLOU Augustin	Point Focal Statistique	DRFFE NAWA
26	BALLO Diakaridja	Point Focal Statistique	DRFFE BELIER - YAMOUSSOUKRO
27	GUEI Cédric	Administrateur protection	UNICEF Abidjan
28	KONAN Koffi Norbert	Coordonnateur Protection	ONG OIS AFRIQUE Bouaké
29	N'DRI Affoué Julie Epse Edoukou	Coordonnatrice centre Sauvetage	ONG DDE-CI Abidjan